

HISTOIRE SECRÈTE
DE
LA RÉVOLUTION
FRANÇOISE

TOME SECOND.

ІТЯНОВІ ПЛЮТАНІ

за

LA REVOLUTION
FRANCAISE

СИОНЕ ЕМОН

HISTOIRE SECRÈTE

DE

LA RÉVOLUTION FRANÇOISE,

Depuis la convocation des notables jusqu'à
la prise de l'île de Malthe.

CONTENANT

Une foule de particularités peu connues, et des
extraits de tout ce qui a paru de plus curieux
sur notre révolution, tant en France qu'en
Allemagne et en Angleterre.

PAR FRANÇOIS PAGÈS.

Tyrans, tremblez ; l'histoire va vous juger même vivans.
Extrait du livre XXXI. de cette histoire.

TOME SECOND.

A PARIS,

AN VII. République. (1798, v. st.)

СЕКРЕТЫ СЕГОДНЯ

HISTOIRE SECRÈTE

DE

LA RÉVOLUTION

FRANÇOISE.

L I V R E XVI.

Terreur de plusieurs députés qui s'évadent. MM. Lally - Tolendal et Mounier sont du nombre. Proclamation des droits de la nation françoise. Tableau détaillé des travaux de l'assemblée, de toute l'organisation intérieure de l'empire et de toutes les réformes.

LA terreur fit évader plusieurs députés : on rejetta sur-tout MM. de Lally-Tolendal et

Tome II.

A

Mounier. L'assemblée signala les derniers momens de son séjour à Versailles par la proclamation solennelle des droits de la nation françoise , qui sont ceux de toutes les nations. Nous en releverons les défauts dans le cours de cette histoire.

Ce fut le lundi 19 octobre que les représentans du peuple françois tinrent leur première séance à Paris. Libre des sollicitudes dont elle avoit été constamment fatiguée , l'assemblée e hâta de faire la constitution. Elle mit aussi tous ses soins à calmer les désordres qui s'élevèrent en divers lieux pendant ce long sommeil des loix. Dans l'espace de trois mois, elle organisa les municipalités et les assemblées primaires ; elle fixa les qualités des citoyens pour les élections , régla les travaux les plus pressés sur les impositions , abolit les lettres de cachet , se fit rendre compte de l'état des pensions , augmenta la paie de l'armée , établit la caisse de l'extraordinaire , et porta sur la marine des vues d'économie. Bientôt il n'y eut plus ni féodalités , ni priviléges , ni ordres , ni corporations. Elle profita de l'enthousiasme

lèges des provinces. Ces priviléges avoient été, dans les tems despotiques, la seule es- pérance des amis de la liberté; mais les circonstances n'étoient plus les mêmes: les provinces le sentirent bien, et se soumirent au nouvel ordre des choses. Le mot même de province a disparu de notre langue. Il se- roit impossible de rapporter tous les moyens qu'on employa pour décréditer l'assemblée nationale, pour entraver ses opérations ou pour en retarder l'exécution. Il se forma une manufacture immense de livres et de jour- naux salariés pour opérer une contre-révo- lution: c'étoit le mot dont on se servoit; et ce mot est resté, ainsi que celui d'arresta- tion, de *demonetisation*, et tant d'autres de cette espèce, parce qu'à la longue c'est l'usage qui prévaut. On crut éblouir le peu- ple en répandant dix fois plus d'écrits con- tre l'assemblée nationale qu'il n'en parois- soit en sa faveur; une foule de presses de France et du dehors y furent consacrées. Tous les genres, tous les styles furent em- ployés: vers, chansons, épigrammes, tra- gédies, satyres, pamphlets, se succédoient avec une rapidité que rien n'égaloit, si ce

n'est la fureur qui les inspiroit. L'assemblée donna le grand exemple de mépriser tout ce débordement d'injures ; elle eut la sagesse de ne pas donner à leurs auteurs , par la persécution , une importance qu'ils ne pouvoient avoir que par elle.

Tandis que l'assemblée nationale combattoit d'une main les ennemis de la liberté , de l'autre , elle en affemissoit les bases. Elle élevoit l'édifice de la constitution. Après avoir reconnu les droits de l'homme , elle proclama ceux du citoyen , et chercha à maintenir l'harmonie nécessaire entre les représentans et le gouvernement , en formant entre eux des rapports d'union et de confiance bien différens des rapports haineux qui existoient autrefois entre le gouvernement et le peuple ; mais elle arrêta l'action trop puissante du monarque sur le corps législatif. Elle opposa , en même tems , une barrière invincible à ses usurpations , en rétablissant la nation dans le droit qui lui appartient , d'accorder ou de refuser l'impôt. Enfin , pour garantir la sûreté individuelle contre les attentats des législateurs et des monarques , elle leur prohiba , dans tous les cas , l'exer-

cice du pouvoir judiciaire. Elle ordonna, pour toutes les parties de l'empire, l'uniformité du sceau, et détermina les formes pour la sanction et la promulgation des loix.

Nous allons développer ici ce magnifique et vaste système de la nouvelle division de l'empire, de l'organisation du corps législatif, des corps électoraux, de l'administration générale des assemblées primaires, des départemens, districts et municipalités, de l'éligibilité aux fonctions publiques, et de l'inscription civique. Nous allons suivre dans toutes ses ramifications ce plan immense, et où l'esprit se perd d'abord : il n'est rien de plus instructif, de plus grand, de plus intéressant que ce tableau de toute l'économie intérieure d'un vaste empire, et des réformes en tout genre qu'il a fallu faire : c'est un corps social rajeuni en entier après une vieillesse de mille années, et une putréfaction de plusieurs siècles. D'ailleurs ce plan s'est soutenu depuis, et il faut le connaître pour mieux apprécier les changemens que la convention y a fait, et certes avec raison, dans la constitution de 1795.

C'étoit beaucoup sans doute d'avoir assuré la permanence des législatures , et d'avoir déclaré les droits des hommes et ceux du peuple françois ; mais c'étoit peu relativement à tout ce qui restoit à faire. Il étoit décrété que les loix seroient faites par les représentans de la nation ; pour avoir ces représentans , il faut les élire ; et par une conséquence du principe du gouvernement représentatif , le seul qui convienne à une nation qui veut être vraiment libre , il est essentiel que les diverses branches des pouvoirs subordonnés soient confiées à des citoyens librement élus par le peuple. Il étoit donc nécessaire d'établir une égalité proportionnelle de représentation , d'abord entre les grandes sections de l'empire , ensuite entre les différentes parties de chacune de ces sections ; de prescrire pour les élections un ordre simple et immuable ; de déterminer avec précision le rang que chaque classe d'administration tiendroit dans l'ordre des pouvoirs publics ; de définir la nature et l'étendue de leur autorité ; en un mot , des débris incohérens de l'ancienne monarchie , il falloit créer et organiser un nouveau

corps politique , et éléver sur une base commune le double édifice de la représentation nationale et de l'administration provinciale , ou , pour mieux parler , départementale et municipale. Telle étoit la grande tâche imposée aux législateurs , tâche effrayante par la nouveauté et la hardiesse du plan , l'immensité des détails et une foule de difficultés physiques et morales , que le génie de la liberté et la réunion de l'assemblée la plus éclairée pouvoient seules vaincre.

La surface du royaume étoit depuis plusieurs siècles morcelée en tout sens , et d'autant de manières différentes qu'il y avoit dans l'état de régimes différens. On la divisoit en provinces dans l'ordre politique , en gouvernemens dans l'ordre militaire , en généralités ou intendances dans l'ordre administratif , en diocèses dans l'ordre ecclésiastique , et dans l'ordre judiciaire en baillages ou sénéchaussées et en ressorts de parlemens. Ces antiques divisions ressembloient à des décombres jetés au hasard , et sans aucune combinaison politique , morale , ni même locale : elles n'avoient aucune liaison ni aucune proportion entre elles , ni sous

le rapport de la population , ni sous celui de l'étendue du territoire. Il falloit rapprocher les administrateurs des administrés , et appeler aux administrations le plus grand nombre possible de citoyens , afin de porter sur-le-champ au plus haut degré les lumières et l'esprit public , c'est-à-dire , la véritable force et la véritable puissance. La proportion des contributions directes paroisoit aussi devoir entrer , jusqu'à un certain point , dans celle de la représentation et de l'administration nationale.

On pensa , avec raison , qu'en combinant ensemble ces trois élémens , ils se corrigeroient , se balanceroient mutuellement. On en conclut que la représentation nationale devoit être , autant qu'il étoit possible , en raison composée du territoire , de la contribution et de la population. On arrêta 1.º de partager le royaume , tant pour la représentation que pour l'administration , en quatre-vingt-trois grandes fractions , qui porteroient le nom de départemens , d'environ trois cent quatre-vingt lieues carrées chacune ; c'est-à-dire , de dix-huit sur dix-huit , à partir de Paris comme centre , et

en divergeant en tout sens jusqu'aux frontières ; 2.º de diviser chaque département en districts , dont le nombre ne pourroit être au-dessous de trois , ni au-dessus de neuf ; 3.º de subdiviser chaque district en cantons de quatre lieues carrées , ou de deux lieues sur deux. D'après cette triple division du territoire , on établit trois degrés dans la hiérarchie des assemblées administratives ; mais on n'en conserva que deux dans les électives , le premier dans les assemblées primaires ou de canton , dans lesquelles existe la véritable base personnelle pour les élections , le second dans les assemblées de département , formées par la réunion des électeurs de tous les cantons qu'il renferme. Le nombre des représentans du royaume fut fixé , et l'on régla qu'il seroit égal à celui des départemens multiplié par neuf , et distribué entre eux suivant la triple base du territoire , de la population et de la contribution directe ; système aussi hardi dans sa conception que facile et simple dans son exécution. Les fonctions des assemblées primaires et électorales se bornant à élire , et toute espèce de mandat étant contraire à la

nature du corps législatif, qui est délibérant par essence, à la liberté des suffrages et au caractère des députés, qui ne sont pas les représentants d'un département, mais de toute la nation, on ordonna que le procès-verbal d'élection seroit le seul acte qui pourroit être remis par les électeurs aux représentants.

Les municipalités présentoient moins de difficultés; mais les conditions pour être éligible aux divers degrés de la représentation nationale ou de l'administration offroient de grands problèmes politiques et moraux à résoudre, et il ne paroissoit pas facile de concilier les droits de l'homme avec ceux du citoyen, et les principes de l'égalité et de la liberté avec l'intérêt général de l'empire. On décréta que pour voter aux assemblées primaires il suffisoit d'être citoyen actif, c'est-à-dire, d'être né ou devenu François, d'être domicilié dans la ville ou le canton, au moins depuis un an, de payer une contribution directe, et de rapporter l'acte de son inscription civique.

Ce système de gouvernement dont aucune nation, aucun siècle n'offroit le modèle,

fut conçu par le génie profond et analytique de l'abbé Sieyes, et développé avec la clarté et la précision de M. Thouret. On a corrigé depuis les légers défauts qui s'y trouvent.

Les mécontents redoublent cependant d'efforts. L'armée de ligne avoit toujours été leur espérance ; mais les régiments donnèrent à l'envi les plus fortes preuves de patriotisme. Les parlementaires soutenus d'une nuée de partisans, c'est-à-dire, d'avocats, de procureurs, employoient toute l'astuce de leur état ; le clergé se servoit des armes qui lui sont propres ; mais les patriotes ne s'endormoient pas. Les citoyens de la Bretagne et de l'Anjou se lièrent par une grande fédération armée. On ne vit partout que des bandes citoyennes, qui, rassemblées par milliers, et sortant, pour ainsi dire, de dessous terre, juroient de vivre libres ou de mourir.

L'Assemblée se signaloit par de nouveaux biensfaits, elle supprima les vœux [redacted] et [redacted] des ordres religieux, et fixa un traitement aux personnes de l'un et de l'autre sexe qui étoient en état de vivre, dans [redacted] des cases ; elle supprima les droits

sur les cuirs , sur les huiles et savons , et pourvut à leur remplacement. Elle supprima la gabelle et l'impôt sur le tabac ; elle fit un code sur le rachat des droits féodaux ; elle s'occupa de l'organisation du pouvoir judiciaire , et décréta la liberté du commerce dans l'Inde. Mais le décret par lequel elle supprima les titres et les armoiries , quoiqu'il fut une conséquence de l'abolition de la noblesse , de la féodalité et des priviléges , affecta la caste nobiliaire et les privilégiés plus qu'aucun autre décret. Si la noblesse tenoit si fort à ces hochets , à ces signes extérieurs et puérils de la vanité humaine , c'est qu'elle n'ignoroit pas leur empire sur le vulgaire. On eût donc raison , puisqu'on ne vouloit plus de noblesse ni de priviléges , de briser le talisman sur lequel cette caste fendoit l'espoir de relever tôt ou tard sa puissance.

Avant de passer aux nouvelles tentatives des ennemis de la chose publique , il me reste à parler de la fameuse procédure faite au Châtelet contre les auteurs des massacres des 5 et 6 octobre. On ne put intimider ni corrompre ce tribunal : il jugea qu'il

y avoit lieu de décréter de prise de corps d'Orléans et Mirabeau. Que de honte , que de maux , que de troubles on eût épargné à la France , si on eût laissé exécuter ce décret. Le lendemain les députés du Châtelet portèrent toutes les pièces à l'assemblée nationale. Le voile étoit déchiré; il s'agissoit seulement de savoir si on permettroit au Châtelet de continuer cette procédure. Une telle question n'auroit jamais dû être agitée. Mirabeau fut juge dans sa propre cause ; il vota pour que l'assemblé nationale décrétât que son comité des recherches lui ferroit le rapport des charges qui concernoient les représentans de la nation. Les royalistes eurent la foiblesse de laisser échapper cette occasion ; c'est qu'après *le peuple* , rien n'est plus *peuple* , c'est-à dire , plus irrésolu , plus inconséquent , qu'un *corps nombreux* . La preuve en est dans la manière dont le corps constituant se laissoit gouverner par Mirabeau quand il le menaçoit d'appeler ses phalanges , c'est-à dire , les piques des faux-bourgs. La preuve en résulte encore de la foiblesse avec laquelle la convention se laissa long-tems décimer par un tyranneau aussi

médiocre dans ses moyens que l'étoit Robespierre. Revenons à la procédure du Châtelet. L'abbé Maury s'opposa à la motion de Mirabeau , mais foiblement , et sans dire un seul mot des coupables ; Cazalès ne déploya pas non plus , en cette occasion , son courage ordinaire. Le côté gauche l'emporta en faisant valoir le décret qui défendoit de mettre un député en jugement sans l'autorisation de l'assemblée. Nous ne pouvons passer ici sous silence la réponse la conique et sublime que la reine avoit faite aux commissaires du Châtelet qui , dans les commencemens de l'instruction de cette procédure , s'étoient présentés chez elle pour recevoir sa déposition : *J'ai tout vu , j'ai tout entendu ; j'ai tout oublié.*

L I V R E X V I I .

Nouveaux complots. Comité autrichien. Massacre d'un boulanger. Conjuration et mort héroïque du marquis de Favras. Décret qui prononce l'égalité des peines pour toutes les classes des citoyens. Beau trait du district Saint-Honoré envers les parens des deux frères Agasse. Mot remarquable de M. l'évêque d'Autun dans un projet d'adresse aux François. Couronne civique décernée à un jeune Anglois.

Les ennemis du bien public ne se lassoient jamais de tenter tous les moyens qui étoient en leur pouvoir : ils s'appeloient les *amis du roi* ; ils disoient qu'il n'étoit pas libre. Les mêmes divisions éclatoient avec fureur au sein de l'assemblée. Ceux qui se plaçoient

à la droite du président appeloient toujours les autres les *enragés*; ceux-ci appeloient ceux du côté droit les *noirs*. Les dénominations ont toujours servi de points de ralliement aux partis. On tenoit chez la reine des conciliabules; c'est ce qu'on appela *comité autrichien*.

Tandis que toutes les conspirations s'agioient en tout sens dans l'intérieur, et que le pouvoir exécutif, les ministres, les secondeoient sourdement, par une inertie, une nullité affectée, on cherchoit au dehors à soulever les puissances couronnées. On méprisoit, pour les rendre par-là méprisables, si on avoit pu, les gardes nationales: on les appeloit les *bleux*, à raison de la couleur de leur uniforme. On disoit qu'ils ressemblaient à la fayance bleue, qui ne va pas au feu. Les prodiges inouis de valeur que nous aurons à raconter de nos braves gardes nationaux les ont vengé bien glorieusement de ce sarcasme: et les Perses aussi méprisoient les Grecs, et ils furent battus par eux.

Les conspirateurs, c'est-à-dire, la cour d'un côté, et la faction d'Orléans de l'autre,

tre , organisèrent de nouveau la famine (1). Les rassemblemens recommencèrent aux portes des boulangers. Un de ces malheureux en fut l'innocente et déplorable victime : on ne put le soustraire à la fureur populaire. L'assemblée nationale , profondément affligée de cet événement aussi funeste qu'imprévu , rendit une loi contre les attroummens. La *loi martiale* fut décrétée d'après les plans de MM. Target et Mirabeau l'aîné. Cette loi , inconnue aux Romains , a été inventée par les Anglois , et ne convient guère à un peuple libre : un magistrat , un chef mal-intentionné peut en abuser contre la liberté publique et individuelle.

Un événement d'un autre genre vint partager l'attention publique , et fit encore gémir les ames sensibles. La fureur populaire a fait périr un boulanger sans permettre à la justice de prouver son innocence ; main-

(1) Nous devons prévenir que , pour nous conformer à l'usage , nous appellerons royaliste le parti de la cour , et anarchiste le parti d'Orléans , qu'on devroit aussi appeler royaliste , puisqu'il vouloit d'Orléans pour roi.

tenant c'est le glaive des loix qui peut être a frappé un innocent, ou du moins un homme non également convaincu, ce qui, aux regards de la loi, équivaut à l'innocence. Il est prouvé, par les détails qu'on va lire, qu'on a épargné, qu'on n'a même pas voulu connoître plusieurs des grands coupables, entre autres Monsieur, frère du roi, et M. de Luxembourg. Dès lors M. de Favras devoit être acquitté, coupable ou non. Il a été le héros et le martyr de cette nouvelle conjuration, qui heureusement n'a éclaté que sous les voûtes du Châtelet. L'assemblée nationale avoit donné provisoirement à ce tribunal le pouvoir de juger les crimes de lèzenation, sans avoir défini ce genre de crime, qui trop souvent a été parmi nous ce qu'étoit sous Tibère le crime de lèze-majesté, un prétexte, une arme pour égorguer l'innocence. L'assemblée a aussi adopté les formes angloises de la procédure criminelle par des *jurés*, formes favorables à l'accusé et dictées par l'humanité. La publicité de l'instruction et du jugement est la seule sauvegarde du foible; encore ce moyen n'est il pas, hélas! toujours suffisant pour le sous-

traire à l'influence du crédit ou de la richesse.

M. de Favras, né avec un génie entreprenant et une ambition exaltée, avoit passé sa vie à rouler dans sa tête des projets de fortune ; successivement mousquetaire, capitaine des dragons et premier lieutenant des Gardes-Suisses de Monsieur, il avoit donné sa démission de cette dernière place, pour aller à Vienne en Autriche faire statuer sur l'état de M^{me}. de Favras, née princesse d'Anhalt-Schaembourg. Ce fut à la suite de ce voyage qu'il se livra aux méditations de la politique financière. Il en fut détourné en 1785 par les troubles de la Hollande, qui lui ouvrirent une carrière plus analogue à son esprit inquiet et remuant. Il partit avec le projet de lever une légion pour le service des Provinces-Unies. Ce fut à l'époque de ses liaisons avec un officier recruteur nommé Toureaty, dont il crut que les soins pourroient lui être utiles. Mais la prompte pacification qui fut la suite de la médiation armée de la Prusse, le força de renoncer à ses projets, et de reprendre ses travaux sur la liquidation de la dette

publique. Le compte satisfaisant qui en fut rendu au ministre, par une commission chargée de l'examiner, augmenta son empressement d'en obtenir la discussion dans l'assemblée nationale. Cependant l'insurrection du Brabant, et les événemens qui la suivirent, faisoient fermenter cette tête ardent et à projets. Il lia le plan d'une contre-révolution en Hollande avec une révolution dans le Brabant, et peut-être avec une contre-révolution en France : du moins il a assuré que l'exécution de ce qu'il méritoit auroit pu être fort utile à sa patrie, et l'on sait ce qu'un privilégié pensoit par ce mot *utile à sa patrie*. Il est pourtant vraisemblable que ses idées militaires étoient subordonnées au succès de celles qu'il avoit conçues pour la libération de la dette publique, et qu'il ne les reprit qu'après avoir perdu tout espoir de ce côté. Il avoit beaucoup de talent, et encore plus d'ambition. Il affectoit un grand attachement à l'autorité royale, et fort peu de goût pour le régime de la liberté. On l'avoit mis dans la confidence du premier projet de translation de la famille royale à Metz. Le 2 octobre

il avoit arboré la cocarde blanche , et le jour de l'irruption des femmes de Paris à Versailles , il avoit pressé M. de Saint-Priest de lui faire donner pour lui , et un certain nombre de volontaires , des chevaux des écuries du roi , pour disperser les brigands , et leur enlever leurs canons.

Lorsque l'assemblée nationale et le roi vinrent se fixer à Paris , il avoue avoir été chargé de surveiller le faubourg Saint-Antoine qu'on redoutoit , et d'avoir reçu de M. de Luxembourg cent louis à titre de récompense. Il avoit répris ses anciennes liaisons avec Tourcaty , et M. de Favras lui avoit , dès le mois de juillet ou de septembre , annoncé les principales circonstances d'une prochaine contre-révolution qui alloit s'opérer en France par l'enlevement du roi et de la famille royale. M. Tourcaty avoit un ami , recruteur comme lui , nommé M. Morel ; il lui raconta les étranges confidences qu'il venoit de recevoir. Celui-ci s'empressa d'en donner avis au commandant-général de la garde nationale parisienne. MM. Morel et Tourcaty imputèrent à M.

de Favras de leur avoir développé le plan d'une contre-révolution par lui projetée. Douze cents chevaux devoient être rassemblés à Versailles, en partir à jour marqué, et arriver à Paris sur trois colonnes. Une partie de la garde soldée, des Suisses et un grand nombre de conjurés des provinces se seroient joints à la cavalerie. On se seroit en entrant emparé de la garde. Des postes intérieurs auroient été disposés de manière à lui couper le passage et l'empêcher de rentrer dans Paris. Si la résistance avoit été trop forte, on l'auroit massacrée. Quatre cents hommes auroient eu ordre d'égorger M. de Lafayette. Quatre cents autres se seroient défait à la fois de MM. Bailly et Necker; et après avoir encloué à boulets secs les canons qu'on n'auroit pu entraîner, tous se seroient réunis aux Champs-Elysées pour entrer ensemble aux Tuilleries et s'en rendre maîtres. On étoit en marché pour vingt mille Suisses, douze mille Allemands, douze mille Sardes, qui, réunis aux régimens restés fidèles, aux mécontents qui se déclareroient quand le roi seroit sur

la frontière , auroient porté l'armée à cent cinquante mille hommes (1). On auroit alors marché sur Paris pour intercepter le haut et le bas de la rivière , et réduire cette ville par la famine. Les dénonciateurs reçurent ordre de continuer à épier de près ses dé-marches. La conjuration ne pouvoit manquer d'éclater incessamment. Les douze cents chevaux étoient déjà à Versailles , et quarante chariots a Saint-Denis.

Il falloit pratiquer des intelligences dans la garde soldée , et l'armer contre les com-pagnies bourgeois. M. Marquié , ci-devant sergent aux Gardes-Françaises , alors sous-lieutenant d'une partie des grenadiers du centre , avoit sauvé la vie à plusieurs gar-des du corps le 6 octobre , et sur la route de Versailles il ne put retenir ses larmes

(1) La partie du plan relative à l'assassinat de M. de Lafayette fut , suivant les dénonciateurs , changée bientôt après: On crut qu'il valoit mieux en char-ger quatre hommes sûrs. Il est aisé de voir toute l'absurdité et le peu de moyens de ce plan d'enle-vement du roi ; cependant tout est croyable et tout est possible au tems où nous sommes.

en songeant au danger qu'avoit couru la famille royale. Sa douleur fut remarquée par M.^{me} Elisabeth ; elle fit même demander son nom. Tel est l'homme sur lequel M. de Favras , sans le connoître plus à fond , crut pouvoir compter pour gagner la troupe soldée , ce qui étoit la partie la plus difficile de son plan. Il le fit prier de se trouver à deux ou trois rendez-vous différens. La dernière fois il lui remit , mais sans s'expliquer jamais davantage , un pamphlet contre-révolutionnaire , intitulé *Ouyrez donc les yeux* , l'engageant à le faire lire attentivement à ses grenadiers , et à lui donner les noms et les adresses des personnes du régiment auxquelles il pourroit le faire distribuer. Pendant ce tems , il négocioit un emprunt de deux millions , toujours par l'entremise de M. Morel. Un réfugié hollandais , M. Chomel , promit le 3 décembre , au nom d'une compagnie hollandaise , de prêter ces deux millions. M. Chomel passa depuis pour avoir été l'agent du comité des recherches , continué dans la suite sous le nom de comité de sûreté générale : on prétendit que le comité avoit dicté les conditions de ce

prêt simulé, Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne fut point réalisé, et qu'on changea de marche quand on sut qu'il étoit fait pour le compte et au nom de Monsieur, frère du roi.

Des placards dénoncèrent dans tout Paris Monsieur comme étant à la tête de cette conjuration. Ce prince allarmé se rendit le 26 à l'hôtel-de-ville, et donna le premier l'exemple d'un frère du roi qui vient pour se justifier devant ses concitoyens. Peu de jours après, M. de Favras fut dénoncé au Châtelet par le procureur-syndic de la commune, décrété de prise de corps et transféré dans les prisons de ce tribunal. L'opinion publique en avoit flétrî les membres : on les accusoit hautement d'aristocratie, et ce soupçon même les rendoit très-redoutables à l'accusé. Quoiqu'enclins à le favoriser, ils n'osoient plus braver l'indignation générale. Des mouvemens combinés qui se firent alors pour amener une grande explosion ne prouvent pas que M. de Favras en fut l'auteur, mais ils prouvoient du moins qu'il y avoit une conjuration sur laquelle il auroit pu vraisemblablement donner des lu-

nières. A Versailles, près de deux mille ouvriers s'insurgèrent, et firent taxer le pain et la viande à huit sols. A Paris, on répandit le bruit que M. de Favras alloit être relâché: le peuple se souleva contre le Châtelet; il falloit la force armée pour dissiper les séditieux. Il est vraisemblable qu'on n'avoit cherché à soulever le peuple que pour lui livrer M. de Favras, afin de prévenir par sa mort des révélations indiscrettes qu'il auroit pu faire devant ses juges. Pour lui, tranquille au milieu des dangers qui l'entourroient, il montra une fermeté digne d'une meilleure cause. Il combattit les deux principaux témoins par les dépositions mêmes: il prouva qu'ils n'étoient d'accord, ni sur le lieu, ni sur le tems où ils disoient avoir reçu ses prétendues confidences; enfin, il les écartoit par la loi qui ne vent pas que le dénonciateur soit témoin. Mais un troisième témoin, beaucoup plus redoutable, s'élevoit contre lui, et fortifioit la confiance dans les deux premiers; c'étoit M. Chomel. Il déclaroit n'avoir aucune connoissance du projet d'entrer à Paris à main armée; mais il déposoit que M. de Favras lui

en avoit communiqué un autre comme propre à prévenir le démembrément de la monarchie , et qu'il lui sembloit que ce projet étoit de rassembler les mécontents des frontières d'Allemagne et des Pays-Bas , pour en former une armée destinée à s'emparer des divers postes depuis Troyes en Champagne jusqu'à Amiens ; qu'on se proposoit de gagner une grande partie des Gardes-Françaises , et qu'on comptoit au besoin sur un secours d'environ vingt mille hommes de troupes des princes voisins d'Allemagne , sur un même nombre de troupes sardes et sur une armée espagnole. On reconnoît dans ce plan le fond de celui que MM. Morel et Tourcaty avoient travesti dans leurs déposition ; et il n'étoit pas étonnant que deux recruteurs eussent défiguré des idées qu'ils n'avoient peut être pas bien saisies. Le témoignage non suspect de M. Chomel rétablissoit les faits , et s'il ne suffisoit pas pour démontrer quels étoient les vrais détails de la conspiration , il sembloit au moins prouver qu'il en existoit une. Mais quel en étoit l'auteur ? quels en étoient les chefs ? étoit-ce un simple projet idéal ? On cher-

cheroit en vain dans la procédure la réponse à ces questions. Et d'abord, il est bien extraordinaire qu'un chef de conjurés, observé pendant trois mois de suite par les ordres d'un comité des recherches d'une extrême activité, ne laisse aucune trace de ses menées, aucune indication réelle de ses complots, aucune pièce de conviction ? Que sont devenus, et ces douze cents chevaux, et ces quarante chariots ? Ses conversations avec M. Marquié établissent elles suffisamment ses mauvais desseins ? Le fait le plus important, la remise de la brochure, est différemment rapporté par les témoins. M. Morel dépose que M. de Favras, en la remettant à M. Marquié, lui dit : „ Ceci est „ pour vous-même ; „ et qu'il ne fut pas question de la faire lire aux grenadiers. S'il avoit demandé la liste de ceux à qui il convenoit de l'envoyer, pourquoi ne profitait-on pas de cette ouverture pour acquérir contre lui une preuve sans réplique ?

Il y avoit beaucoup plus de griefs contre M. Augeard, qui fut arrêté en même tems : son projet d'enlèvement du roi, et son itinéraire jusqu'à Metz, étoient écrits de sa

main ; il l'avoit communiqué à M. de Clermont-Tonnerre, alors évêque de Châlons. C'étoit aussi un esprit remuant ; il avoit cabalé autrefois contre le despotisme, et depuis contre la liberté ; et sous les deux régimes il fut déclaré innocent.

Si quelque chose peut porter à croire qu'il existe une fatalité, une destinée qu'on ne peut éviter, c'est cette différence d'étoile dans des circonstances tout à fait semblables. Celle de M. Favras fut aussi funeste que celle de M. Augeard fut heureuse. Jamais on ne déploya plus de force d'ame, de vigueur de caractère, de courage d'esprit. C'étoit le 30 janvier qu'on devoit prononcer son jugement. M. de Favras soutint toujours que ses projets de révolution regardoient les Pays-Bas et la Hollande. Enfin, le 18 février on fit un nouveau rapporte de l'affaire ; et après un délibéré de six heures, il fut condamné à être pendu. Pendant qu'on procédoit au jugement, une multitude altérée de sang demandoit sa condamnation avec d'affreuses menaces. Nous ne pouvons penser cependant que les juges aient été influencés par une terreur aussi

lâche : des magistrats auroient sans doute su mourir plutôt que d'égorger un innocent. Il paroît que des considérations d'un ordre supérieur déterminèrent la conduite de ces juges , que nous sommes bien loin d'approuver , parce que l'exakte observation des formes dans les jugemens criminels est essentiellement liée avec la liberté publique et individuelle. Mais M. de Favras étoit il innocent ? Oui , aux yeux de la loi , mais non aux yeux de la raison , puisqu'il est impossible de douter qu'il ait existé un complot , et que cet accusé n'en fut un des agens. Toutes les probabilités se réunissent pour faire croire que ce complot fut connu dans ses détails , et que le nombre et l'importance de ceux qui y trempèrent engagèrent à l'envelopper d'un nuage.

Quand on mena M. de Favras à la chambre de la question , et lorsque le bourreau et ses valets se jetèrent sur lui pour le gatrotter , son courage parut l'abandonner un instant. Il triompha bientôt de ce moment de foiblesse , et sembla n'avoir payé ce léger tribut à la nature humaine que pour s'élever ensuite au-dessus de l'humanité. Son

rapporteur lui proposa un confesseur. „ De
 „ vous , lui répondit-il avec l'indignation de
 „ l'innocence opprimée , de vous ! un con-
 „ fesseur de votre choix ! il me seroit sus-
 „ pect. Je demande le curé de Saint-Paul. „
 M. de Favras , quiqoue se sentant intérieu-
 rement coupable , frémissoit sans doute de
 voir qu'on épargnât ceux qui l'étoient au
 moins autant que lui. Lorsqu'il sortit du
 Châtelet pour aller au supplice , on eut la
 féroceité de battre des mains , et cette scène
 de cannibales se répéta encore sur le pont
 Notre-Dame. La joie barbare du peuple ne
 parut ni l'irriter , ni l'affliger. Il s'entrete-
 noit avec le curé de Saint-Paul d'un air sé-
 rein et tranquille. Arrivé devant la princi-
 pale porte de Notre-Dame , il descend avec
 fermeté du tombereau , prend des mains du
 greffier l'arrêt qui le condamne , le lit lui-
 même à haute voix , adresse la parole au
 peuple pour se justifier , et prend le ciel à
 témoin de son innocence. Il dit ensuite :
 „ Qu'on me conduise à l'hôtel-de-ville ; j'y
 „ révélerai des secrets importans. „

A son retour de Notre-Dame , il sem-
 blloit pâlir ; mais sa contenance étoit tou-

jours la même. Le calme et la paix respiroient dans tous ses traits , et commandoient le respect , le silence et l'attendrissement. Arrivé à l'hôtel-de-ville , il demande à faire des déclarations essentielles , et dicte lui-même son testament de mort.

L'offre que faisoit M. de Favras de révéler des faits importans méritoit d'être prise en considération ; mais on ne vouloit pas les connoître. On craignoit aussi que tant de retard n'amenât quelque insurrection populaire. Plus de cinquante mille hommes étoient depuis huit heures du matin entassés et pressés sur la place de Grève , hurlant sans cesse la mort de Favras. Un grand nombre d'aristocrates attendoit son exécution avec la même impatience. Plus de quatre cents particuliers d'un rang distingué avoient pris la fuite depuis son arrestation. Ce jour même une personne considérable attendit près de la Grève , avec une vive inquiétude , le moment de sa mort , et courut sur-le-champ en porter la nouvelle à d'autres personnes qui n'étoient pas moins alarmées que lui. A l'entrée de la nuit , on distribua des lampions sur la place ; on en mit jusque sur la

la potence, A huit heures, M. de Favras descendit de l'hôtel-de ville d'un pas ferme et assuré. Toute l'assemblée étoit émue; le curé de Saint-Paul fondoit en larmes; M. de Favras seul étoit tranquille; il s'avance au gibet d'un air calme et majestueux. Une taille avantageuse (il avoit cinq pieds neuf pouces), une belle physionomie, le sang-froid du courage, ses longs cheveux flottans, tout annonçoit la grande victime qui alloit étre immolée. La rage populaire demeura comme enchaînée à sa vue; et lorsqu'au pied de l'échafaud, il éleva la voix, et dit : „ Citoyens, je meurs innocent. „ Tout le peuple frémit. Le bourreau lui-même sentit ses entrailles émues, et lui dit en sanglotant : „ Criez plus haut, qu'ils vous „ entendent „ M. de Favras, en montant à l'échelle fatale, répéta trois fois d'une voix forte : „ Citoyens, je meurs innocent; priez „ Dieu pour moi. „ L'exécuteur et le patient restèrent immobiles. Le plus grand silence régnoit sur la place. Alors se retournant avec une sérénité sur-humaine : „ Exé- „ cuteur de la justice, dit-il, faites votre „ devoir. „

Si l'on me demande comment le crime peut s'allier avec tant de grandeur d'ame je répondrai que Favras ne crut jamais commettre un crime. L'intérêt du roi légitimoit à ses yeux ses projets. Son exemple doit apprendre aux foibles qui se rendent les instrumens des hommes puissans, qu'ils sont presque toujours les victimes de ceux qui les emploient, et qu'un lâche abandon est ordinairement le prix du plus généreux dévouement.

Depuis que je n'entends parler que de conspirations, dit l'auteur de la *Correspondance de Paris* à un de ses amis en Suisse, je me suis mis à relire dans Salluste une des plus fameuses conjurations de l'antiquité. Il est certain que, d'après les usages et les loix de Rome république, conformes en cela à la droite raison, aucune des charges qui ont été connues, même en les réunissant, n'étoient suffisantes que pour s'assurer de l'infortuné Favras, et le traduire en jugement. La conspiration de Catilina fut découverte à Rome par un nommé Q. Curius, homme de naissance, vain, audacieux et bavard, prêt à tout faire, à tout

oser, comme à tout dire. Sa maîtresse Fulvie, noble matrone, lui arracha sans peine son secret : elle en parla dans Rome sans nommer son amant. On n'osa cependant ni arrêter, ni poursuivre Catilina. Lorsque Cicéron fut parvenu au consulat, il gagna Curius par Fulvie : par eux, il fut instruit de tous les desseins de Catilina, et cependant l'on n'ose encore attenter à sa liberté. Curius avertit Cicéron qu'on doit investir sa maison, s'y introduire, l'assassiner. Cicéron fait fermer sa porte aux conjurés. Catilina étoit dans Rome, et on ne l'arrête point, lui dont tous les mouvements étoient connus de Cicéron. Catilina ose se présenter au sénat : il fait plus ; attaqué et pressé par l'éloquence et la dialectique de Cicéron, il lui répond par des menaces, sort furibond, et l'accable d'imprécactions : on ne l'arrête point. Quand est-ce donc que Cicéron crut pouvoir se montrer et agir ouvertement contre Catilina et ses complices ? Ce ne fut que lorsqu'il fut parvenu à s'environner de toutes les espèces de preuves écrites et testimoniales, lorsque d'intelligence avec des citoyens allobroges dénoncia-

teurs de la conjuration , il fit envelopper les conjurés , surprendre leurs papiers , saisir au milieu d'eux un nommé Vulturtius porteur des lettres de Lentulus pour Catilina ; ce ne fut qu'après avoir reçu les aveux d'un grand nombre des complices qui vinrent lui promettre de tout révéler , si , sous la foi publique , ils obtenoient leur pardon. Alors seulement Rome et son consul regardèrent Catilina comme convaincu , et la conjuration comme véritablement découverte et démontrée. Quel respect pour la liberté et la sûreté individuelle ! On ne peut s'empêcher , en lisant Salluste , de saisir un rapport entre les deux conjurations : c'est que Crassus , personnage aussi considérable à Rome que le fière du roi put l'être en France , fait , dans la conspiration de Catilina , le pendant de Monsieur dans celle de Favras ; que tous les deux furent soupçonnés d'être auteurs du complot et d'y avoir trempé , et que les Romains ne voulaient pas plus le croire de l'un que les Parisiens de l'autre.

Je n'ai parlé jusqu'à présent que de la partie du procès de M. de Favras qui a été publique , et sur laquelle il me reste à ob-

server que Tourcaty et Morel, dont l'un même étoit dénonciateur, ou plutôt tous les deux, n'étoient pas des témoins assez purs, assez graves, et d'une moralité assez reconnue. L'ancienne jutisprudence, malheureusement encore en vigueur sur ce point, décerne la peine de mort sur la déposition de deux témoins, et appelle ces témoins des témoins nécessaires, parce que si elle n'en trouve pas d'autres, il faut qu'elle s'en contente. Ne croiroit-on pas une telle loi extraite d'un code de cannibales ? Dans aucun cas, la vie de l'homme ne doit dépendre du témoignage de deux de ses semblables, qu'ils soient des scélérats ou qu'ils soient crus d'honnêtes gens.

Je reviens à la partie ignorée du procès de Favras ; il est vraisemblable qu'elle a été la partie décisive, et qu'elle n'a été connue que du comité des recherches et des juges : mais, hélas ! doit il y avoir une partie cachée dans une procédure criminelle ? la société n'est-elle pas intéressée toute entière à savoir si l'on se joue ou non de la vie et de l'honneur des citoyens ? Et pourquoi ce mystère ? C'est qu'une foule d'hommes ri-

ches et puissans auroient été compromis et trouvés peut-être autant et plus criminels que M. de Favras. Si l'on ne vouloit point perdre tant d'illustres coupables, pourquoi sacrifier un homme qui ne l'étoit que par eux et pour eux? Il falloit faire le procès à tous ou à personne. Mais il falloit une victime au peuple, peut-être à M. de Lafayette, qui vouloit que celui qu'on accusoit d'avoir tenté de le faire égorguer, pérît. M. de Lafayette, comme commandant de la garde nationale, n'eût-il pas pu contenir la multitude jusqu'à la fin, comme il l'avoit déjà contenue une fois pendant le jugement?

La fin de M. de Favras laisse l'ame à la fois brisée de douleur et exaltée d'admiration. Quel homme! et quelle mort! Jamais on ne montra plus de constance et de fermeté. Qu'un général à la tête de son armée voie la mort de sang-froid, rien de bien étonnant: les regards de ses soldats fixés sur lui, le danger partagé, l'espoir de l'éviter, l'enthousiasme de l'honneur, l'ivresse de la gloire, tout nourrit son courage, tout l'allume, tout l'enflamme; mais

soutenir sans pâlir l'aspect d'un bourreau, d'un échafaud, les apprêts d'une mort certaine et infamante, dicter un testament de vingt pages aussi tranquillement que dans son cabinet, entendre sans en être affecté des milliers de voix menaçantes, demander son supplice, voir échapper ses complices à la mort et n'en dénoncer aucun (1), c'est assurément le plus haut degré de l'intrépidité. S'il eut l'intention d'armer la nation contre elle même, il peut être comparé à Catilina; s'il n'eut que l'idée de faire évader le roi, ce fut un fanatique du royalisme: mais dans toutes les suppositions, sa résignation, sa constance, sa douceur inaltérable, repoussent toute comparaison odieuse. On pourroit, pour en finir, ne le croire ni tout à fait innocent, ni tout à fait coupable. C'étoit un ardent royaliste, assez aveuglé pour croire travailler pour le bien même de son pays; c'étoit une tête exaltée, une ame forte, mais égarée. Sa mort l'ho-

(1) Il est vrai qu'il voulut révéler des secrets importants, mais cela ne dit pas qu'il voulut nommer personne.

nore à jamais sous ce dernier point de vue, celui du courage, et c'est la première fois peut-être que le supplice déshonorant de la corde, qui flétrit tout ce qu'elle touche, aura imprimé le caractère d'une vraie grandeur et d'un héroïsme immortel. Si ses juges ont craint pour leur vie, ils méritoient de monter à l'échafaud à sa place. Qu'il eût été grand à eux de se présenter au peuple, et de lui dire : „ Mes amis, nous n'avons „ point assez de preuves pour condamner „ le marquis de Favras ; nous serions des „ prévaricateurs punissables, indignes de „ votre confiance, si nous lui faisions subir „ la mort. Au reste, faites de nous ce que „ vous voudrez ; nous aimons mieux vous „ abandonner nos biens, nos vies, que notre „ probité et notre honneur. “

Les bonnes loix, ainsi que les bonnes actions, rafraîchissent le sang ; elles sont la consolation et l'espoir de l'homme de bien. Le philosophe voit sur-tout avec transport les loix qui joignent au caractère d'une honêté intrinsèque la destruction d'un préjugé. Telle est la loi que l'assemblée nationale a rendue à cette époque, en décrétant l'éga-

lité des peines pour toutes les classes des citoyens. Elle vient aussi d'abolir et de supprimer l'injuste préjugé qui étendoit l'ignominie d'un coupable et la honte du supplice sur tous les membres de sa famille. Le district de Saint Honoré à Paris , pour appuyer par un exemple se sage décret , a porté en grande pompe aux honneurs municipaux et militaires les plus proches parens des deux frères Agasse , qui ont été pendus à peu près à la même époque que M. de Favras , pour crime de fabrication de faux billets de caisse.

L'aristocratie ne cessoit de rugir contre l'assemblée nationale , et de faire couler dans le royaume le poison par torrent au moyen d'une foule de libelles. Ces calomnies honoroient l'assemblée. M. l'évêque d'Autun avoit raison lorsqu'il disoit , dans un projet d'adresse aux départemens. , , Tant , , que les malveillans calomnieront vos re- , , présentans , vous serez libres et heureux ; , , s'ils nous louoient , la France seroit per- , , due. “

On ne cessoit d'arréter dans l'intérieur la circulation des grains. Vernon étoit en proie

à la plus horrible sédition. M. Planter , chargé de veiller en cette ville aux approvisionnemens de la capitale , courut deux fois le danger de perdre la vie ; il ne dut son salut qu'à l'intrépidité d'un jeune Anglois , qui s'exposa lui-même à la mort pour le sauver. La commune de Paris lui décerna la couronne civique. „ Quand de retour parmi vos „ parens , lui dit le président en le couronnant , vous recevrez un doux regard de „ votre patrie , vous lui direz que vous avez „ vu sur les rives de la Seine un peuple bra- „ ve , sensible , généreux , trop long-tems fri- „ vole , qui a conquis enfin sa liberté , et „ qui en jouit avec délices quand il trouve „ les occasions de récompenser la vertu. “ On fit part aussi de cet événement à la société de la révolution de Londres , qui répondit à la lettre de la commune de Paris avec les sentimens affectueux d'une touchante fraternité.

L I V R E XVIII.

Suite des opérations de l'assemblée nationale. Finances. Réflexions sur M. Necker. Présentation à l'assemblée d'un centenaire du Mont - Jura. Décret qui rejette la motion insidieuse de déclarer la religion catholique nationale. Beau mouvement d'éloquence de Mirabeau à ce sujet. Inscription sublime mise par Frédéric à l'église catholique de Berlin. L'assemblée décrète quatre cents millions d'assignats. Du livre rouge. Détails curieux sur cet objet. Bureau de trésorerie proposé par M. Necker. Ses scrupules sur les assignats.

Il n'est point de notre dessein de raconter tous ces événemens si intéressans pour chaque localité, mais qui se perdent aux regards de la postérité dans la foule des grands

objets que l'historien de la révolution transmet à sa méditation. On peut juger aisément, par le petit nombre de ceux que nous avons décrits, de tout ce qui s'est passé d'irrégulier, et souvent d'atroce, dans cent endroits différens. Une révolution est une suite d'actions et de réactions ; mille troubles particuliers doivent s'élever à la suite des troubles généraux. Aussi parmi nous chaque ville, chaque commune a eu ses mouvements, ses révolutions, ses momens d'anarchie occasionnés par l'anarchie universellement répandue dans tout l'empire. Ainsi dans le système planétaire, chaque planète a un mouvement particulier indépendant du mouvement commun.

Dans ce vaste tableau de notre révolution, nous entasserions inutilement des volumes si nous voulions détailler tous les efforts des classes privilégiées et de leur sous-ordres : ainsi nous ne parlerons ici ni d'un mandement incendiaire de l'évêque de Tréguier pour soulever la Bretagne, ni d'un conciliabule de gentilshommes à Toulouse, ni des audacieuses et vaines tentatives des parlemens de Provence, de Rennes, de

Metz , de Rouen : c'étoient les derniers soupirs de ces vieilles corporations agonisantes dont le soffle rallumoit quelques foibles étincelles bientôt étouffées.

Les finances étoient un objet d'une toute autre importance : elles formoient déjà une plaie très-profonde et très-difficile à guérir. Les emprunts n'avoient point réussi , et la contribution du quart des revenus n'avoit point rendu ce qu'on en attendoit ; la perception des impôts étoit presque suspendue. M. Necker n'avoit pas le génie qu'auroient demandé des circonstances aussi impérieuses. Aussi lorsqu'on l'entendit proposer à l'assemblée nationale de chercher dans le changement de la caisse d'escompte en banque nationale des moyens de suppléer à l'cessive diminution de l'impôt et à l'impossibilité de se procurer 170 millions que demandoit le service de 1789 et de l'année suivante , on reconnut toute la stérilité , toute la nullité de ses ressources. Le public lui reprocha , avec raison , de n'avoir eu jusqu'à présent en finances que de petites vues et de petits moyens ; que , jouissant de la con-

fiance de la nation à un degré tel qu'aucun ministre n'en a jamais joui , tout lui étoit possible ; qu'il avoit un grand effet à produire , une masse énorme à soulever , qu'il n'a pas su calculer la grandeur de ses leviers , qu'il n'a développé successivement que des fractions de forces qui ont été perdues ; qu'on ne doit , en aucune manière , lui faire honneur de la révolution , qu'il ne l'a ni voulu , ni prévue ; que tout a été pour lui , comme pour bien d'autres , jeux du hasard et de la fortune ; que sa réputation est une usurpation manifeste. La France attendoit un plan réparateur , M. Necker n'osa croire qu'il fut possible de la faire jouir d'un si grand bienfait. Ses yeux se fixèrent sur un établissement dont l'habitude et les idées reçues faisoient regarder la fortune comme étroitement liée avec la fortune publique , et dont les fonds alimentoient presque seuls , depuis un an , les finances épuisées. Son plan fut vivement critiqué. Quelle ressource , disoit on , que celle d'une caisse banqueroutière qui ne peut nous prêter que notre propre crédit. L'assemblée nationale prit le

parti de décréter 400 millions d'assignats. M. Necker ne connut jamais que la pratique ruineuse des emprunts.

Dans cette foule d'événemens rapides qu'il nous a fallu raconter, nous avons oublié de parler de l'apparition auguste et intéressante qui eut lieu à l'assemblée nationale, vers la fin d'octobre 1789, d'un serf du Mont-Jura âgé de cent vingt ans. Cet homme, oublié par le tems, étoit né quelques années avant les jours les plus brillans de Louis XIV ; il avoit vécu quarante-six ans sous ce règne : il se voit tout à coup reproduit devant les représentans d'un peuple compté pour rien jusqu'alors ; il est présenté devant une assemblée souveraine, qui a détruit, comme un instrument de servitude, les états généraux, que Louis XIV eût rejeté comme instrumens de liberté. Ce centenaire avoit vu sous Louis XIV l'excès de la servitude et le fanatisme de la gloire ; il vient de voir l'ivresse généreuse de la liberté, et une gloire bien plus véritable. Il a vu la corruption la plus endémique et la plus profonde, et il voit maintenant les appréts de la régénération la plus totale ; il a vu l'ex-

cès de l'obéissance la plus servile , et il voit les abus de l'anarchie la plus redoutable ; il a vu tout ce que peut un roi dont l'ame est élevée , et tout ce que peut le préjugé brillant de l'honneur ; il vient d'être témoin de tout ce que peut une grande nation , et de tous les prodiges qu'enfante le génie invincible de la liberté. Pour nous , dans les sept années qui viennent de s'écouler , nous avons plus vécu , c'est-à-dire , plus vu de grands événemens , que ce vieillard décrépit et vénérable , pour qui la nature sembloit avoir suspendu ses loix. L'assemblée souveraine se leva devant un pauvre seigneur pour rendre hommage à sa longévité. Il y avoit cent deux ans qu'il étoit venu à Paris à pied , et il s'en souvenoit très-bien. A mesure que ses sens l'abandonnoient (il étoit devenu sourd et aveugle) , la défiance et l'amour de l'argent se renforçoient. Après avoir vu plusieurs générations se succéder et s'éteindre , un grand empire tomber en décadence , et tout à coup se rajeunir et revenir à son âge viril , ce vieillard tomba de vétusté. Il paya son tribut à la nature deux mois après avoir paru à l'assemblée.

A me-

A mesure qu'on s'enfonce dans l'histoire de la révolution, on se trouve de plus en plus au milieu des mouvemens et des agitations de toute espèce. A des scènes orageuses succèdent des scènes plus orageuses encore. C'étoit sur-tout dans le sein de l'assemblée que l'aristocratie s'agitait le plus. Ce n'étoit qu'après les discussions les plus animées, les plus tempétueuses, après mille vociférations, qu'on pourroit appeler des hurlemens, après que l'on avoit vingt fois perdu, conquis, puis reperdu, puis reconquis encore la parole, lorsque le parti de l'opposition avoit épuisé tout son arsenal de sophismes et d'arguties, d'incidens et d'amendemens, qu'on enlevoit comme d'assaut les plus sages décrets, tel que celui qui fut rendu le 13 avril 1790, qui rejeta la motion insidieuse de déclarer la religion catholique nationale; ce qui vouloit dire, en d'autres termes, seule dominante, et par conséquent persécutante; car l'histoire nous apprend que toute secte qui a dominé, a persécuté: c'étoit bien s'éloigner, si l'on eut accueilli cette motion, de cette philosophie sage et éclairée de Frédéric le Grand, qui

a fait mettre à l'église catholique de Berlin cette inscription sublime : *Frédéric qui ne hait pas ceux qui servent Dieu autrement que lui.* Des flots d'orateurs se succédèrent à la tribune. Nous ne citerons de tous ces débats, peu dignes d'un siècle de lumières et de philosophie, qu'un argument que fait M. Destourmels, parce qu'il nous fournit l'occasion de placer la réponse de Mirabeau : ce fut un des plus beaux mouvements de l'éloquence françoise. M. Destourmels invoque ses cahiers, parle des constitutions du Cambrésis, du serment fait par Louis XIV de ne jamais souffrir que cette province reçoive d'autre religion que la religion catholique, apostolique et romaine. M. de Mirabeau s'élance à la tribune. „ J'observe „ rai, dit-il, au préopinant que ni vous, ni „ moi, ne pouvons être surpris du serment „ de Louis XIV: sous un règne tant célèbre „ par la révocation de l'édit de Nantes, on „ trouvera aisément de grands monumens „ de persécution et d'intolérance. Mais puis „ qu'on se permet des citations historiques, „ je vous supplie de ne pas oublier que d'ici „ de cette tribune, on apperçoit la fenêtre

„ d'où la main d'un monarque françois, ar-
 „ mée contre ses sujets par d'exécrables fac-
 „ tieux , qui couvraient leurs intérêts per-
 „ sonnels de l'intérêt sacré de la religion ,
 „ tira l'arquebuse qui donna le signal de la
 „ Saint-Barthelemy. Je demande qu'on aille
 „ aux voix. “

Aux voix , aux voix , s'écrie une partie de l'assemblée. Les demandes , les refus , les attaques , les répliques volent de part et d'autre , comme les traits lancés dans une mêlée. La puissance de la raison l'emporte.

L'assemblée s'occupa ensuite des finances. Il falloit se mettre en mesure suffisante pour pouvoir attaquer à la fois tous les abus dévorans ; il falloit s'élever à la hauteur des plus vastes conceptions. Pour parvenir à ce but , l'assemblée décréta , comme nous l'avons dit plus haut , 400 millions d'assignats (1). On ne pouvoit , sans mauvaise foi , les confondre avec le papier monnoie si justement proscrit par tous les écrivains

(1) La création d'assignats n'est pas une mesure d'invention nouvelle ; mais elle étoit grande comme les circonstances , et pouvoit seule suppléer à tout.

politiques, puisque ce papier portoit une hypothèque spéciale. Les circonstances d'une guerre avec toute l'Europe, et plus encore peut-être les dilapidations, ont occasionné une prodigieuse émission de ce papier, qui a fini par le discréderiter; mais, malgré l'abus qui en a été fait, il est certain que cette ressource a sauvé la chose publique.

En apprefondissant les causes de cet énorme *déficit*, contre lequel l'assemblée avoit eu principalement à lutter dans l'immense carrière qu'elle avoit parcouru jusqu'alors, on dévoiloit chaque jour de nouvelles turpitudes. On apprit qu'il existoit un registre particulier des déprédatiōns de la cour sous le nom de *livre rouge*: on résolut de se le procurer. Les premières instances furent inutiles. Ce livre contenoit les profusions de Louis XV: le roi, par respect pour la mémoire de son aïeul, répugnoit à lever le voile qui couvroit une partie des torts du dernier regne. Il céda cependant, et consentit à en donner connoissance aux commissaires du comité des pensions, sous la seule condition que l'inquisition ne s'étendroit pas au-delà de son règne. La première

communication leur en fut donnée chez M. Necker en présence de M. de Montmorin. Le ministre des finances leur ayant rappelé le désir du roi qu'on ne prit aucune connaissance de la dépense secrète de son aïeul, les membres du comité, fidèles aux principes de l'assemblée nationale, s'abstinent d'y porter leurs regards, et commencèrent la lecture de ce registre au premier article du règne actuel. Ce livre fameux est un registre de dépenses composé de cent vingt-deux feuillets, relié en maroquin rouge : on a employé pour le former du papier de Hollande de la belle fabrique de D. et C. Blaauw, dont la divise empreinte dans le papier est *pro patria et libertate*. Chaque article de dépense est écrit de la main du contrôleur-général, et ordinairement paraphé de la main du roi : le paraphé est une L. avec une barre au-dessous. Ainsi ce livre porte successivement l'écriture de MM. Terray, Turgot, de Clugny, Necker, Joli de Fleury, d'Ormesson, de Calonne, de Fourqueux, Lambert, et encore Necker. Le total des sommes portées sur le livre rouge, depuis le 19 mai 1774 jusqu'au 16 août 1789,

monte à 227,985,517 liv. On y voit, que sous le ministère seul de M. de Calonne, Monsieur avoit touché 13,824,000 liv., et M. d'Artois 14,550,000 liv. On voit ensuite, qu'outre la somme ci-dessus, ce prince avoit touché pour ses dettes 7,500,000 liv., indépendamment des rentes viagères d'un million par an. Il y a sur ce livre un don de 1,200,000 liv. fait à M. de Polignac en récompense de ses services, et un don de 44 liv. 4 sols à Jean-René Hamel, sergent au régiment de Flandre, pour avoir, par sa valeur, causé la prise de Duderstall.

Calonne et Necker ont dit que les pensions et gratifications annuelles n'excédoient pas 28 millions; elles ont monté à plus de 70 millions. Calonne et Necker ont tous deux également trompé. On fut encore plus étonné quand la publication du livre *des décisions* montra pour 860 millions d'ordonnances au comptant dans l'espace de huit ans. M. Necker, pour combler le gouffre immense des dettes de l'état creusé par tant de déprédatiōns, ne vit de ressources que dans la formation d'un bureau de trésorerie, qui, sous l'autorité du roi, fixeroit tou-

tes les dépenses journalières, surveilleroit toutes les recettes, dirigeroit enfin toute l'action du trésor public. Il vouloit que la plupart des commissaires de la trésorerie fussent pris dans le sein de l'assemblée nationale. Mais ce plan étoit bien éloigné d'être suffisant ; aussi fut-il rejeté. Une faute très-grande de M. Necker fut de n'avoir pas proposé lui même, ou du moins soutenu de toutes ses forces, la seule mesure peut-être qui put sauver l'état, malgré l'abus qu'on en a fait ; je veux dire celle des assignats. Nous pensons, comme M. Necker, que la morale doit être la base de la politique ; mais il est des circonstances si impérieuses qu'alors il faut tout hasarder pour sauver la chose publique. D'ailleurs, M. Necker pouvoit bien prévoir l'immense émission d'assignats qui auroit lieu dans la suite ; mais cette crainte, qui pouvoit bien aussi ne pas se réaliser, ne devoit pas l'empêcher d'adopter un moyen qui remédioit, du moins pour long-tems, aux besoins les plus pressans de l'état ; il devoit, en un mot, appuyer cette mesure de tout son pouvoir, ou en indiquer

une meilleure. Nous avouons qu'il se trouva dans des circonstances très-difficiles ; mais c'est alors que le génie déploie toute sa puissance.

L I V R E X I X.

Démarches des Brabançons auprès des représentants de la nation françois. Réunion de la Corse et d'Avignon à l'empire françois. Affaires des colonies. Trouble de Nancy. Dévouement héroïque du jeune Desille. Honneurs rendus par l'assemblée nationale à la mémoire de Franklin. Discours de Mirabeau à ce sujet. Portrait de Marat. Troubles de Lyon. Décret en faveur des non - catholiques émigrés lors de la révolution de l'édit de Nantes. Autre décret en faveur des juifs. Du droit de faire la paix ou la guerre. Fanatisme allumé dans Toulouse ; ses fureurs et ses crimes dans Montauban et dans la ville de Nîmes. Conspiracy de M. de Maillebois.

Les états de Flandre et de Brabant ve-
noient de rompre les liens qui les attachoient
à la domination impériale et de déclarer leur

indépendance. Un envoyé de Van der Noot portoit à l'assemblée nationale et au roi le manifeste de cette nouvelle puissance. Le corps législatif, loin de se livrer à un enthousiasme imprudent, éloigna l'ouverture du paquet et la décision de cette affaire. Ce fut à cette époque que l'île de Corse, d'après le vœu des habitans, fut déclarée partie intégrante de l'empire françois. Le Comtat et Avignon furent aussi réunis à la France. Les colonies qui tiennent à cet empire par des liens précieux, et qui contribuent tant à sa prospérité, étoient un objet d'un tout autre intérêt. Les îles à sucre craignoient que l'assemblée, qui avoit proclamé les droits de l'homme et détruit en France toutes les servitudes, ne voulût effacer deux des plus cruels outrages faits à l'humanité, *la traite et l'esclavage des Nègres*. Les Etats-Unis avoient déjà donné ce grand exemple. Le commerce de France étoit créancier de celui des colonies de plus de 200 millions; celles-ci menaçoient d'une banqueroute, si l'on ne conservoit dans son entier leur prétendue propriété sur les *charrues vivantes*. A la Martinique, les admi-

nistrateurs avoient été obligés de convoquer l'assemblée coloniale avant le tems, et sans attendre l'ordre du roi. Divers réglemens y avoient été adoptés pour le régime intérieur de l'île. Saint-Domingue offroit un tableau encore plus inquiétant. Cette colonie étoit divisée en trois provinces, du nord, du sud et de l'ouest, mais réunies sous un seul gouverneur-général et sous un seul intendant.

Le 27 septembre, le ministre de la marine adressa à M. de Peynier, gouverneur, et à M. Marbois, intendant, une ordonnance pour convoquer les habitans à l'effet de nommer des députés, et de former une assemblée pour fournir au corps législatif et au roi des renseignemens sur l'état et les intérêts de la colonie. Ces lettres de convocation arrivèrent trop tard; il s'étoit déjà formé dans les trois parties de Saint-Domingue trois comités permanens. Les deux assemblées du sud et de l'ouest se tinrent en mesure, et avec l'administration, et avec la métropole; celle du nord, qui se tenoit au Cap, manifesta d'autres principes: elle déclara que tous les pouvoirs des

habitans du nord résidoient en elle , continua provisoirement dans leurs fonctions les agens du pouvoir exécutif , et néanmoins intercepta les lettres ministerielles. Elle alla plus loin: elle emprisonna Dubois , substitut du procureur-général , pour avoir dit que l'esclavage des Nègres étoit contraire aux principes de la liberté nationale. L'orgueil des Blancs avoit établi de tout tems une ligne de démarcation entre eux et les gens de couleur : on appelle ainsi les hommes de toutes les nuances du noir au blanc , qui composent la plus grande partie de la population libre de l'île. Fils ou petit-fils d'Européens , propriétaires de riches habitations , citoyens enfin , ils ne peuvent en exercer les droits. Au commencement d'une révolution qui détruisoit tous les préjugés , ils concurent l'espérance de voir disparaître celui qui les dégradoit. Ils demandèrent aux Blancs , leurs parens et leurs frères , de les admettre aux assemblées. Ceux-ci s'irritèrent de ces démarches qu'ils appeloient insolentes , et firent même arrêter les députés. Ils osèrent davantage ; ils firent trancher la tête par la main du bourreau à M.

Ferrand de la Baudière , procureur du roi , pour avoir composé le mémoire des députés. Le procès , ou plutôt le simulacre de procès , dura une heure. La nuit du 26 au 27 novembre , des Blancs du comité d'Aquin , divisés en trois bandes , fondent à l'improviste sur les habitations des gens de couleur , et se livrent aux dernières violences. Tous les patriotes de France frémissoient de tant d'horreurs ; mais les cris des colons et les alarmes des négocians étouffèrent la voix de l'humanité.

Nous ne balançons point à penser qu'il eût mieux valu , non-seulement pour l'intérêt de la France , mais pour l'intérêt même des colonies , et sur-tout pour mieux consolider la liberté des gens de couleur et des Noirs , ajourner la propagation de notre révolution dans les îles jusqu'au moment où elle auroit été affermie parmi nous : nous aurions bien plus contrarié le gouvernement anglois et les vues de Pitt en prenant ce sage parti. Une preuve de ce que nous avançons , c'est que l'abbé Maury vouloit qu'on abordât tout de suite la question de la traite. Il est évident qu'il vouloit aliéner tout le

commerce , et porter les colons à se jeter dans les bras des Anglois.

Ce fut le 8 mars que M. Barnave fit, au nom du comité colonial , ce rapport célèbre qu'on regarda comme un modèle de politique et de sagesse , et qui fut adopté d'une voix presque unanime , malgré les plus vives réclamations de Mirabeau l'aîné et de Cazalès. Par ce décret l'assemblée déclaroit qu'elle n'avoit jamais entendu comprendre les colonies dans la constitution qu'elle a décrétée pour le royaume , ni les assujettir à des loix qui pourroient être incompatibles avec leurs convenances locales et particulières. Chaque colonie est autorisée à émettre son vœu sur la constitution , la législation et l'administration qui lui conviennent le mieux. Il eût été plus prudent encore de ne rien préjuger , et de temporiser , à l'exemple du sénat britannique (1) , qui a été tant d'années sans rien statuer de définitif sur la traite des Nègres. Ce dé-

(1) Ce n'est qu'en dernier lieu que le parlement d'Angleterre a décidé qu'il ne seroit porté aucun changement au sort déplorable des Nègres.

cret offroit d'ailleurs trop d'avantages aux colons , parce qu'il étoit évident d'un côté qu'ils seroient encore plus tentés d'en abuser , de l'autre que le torrent , la lave révolutionnaire , ne tarderoient pas à ravager ces contrées , les colons devenant plus durs , plus orgueilleux , par un décret qu'ils croyoient irrévocable , et les gens de couleur humiliés , désespérés , devant aussi se soulever au premier moment favorable. Du moins falloit-il les déclarer hommes libres et citoyens. Cet acte de justice n'eût pu aliéner alors les planteurs ; il eût été utile aux Blancs eux-mêmes , dont les propriétés auroient été plus assurées. Telle fut la véritable source des troubles et des malheurs qui ont depuis affligé nos colonies.

On reçut bientôt de funestes nouvelles de ces îles. Les Nègres révoltés commettoient les plus affreuses barbaries : le cadavre d'un enfant blanc porté au bout d'une pique étoit l'étendard autour duquel ils se ralloient ; ils avoient égorgé et fait périr dans les supplices un grand nombre de planteurs. Les Espagnols sembloient les favoriser sous main. Le malheureux décret du 25 septembre vint

encore aggraver ces désastres. Un concordat passé entre les Blancs et les hommes de couleur avoit vengé ceux-ci de l'injuste orgueil des colons et de la fausse politique de l'assemblée nationale; l'arrivée de ce nouveau décret releva les absurdes prétentions des premiers, et contraignit les seconds à appuyer par la force les droits que leur donnoit la nature, et que le décret du 15 août leur avoit garantis. Nous aurons occasion, dans la suite de cette histoire, de revenir sur l'objet si intéressant des colonies, et de développer les suites de la révolution dans cette partie du globe, que la barrière des mers ne met pas à l'abri d'éprouver les contrecoups des secousses violentes qui ont agité la France.

Pendant qu'une foule de conspirateurs en chef et subalternes travaillaient à soulever les esprits, tandis que du sein même de la France partoient les étincelles qui embrasaient les colonies, la fermentation générale et l'esprit d'insurrection s'étendoient sur l'armée de terre et de mer. Il y eut des troubles violens à Toulon, à Brest, à Nancy: il existoit une action et une réaction continue

nuelle des officiers contre les soldats et des soldats contre les officiers , les uns voulant arrêter les influences de la liberté naissante , les autres voulant franchir les bornes de cette liberté , la plupart des officiers étant des royalistes très-prononcés , et la plupart des soldats étant des patriotes irréfléchis , confondant la licence avec la liberté. Tous les liens de l'obéissance étoient rompus , et il existoit dans l'armée un principe général de dissolution : c'est un des plus grands dangers qu'ait couru la chose publique M. de Mirabeau proposa un expédient dont la hardiesse effraya tous les partis , et qui cependant pouvoit seul sauver la France ; c'étoit de licencier l'armée , et de la reconstituer sur les principes des loix nouvelles. Cet avis n'eut pas lieu. L'amalgame des troupes de ligne avec les gardes nationales s'est opéré depuis , et on lui doit le salut public.

Le sang coula à Nancy , parce que M. de Bouillé , dont les intentions contre-révolutionnaires se sont manifestées depuis avec tant d'audace , ne voulut pas employer toutes les voies de conciliation qu'il auroit pu ; il ne chercha qu'à armer les troupes de li-

gne contre les gardes nationales, et les gardes nationales les unes contre les autres. Notre plan n'étant pas de détailler tous ces troubles locaux et partiels, nous ne raconterons sur l'affaire malheureuse de Nancy que le trait de dévouement sublime d'un jeune officier nommé Desille. M. de Bouillé venoit d'ordonner à sa troupe d'entrer de force dans Nancy, dans le cas où l'on s'opposeroit à son passage: on venoit de sommer les soldats qui étoient dans Nancy de se rendre; ceux-ci, soutenus par tout un peuple armé, répondent par des cris de fureur, et se préparent à mettre le feu à un canon chargé à mitrailles. Un jeune héros s'élance, et se pressant sur la bouche du canon: „ Ce sont vos amis, s'écrie-t-il, ce „ sont vos frères; l'assemblée nationale les „ envoie. Vous déshonorerez-vous en ré- „ pellant leur sang? “ On veut en vain le retenir; il se précipite entre les rebelles et l'avant-garde de M. de Bouillé; il est frappé de quatre coups de fusil, et ce martyr de l'humanité tombe couvert de gloire et de blessures.

Détournons nos regards de ces malheu-

reux événemens; hâtons nous de recueillir un décret qui honore à la fois l'assemblée nationale et la mémoire d'un grand homme sans lequel la révolution américaine, et peut-être la nôtre, n'auroient vraisemblablement pas eu lieu, ou du moins se seroient effectuées plus tard, et d'une toute autre manière. Franklin venoit de mourir: les savans le pleurèrent comme une des plus éclatantes lumières du siècle; le genre humain le regretta comme un des libérateurs du monde; l'assemblée nationale voyoit en lui un ami de la nation françoise, et un des fondateurs de la constitution. Les Etats-Unis s'empressèrent de rendre des honneurs à sa mémoire; le congrès porta son deuil, honneur qu'on n'avoit encore rendu à aucun citoyen; mais qui étoit bien dû à un homme dont toute la vie avoit été une longue magistrature consacrée au bonheur et au perfectionnement de l'humanité. „ Messieurs, „ dit Mirabeau à la tribune, Franklin est „ mort; il est retourné au sein de la Divinité le génie qui affranchit l'Amérique et „ versa sur l'Europe des torrens de lumière. „ Le sage que deux mondes réclament,

„ l'homme que se disputent l'histoire des
„ sciences et l'histoire des empires , tenoit
„ sans doute un rang élevé dans l'espèce hu-
„ maine. Assez long-tems les cabinets poli-
„ tiques ont notifié la mort de ceux qui ne
„ furent grands que dans leur éloge funè-
„ bre ; assez long-tems l'étiquette des cours
„ a proclamé des deuils hypocrites ; les na-
„ tions ne doivent porter le deuil que de
„ leurs bienfaiteurs ; les représentans des
„ nations ne doivent recommander à leurs
„ hommages que les héros de l'humanité.
„ Le congrès a ordonné dans les quatorze
„ états de la confédération un deuil de deux
„ mois pour la mort de Franklin ; ne se-
„ roit-il pas digne de nous , messieurs , de
„ nous réunir à cet acte religieux , de par-
„ ticiper à cet hommage rendu , à la face
„ de l'univers , et aux droits de l'homme , et
„ au philosophe qui a le plus contribué à
„ en propager la conquête sur toute la terre ?
„ L'antiquité eût élevé des autels à ce puis-
„ sant génie , qui au profit des mortels ,
„ embrassant dans sa pensée le ciel et la
„ terre , sut dompter la foudre et les ty-
„ rans. L'Europe éclairée et libre doit du

„ moins un témoignage de souvenir et de
 „ regret à l'un des plus grands hommes qui
 „ aient jamais servi la philosophie et la li-
 „ berté. Je propose qu'il soit décrété que
 „ l'assemblée nationale portera pendant trois
 „ jours le deuil de Benjamin Franklin.“ Ce
 projet de décret fut unanimement adopté.

Dans l'histoire des grandes révolutions, dans cette tourmente politique qui bouleverse un vaste empire, qui l'ébranle jusqu'en ses fondemens, et qui soulève les flots de toutes les passions rivales, on marche toujours dans le sang, et l'historien n'a que des tempêtes, des malheurs et des crimes à décrire. Les meurtres qui ont eu lieu à Avignon, à Nancy, et dans vingt autres villes, ne sont que le triste prélude de ceux qui ont eu lieu depuis, et de cette série de scènes sanglantes qui ont souillé les pages immortelles de notre révolution. Des écrivains incendiaires et anarchistes, soudoyés et puissamment soutenus soit par le parti d'Orléans, soit par l'aristocratie elle-même, prêchoient ouvertement le carnage. Il faut mettre à la tête de ces prédi-

cateurs de meutre , de ces endoctrineurs antropophages , Marat , qui fut aussi féroce , aussi sanguinaire la plume à la main que Jourdan le fut à Avignon ; Marat , qui demandoit deux cents mille têtes , et qu'on a pris long-tems pour un fou de bonne foi , pour une tête exaltée , mais qui avoit , au contraire , toute la profondeur des scélérats les plus consommés. La nature l'avoit formé pour le crime , comme elle avoit formé Caton pour la vertu. Marat étoit né dans une petite commune près de Neufchâtel en Suisse. Il avoit pris dans son journal le titre d'*Ami du peuple* , et le peuple n'avoit pas de plus cruel ennemi. Après que le sang eut long-tems distillé de sa plume , il en rougit ses mains aux journées à jamais exécrables des 2 et 3 septembre.

D'un autre côté , le fanatisme aiguisoit de plus en plus ses poignards , sur tout dans le midi de la France. L'assemblée nationale s'avançoit , mais lentement , et à travers des obstacles sans nombre , dans son immense et pénible carrière. Elle avoit établi les jurés en matière criminelle ; elle avoit

institué des juges , et fait les principaux réglemens pour les tribunaux de police et de commerce. La justice , cette première dette des gouvernemens , cessa d'être vendue , et l'institution sublime des juges de paix acheva d'abattre l'hydre dévorante de la chicanerie. Mais tandis que les représentans du peuple élevoient avec tant de peine le majestueux édifice de la constitution , les troubles du dedans entravoient à chaque moment sa marche. Il falloit aussi se mettre en mesure contre les attaques du dehors. Ce fut dans cette circonstance qu'on mit à l'ordre du jour cette question constitutionnelle: „ A qui de l'assemblée législative ou „ du pouvoir exécutif la nation doit elle „ déléguer le droit de déclarer la guerre „ , ou de faire la paix? “ M. de Mirabeau l'aîné soutint , avec toute la force de la logique et tous les mouemens de l'éloquence , qu'il falloit déléguer concurremment ce droit au corps législatif et au pouvoir exécutif. M. Chapellier proposa divers amendemens , auxquels Mirabeau souscrivit , et il fut décrété que la guerre ne pourroit être

décidée que par un décret du corps législatif rendu sur la proposition formelle et nécessaire du roi, et ensuite sanctionné par lui. Le parti populaire (1), ou se disant tel, se souleva contre Mirabeau, et l'on colportoit dans les rues un libelle ayant pour titre *La grande trahison du comte de Mirabeau*. MM. Barnave et Lameth, qui avoient combattu son opinion, furent portés en triomphe à la sortie de l'assemblée. Ce fut alors que Mirabeau dit à la tribune : „ Et „ moi aussi, il y a deux jours, j'ai pu me „ faire porter en triomphe; je savois avant „ cet exemple qu'il n'y a pas loin du Ca „ pitole à la roche tarpéienne. „ Nous croyons devoir rapporter, à l'occasion de ce triomphe éphémère de MM. Barnave et Lameth, ce mot de l'Athénien Phocion. Se voyant applaudi par la multitude, il

(1) Nous observerons ici une fois pour toutes, que le parti populaire, qui est ordinairement le parti des exagérés, est souvent très - anti - populaire; mais nous parlons ainsi pour nous conformer à l'usage et aux noms que se donnoient les partis.

interrompit sa harangue , et se retourna en disant: „ Me seroit-il échappé quelque „ sottise ? “

Avant de revenir aux troubles qui agitoyent l'intérieur du royaume , nous devons rapporter ici deux décrets qui honorent l'assemblée nationale. Par l'un , elle répara , autant qu'il étoit en son pouvoir la grande erreur du siècle de Louis XIV , en rendant aux non catholiques les biens de leurs ancêtres , émigrés lors de la révocation de l'édit de Nantes : par l'autre décret , elle abolit le droit oppressif et impolitique d'habitation , protection et tolérance qu'on avoit perçu jusqu'ici sur les juifs.

Mais si l'assemblée propageoit de plus en plus , par ces décrets philanthropiques , les lumières de la raison et les premières loix de la nature , les ennemis de la chose publique n'en faisoient que plus d'efforts pour arrêter ses travaux. Leur arme la plus terrible étoit le fanatisme. C'étoit surtout vers le midi de la France qu'ils dirigeoient leurs tentatives , parce qu'ils attendoient une plus grande explosion sous un

ciel ardent où les passions sont plus inflammables, où c'est du salpêtre, et non du sang, qui semble circuler dans les veines. On croit être transporté au quatorzième siècle, quand on se rappelle tout le sang qu'on a fait couler au nom d'un Dieu de paix et d'une religion d'amour et de charité, à Montauban, à Nismes, et dans presque tout le Langue loc.

Ce fut à cette époque qu'on découvrit la conspiration de M. de Maillebois. La dénonciation en fut faite par le secrétaire même de ce général, M. Massot de Grand-maison. M. de Maillebois avoit la confiance des princes, et M. d'Artois l'avoit proposé au roi lors du blocus de Paris; mais le choix étoit déjà fixé sur M. de Broglio. Aussi décrié par sa cupidité et son ambition à laquelle il étoit toujours prêt à tout sacrifier, que renommé pour ses talents militaires, M. de Maillebois crut devoir saisir l'occasion favorable d'effacer, par un crime, le déshonneur dont il avoit autrefois terni ses lauriers en trahissant la France. Ennemi personnel du maréchal de Broglio, il compta aussi pour

quelque chose le plaisir d'humilier , par le succès qu'il se promettoit , un rival qui avoit échoué dans une pareille entreprise. M. de Maillebois disoit assez hautement que si on l'eut choisi pour chef de l'expédition sur Paris , il n'auroit pas laissé aux Parisiens le tems de se reconnoître et de conquérir la Bastille. Son secrétaire , frappé , effrayé de l'énormité de cette conjuration et de ses suites , partit secrètement , le 20 mars , du château de Thury. Cette nouvelle fut un coup de foudre pour M. de Maillebois , qui s'écria d'un ton douloureux et avec l'accent du plus sombre désespoir : „ Massot ! . . . le cruel homme ! . . . il m'a trahi. “

Le plan de M. de Maillebois n'avoit pas encore été accepté , attendu que les circonstances ne sembloient pas assez favorables. Il consistoit principalement à marcher vers Lyon avec un corps d'armée , à pénétrer en France par le Brabant avec une autre armée , et à s'avancer avec une troisième par la Lorraine. Les trois corps d'armée devoient aller jusqu'à Corbeil , Senlis et Meaux

pour bloquer Paris. On se seroit auparavant attaché à gagner , par les menées des gens adroits , et à force d'argent , les troupes de nos frontières , ou du moins une grande partie de leurs officiers.

L I V R E X X .

Constitution civile du clergé. Dispositions générales pour la fédération du 14 juillet. Retour de M. d'Orléans. Fédération du 14 juillet. Lettre d'un témoin occulaire de cette fête. Camp de Jales. On sollicite les puissances à se coaliser contre la France. Tableau de l'Europe à cette époque. Retraite de M. Necker. Expulsion et remplacement des autres ministres. Des principaux clubs. Décret impolitique pour astreindre les prêtres à jurer de maintenir la nouvelle organisation du clergé. Suites funestes de cette fausse mesure. Commencement de la guerre de la Vendée. Journée des poignards. Voyage du roi à Saint-Cloud. Ses tentatives auprès de Mirabeau. Mort de ce célèbre orateur. Honneurs qui lui sont décernés. Rapport d'après lequel il a été depuis ôté du Panthéon. Hommage rendu à la mémoire de Jean-Jaques Rousseau. Apothéose de Voltaire.

Les grandes assemblées ont, comme le soleil, leur apogée; comme lui, dès qu'elles

sont parvenues au sommet de leur élévation , elles penchent bientôt vers leur déclin (1). Nous allons voir le corps constituant accumuler les fautes les plus graves , et prouver cette triste vérité que les corps nombreux font les plus grandes sottises. Une de ces fautes fut la légéreté avec laquelle il adopta les loix qui lui furent proposées sous le nom de constitution civile du clergé. Après avoir échappé au piège qu'on lui avoit tendu en voulant lui faire décréter une religion dominante , il se laissa égarer par l'influence d'un de ses comités , entraîné lui-même par son zèle pour les opinions de ceux qu'on appeloit autrefois jansénistes. La loi du 13 avril , cette loi , une des plus belles qu'aucun peuple eut jamais rendue , la première qui fut solennellement proclamée , la liberté des cultes , sembloit exiger qu'on abandonnât entièrement à la conscience de chaque citoyen tout ce qui pou-

(1) La convention nationale a fait depuis une glorieuse exception à ce que nous disons ici: c'est qu'elle a été rétrempee dans le malheur; l'oppression décomivale lui rendit son énergie.

voit concerner ses opinions religieuses. Mais après avoir déclaré qu'il n'existoit pas de religion dominante dans l'état, l'Assemblée voulut organiser, constituer une des religions qui existoient dans l'état: c'étoit donner à une secte particulière une existence privilégiée. Ainsi, c'est le corps constituuant qui, par cette grande faute, a allumé ce flambeau de discorde qui a dévoré la Vendée et embrasé une grande partie de la France, et qui ne s'est éteint qu'à la longue et dans des flots de sang: c'étoit, comme disoit l'abbé Maury, une mèche allumée sur un baril de poudre.

Cependant, en attaquant cette loi comme impolitique, il seroit injuste de censurer l'Assemblée comme si elle avoit excédé ses pouvoirs, ou comme si elle avoit porté la moindre atteinte aux dogmes de la religion: elle avoit certainement le droit de régler les démarcations diocésaines. Mais comment cette loi n'auroit-elle pas paru monstreuse à un clergé insolent, gorgé d'or et de rapines, énervé de luxe et de mollesse, à des sybarites sacrés, à des évêques qui étoient autant de sardanapales mitrés, puis-

qu'elle les ramenoit aux maximes pures de l'évangile , et qu'elle rétablissoit dans le dix-huitième siècle la discipline sévère de la primitive église? Il faut l'avouer , les prêtres constitutionnels sont aussi la cause qu'on a manqué le plus beau moment qui put se présenter pour donner au peuple un culte épuré et à sa portée; la plupart des prêtres assermentés ont paru justifier le mépris que le peuple en a fait, et l'ont affermi dans ses vieilles erreurs , en tenant une conduite scandaleuse , et souvent sanguinaire et odieuse , et en persécutant leurs rivaux.

Cependant l'époque à jamais célèbre du 14 juillet , dont l'anniversaire approchoit , alloit offrir un des plus brillans spectacles dont l'histoire fasse mention , ou plutôt qui n'a pas de modèle dans les fastes d'aucun peuple. Déjà tous les départemens avoient vu l'étendard de la liberté flotter sur l'autel de la patrie ; Montélimar et Valence avoient donné l'exemple dans les contrées méridionales ; les Angevins et les Bretons rassemblés à Pontivy en offrirent un aussi imposant : ce fut un trait de lumière. La

com-

commune de Paris conçut la grande idée de former de toutes ces fédérations particulières une seule fédération générale, et de rassembler dans la capitale, sous les yeux des représentans de la nation, les députés de toutes les gardes nationales et de toutes les troupes de ligne, pour confondre, en un seul et même serment, cette multitude de sermens divers qui tous avoient le même objet. Le mouvement universel et inattendu que la confédération générale de tout le peuple françois imprima à tout le royaume fut cause que le retour de M. d'Orléans, qui revint de Londres, après en avoir prévenu l'assemblée nationale, ne fit aucune sensation. Cette nouvelle s'évanouit devant le grand intérêt qu'inspiroit l'approche de la fédération générale.

Nous allons transcrire ici le récit que fait un philosophe témoin oculaire de cette fête civique: c'est l'auteur de la *Correspondance d'un habitant de Paris à ses amis de Suisse et d'Angleterre*. Il rend compte de toutes les sensations que cette majestueuse et imposante cérémonie lui fit éprouver. Nous nous sommes rendus certains de l'exac-

titude de cette relation. „ On choisit , dit-il , pour le jour de la cérémonie du Champ-de-Mars , l'anniversaire de celui qui , le premier , par la prise de la Bastille , en avoit fait naître l'espérance , établi la possibilité , et ménagé la perspective. Il arriva enfin ce jour tant désiré des uns , tant redouté des autres. Comment vous donnerai-je une idée du tableau le plus vaste et le plus important qui se soit jamais offert à l'œil humain ? Le Champ-de-Mars situé entre l'Ecole-Militaire et la Seine , transformé , comme par enchantement , en un cirque d'une lieue de tour , creusé , bordé en quinze jours de plusieurs rangs de sièges et de banquettes disposés en amphithéâtre. Un autel d'une forme simple , antique , religieuse , s'élève du milieu du cirque ; c'est une espèce de monticule terminée par une haute pyramide ; on y monte par de nombreuses marches pratiquées à ses côtés. Des inscriptions en annoncent le but et la destination. Un modèle de la Bastille renversée est au pied de l'autel , exposé à tous les regards. Des inscriptions décorent aussi un magnifique arc de triomphe à trois portes ceintronées , placé au-

delà de l'autel et à l'entrée du cirque. L'arc de triomphe ouvre le cirque, et la façade de l'Ecole-Militaire le termine. De toute la longueur de cette façade s'étend, jusqu'au niveau du cirque, une longue suite de gradins en talus; ces gradins sont couronnés par huit vastes galeries ornées et couvertes; le trône du roi les partage, et en occupe le milieu. Il y a une tribune pratiquée au-dessus du trône, destinée pour la reine, les ministres et la cour. Un peuple immense accourt en foule dès le matin. Trois cents mille spectateurs des deux sexes, de tout âge et de toute condition, se répandent et se distribuent sans confusion sur les banquettes et les gradins qui entourent le cirque. Le Champ-de-Mars, environné d'une multitude d'arbres et d'arbustes, paroît comme plongé dans un vaste océan de verdure. Bientôt s'avancent en bon ordre les députés armés des départemens de la France; ils entrent dans le cirque par les trois ouvertures de l'arc de triomphe; ils se développent sur plusieurs lignes circulaires et correspondantes; ils donnent passage d'abord aux électeurs de Paris, ensuite aux repré-

sentans de la commune, et enfin à l'assemblée nationale. Tous ces corps nombreux vont prendre place dans les galeries couvertes qui leurs sont destinées. Deux mille musiciens sont répandus sur les marches et autour de l'autel. Le roi a été nommé, pour ce jour seulement, chef suprême et absolu des gardes nationaux de France. Il a choisi pour en faire les fonctions le marquis de Lafayette; il lui a transmis tous ses pouvoirs; en sorte que le général de la garde parisienne étoit, en ce moment, généralissime et connétable de six millions d'hommes armés, dont la liberté a couvert la France depuis la destruction de la Bastille. Les bannières des départemens flottoient dans le cirque mêlées confusément aux soixante drapeaux des districts de Paris. Pendant que tout se dispose pour la cérémonie, tous ces soldats de la patrie, venus des extrémités de la France, inconnus les uns aux autres, se rapprochent, se mêlent, apprennent à se connoître, et par des danses et des jeux se livrent à la joie de se trouver ensemble; ils exécutent entre eux des combats simulés. Le roi, superbement vêtu, a pris place sur

son trône. Il est environné des auteurs de la révolution (1), des fondateurs de la liberté, des pères de la constitution, et il a sous ses yeux les gardiens armés de l'une et de l'autre. Deux cents prêtres en surplis blancs s'acheminent lentement vers l'autel. Ces prêtres ne vont point, comme autrefois, saintement imposteurs, et guidés par le désir de la domination, légitimer sur l'autel l'oppression des peuples, et consacrer la tyrannie des rois pour y participer. Non, ils vont apposer le sceau céleste au contrat qui unit la nation à son chef, et l'une et l'autre à la nouvelle constitution. C'est sur cet autel, après mille ans de guerre entre la religion et la superstition, que des théologiens vont faire alliance avec la philosophie, et devenir l'organe du cri de liberté qui, jusqu'à ce moment, fut en possession de les frapper d'effroi (2). Le saint enthousiasme de

(1) Il seroit plus exact de dire les proclameurs et non les auteurs de la révolution, car elle n'est pas due seulement à eux ; elle procède de plusieurs causes antérieures, ainsi que nous l'avons déjà dit.

(2) Notre philosophe dit-ici ce qui auroit dû être

la liberté transporte tous ces guerriers ; ils accourent à l'autel ; ils y montent : ils se pressent en foule l'épée nue à la main ; ils jurent d'obéir aux nouvelles loix et de les faire observer. L'assemblée nationale et le roi jurent aussi de maintenir la nouvelle constitution. La loi , la liberté , la patrie et le roi , forment comme une nouvelle chaîne que tout François s'empresse de porter et de changer contre ses anciens fers. Cent pièces de canon annoncent le serment solennel à la capitale et à l'empire ; les bouches à feu des municipalités les plus voisines

et non ce qui fut. Les prêtres constitutionnels ont laissé échapper un belle occasion de bannir le dogme : ils ont été intolérans et plus immoraux encore que les prêtres qu'ils remplaçoient. Comment , en effet , des prêtres seroient - ils philosophes ? Peut - on allier l'erreur et la vérité , l'esprit de philosophie et l'esprit d'orgueil , de luxure et de domination ? Il faut également avouer que la plupart des fédérés étoient des royalistes , tant l'aristocratie avoit influé sur le choix des députés envoyés à cette fédération. Si Louis XVI eut eu du caractère , il pouvoit se mettre à la tête de ces quatre - vingt mille fédérés.

nes le proclament aux plus éloignées, qui, à leur tour, par leurs salves d'artillerie, le font circuler rapidement jusqu'aux extrémités de la France.

„ Qui sont ceux qui ont joui de ce spectacle et pourroient regretter de n'avoir pas assisté aux jeux olympiques? Je me console de n'être pas né il y a deux mille ans, et de n'avoir point été à Rome le témoin de ces rassemblemens immenses d'un peuple libre dans les places publiques, dans les cirques et les amphithéâtres, prenant part à des fêtes ou donnant des loix à l'univers. Avez-vous pu, sur cette foible esquisse, prendre une légère idée de cet ensemble unique? Rapprochons-en les traits épars. Quel spectacle! un roi qui abdique le pouvoir absolu, qui reconnoît deux forces supérieures à la sienne, la nation et les loix; le premier peuple du globe qui, par ses représentans, civils, politiques et militaires, prend possession, à la face du ciel, de la souveraineté, et monte à la dignité de peuple libre, avec une pompe, une solemnité dont l'antiquité n'offre point d'exemple. Quel jour que cet anniversaire! ce jour réunit

des siècles dans sa courte durée ; il rassemble une foule de caractères divers, tous frappans, tous extraordinaires : cette journée peut être considérée comme la fête de la liberté, le triomphe de la loi, comme un pacte auguste et solennel, une grande confédération, une cérémonie religieuse, une renovation, une renaissance du corps politique, un rajeunissement dans l'ordre social, un congrès national, l'inauguration de la démocratie représentative entée sur la monarchie. Qu'a-t-on vu dans le Champ-de-Mars ? Un vaste cercueil du despotisme, la pompe funébre des états généraux et des ordres antiques, le tombeau de la vanité et des grandeurs, le berceau d'une anarchie prochaine, et toujours trop longue, si courte que soit sa durée, un terrible exemple de l'instabilité des choses humaines, le tableau le plus moral qui se soit jamais présenté aux réflexions et aux méditations du philosophe.

„ Si j'écrivois pour le vulgaire, je m'arrêterois, je craindrois de gâter mon tableau et les impressions que j'aurois cherché à lui donner, en y associant celles que j'ai éprou-

vées; mais fidèle au plan que je me suis fait, j'ai plutôt peint ce qui devoit être que ce qui a été. Je me vois forcé de ternir un peu l'éclat de cette magnifique scène. Cette fête, dans son intention, dans sa réalité même, a été fort supérieure à tout ce que j'ai pu vous en décrire; mais dans son rapport à moi, j'en dois porter un jugement différent. Je n'ai rien vu, rien entendu distinctement; les objets du cirque étoient trop éloignés et trop nombreux. Une circonstance désolante contribua aussi beaucoup à détruire l'effet, même à porter le trouble et la confusion. Un tems déplorable, des coups de vent du nord, des averses effroyables et glaciales, se succédèrent à courts intervalles et pendant plusieurs heures. Deux cents mille femmes vêtues en blanc, exposées à l'inclémence immédiate des élémens, furent en peu de tems pénétrées et glacées par la pluie; leurs plumes ondoyantes étoient renversées comme un lys penché par un torrent.

„ L'œil embrassoit une trop vaste enceinte: pour voir trop d'objets, on n'en voyoit aucun: d'ailleurs, un spectacle qui ne parle qu'aux yeux est bien froid à la longue; il

faut pour être intéressé pendant neuf heures de suite, le concours des autres sens, et sur-tout que l'ame soit active, la pensée exercée. Il n'y eut ni discours prononcé, ni musique exécutée; la pluie dispersa les musiciens. Je n'entendis que le tumulte du cirque et le bruit du canon. Des instrumens à vent, des tymballes et des tambours se firent seulement entendre autour de l'autel. C'est ainsi qu'au lieu de recevoir d'un spectacle des impressions proportionnées à sa grandeur, il peut arriver que l'effet soit en raison inverse de son immensité: cela tient sans doute à la foiblesse de l'homme et à la petitesse de ses moyens. Tout ce qui est excès dans les grandeurs physiques, comme dans les grandeurs morales, n'est pas à notre usage.

„ Cette langueur éprouvée au Champ-de-Mars me fit songer à l'art avec lequel les anciens corrigèrent cet inconvénient de regarder sans voir, d'écouter sans entendre, inconvénient inséparable des grandes assemblées qu'entraînoient chez eux les forines républicaines. Cet art nous est entièrement inconnu. Je ne doute pas qu'il ne fut étroite-

ment lié à leur système musical, dont les élémens ne nous sont pas mieux parvenus. Ils combinèrent ensemble des moyens empruntés de la mécanique et de la musique, et rétablirent par là cette proportion dont je viens de parler, entre le spectacle et les spectateurs. Comme ils ne pouvoient agir sur ceux-ci, leur industrie se porta sur les acteurs. Ils avoient trouvé des moyens, sur leurs vastes théâtres, d'exagérer la taille et de grossir la voix par des masques sonores. Alors le poëte tragique exerçoit la plus importante des magistratures ; il instruisoit, électrisoit vingt mille spectateurs à la fois. Des instrumens à vent assuroient dans la tribune la parole de leurs orateurs, et l'extendoient au loin. Ils étoient secondés merveilleusement par leurs langues, aussi éclatantes et vocales que les nôtres sont sourdes et monotones. La langue grecque surtout étoit évidemment fille de l'harmonie. Tout chez les Grecs, chez ce peuple doué d'organes délicats et d'une sensibilité exquise, avoit pris une forme lyrique ; tout y étoit soumis à l'influence de la musique. Leur langue en avoit reçu son timbre

harmonieux : écrite , elle avoit le double caractère de présenter une suite de pensées et une succession de sons déterminés. Elle étoit à la fois , et parlée , et chantée. Chaque syllabe avoit son ton désigné par un signe ou par la place qu'elle occupoit ; et si le masque resonnant se plioit aux mouvemens de la bouche et des lèvres , et aux articulations de la voix , comme on n'en peut guère douter , on doit concevoir à quelle distance les orateurs et les acteurs devoient pouvoir se faire entendre. Revenons à la fête du Champ-de-Mars , et remarquons sur-tout que placée au milieu d'un foyer ardent de haines et de factions , tout s'est passé sans querelle , ni scandale , quoiqu'elle ne fut protégée par aucune patrouille armée. "

L'idée de célébrer par une grande fête l'ère de la liberté étoit venue un peu tard ; celle de la rendre plus imposante par un serment (1) et une fédération , encore plus

(1) On a beaucoup trop abusé du serment depuis la révolution : on en a prêté à chaque circonstance , à chaque constitution , pour chaque fonction. Rien ne prouve plus la légèreté et l'immoralité. Les anciens

tard. L'enthousiasme suppléa au défaut du temps nécessaire pour disposer un local convenable. Ces obstacles même en hâtèrent le moment. Tous les citoyens de tout âge, de tout état, de tout sexe, devinrent autant d'ouvriers, et dans quinze jours on fit ce qui eût exigé plus de trois mois. L'aristocratie ne s'oublioit pas : elle chercha à tourner à son profit les fêtes même de la liberté. On sollicita les gardes nationales des départemens de l'Ardèche et de la Lozère de former un camp fédératif, à l'effet de renouveler ensemble le serment civique prêté à la confédération générale. Elles s'assemblèrent le 18 août dans la plaine de Jalès. On

prodiguoient moins la religion du serment, et l'observoient mieux. Les sermens exigés des fonctionnaires publics ne devroient être que le serment de remplir avec fidélité et loyauté leur fonction ; ce ne doit jamais être le serment de leur opinion : on n'a pas le droit de fouiller dans les consciences et d'interroger la pensée, d'en scruter le secret. On n'a que le droit de surveiller les actions, et non les opinions d'un fonctionnaire public, ni d'aucun citoyen.

ne tarda pas à leur présenter à signer des pétitions séditieuses : on osa demander que les catholiques de Nismes fussent réintégrés dans tous les droits de citoyens françois ; et par ces catholiques on entendoit les signataires d'un arrêté incendiaire envoyé à toutes les communes du royaume. Ces facieux avoient été mandés à la barre de l'assemblée nationale pour rendre compte de leur conduite ; elle les avoit privés des droits de citoyen actif jusqu'à ce qu'ils eussent obéi à ce décret , auquel ils n'avoient point encore obtempéré à cette époque. On demanda que leurs armes leur fussent rendues , à eux qui les avoient tournées contre leurs concitoyens. Les gardes nationales étoient au nombre de vingt mille , sous cent soixante-dix drapeaux , et représentoient plus de quatre-vingt mille hommes. On conçoit aisément que les prêtres étoient les principaux instigateurs de ce complot , le plus dangereux peut-être de tous ceux qui avoient manacé la chose publique. Le directoire du département de l'Ardèche s'empressa d'éclairer les citoyens par une proclamation qui étoit un modèle de sagesse et de courage : elle pro-

duisit son effet, et cette conjuration échoua presqu'au même instant qu'elle avoit été conçue. Cependant les mille et une trompettes de l'aristocratie et du fanatisme s'accordaient à publier des merveilles, à grossir les événemens du camp de Jalès. Toutes ces jactances n'effrayèrent personne. Dans l'intention où nous sommes de purger cette histoire de toute l'écume des détails, nous n'aurions point dû parler de cet événement; mais il donnera une idée de cette foule de complots tentés par la malveillance et le fanatisme, qui, ne cessant de s'agiter en tout sens, comme une couleuvre sous le pied qui l'écrase, présentent sans cesse à l'historien des troubles, des prêtres et du sang.

Au dehors, tous les cabinets de l'Europe étoient sollicités de coaliser leurs forces contre la France. L'Allemagne, en proie au vertige féodal, étoit à la tête de cette coalition. L'Espagne, déjà impuissante à faire fleurir ses possessions des deux mondes, étoit disposée à s'épuiser d'or et de soldats. Le roi de Sardaigne, pouvant peu, risquant peu, comptoit sur un de ces légers agran-

dissemens qui ont toujours fait la politique de cette couronne. La Prusse pouvoit beaucoup , promettoit peu , mais ne désarmoit pas. En Angleterre , la nation , qui s'avisera trop tard que son intérêt étoit de s'allier avec la France , se laissoit gouverner par Pitt , dont le génie desorganisateur , semblable à celui de Louis XI (1) , attendoit tout des divisions qu'il fomentoit parmi nous à prix d'or et d'argent : il perdoit les Indes orientales , mais il vouloit s'emparer de nos colonies. Les vains foudres de Rome tonnoient aussi contre la France : et cependant sans alliés , sans appui , sans numéraire , tourmentée par la famine , tantôt réelle , tantôt factice , déchirée par ses divisions , la France , que Burke avoit effacée de la carte des empires , résistoit à tout , sans même étre intimidée d'une ligue si menaçante , à laquelle la Russie sembloit encore vouloir se joindre. La France est peut-être le seul

(1) Louis XI avoit pour maxime : *il faut diviser pour régner.* On donne du génie à Pitt , nous ne voyons pas qu'il y en ait beaucoup à diviser un état déjà divisé par les factions.

peuple qui, simultanément, et dans un même instant, ait été abandonné de tous les autres. Il falloit la haine ou la crainte de la révolution françoise pour réunir ainsi contre nous tant de puissances, dont plusieurs avoient un intérêt réel à soutenir plutôt qu'à combattre la France.

Cétoit déjà une très-grande faute d'avoir fait une constitution civile du clergé, à laquelle on n'auroit même dû donner que le nom de règlement; mais un décret plus fatal encore et plus impolitique fut celui par lequel l'assemblée nationale voulut lier la religion avec l'ordre civil, et astreindre tous les citoyens à embrasser des réglemens relatifs à la hiérarchie religieuse. Comment une assemblée qui avoit proclamé les droits de l'homme, et qui réunissoit dans son sein tant de talents et de lumières, a-t-elle pu rendre un décret aussi intolérant, aussi absurde et aussi dangereux que celui par lequel elle exigea des prêtres, outre le serment prêté par tous les citoyens de maintenir la constitution, qu'ils jurassent encore de maintenir la constitution civile du clergé? Aussitôt les prêtres de crier à la vio-

lence, à la persécution. Il y eut, en effet, parmi eux plusieurs personnes simples et de bonne foi qui crurent leur conscience blessée par cette organisation du clergé, qu'on avoit si improprement appelée constitution civile. Il est certain, et l'on ne sauroit trop le rappeler, que l'assemblée n'auroit jamais dû s'occuper des prêtres ni de la religion. C'étoit déjà les rendre importants et même intéressans ; c'étoit s'exposer au danger de recréer sous une forme un corps qu'elle avoit détruit sous une autre ; c'étoit mettre de nouveaux intolérans à la place des anciens, et remplacer des loups par des tigres (1). Les prêtres non-jureurs appeloient les jureurs des intrus, des apostats, des scélérats : ceux ci prodiguoient aux autres des épithètes non moins injurieuses ; ils appeloient les insermentés, ou non-assermentés, refractaires, non-conformistes, fanatiques et contre-révolutionnaires. Un zèle feint pour la religion fut tout à coup de

(1) Tous les prêtres constitutionnels malheureusement n'ont pas été des Grégoire, des Villars, des Talleyrand, des Thibaut.

mode parmi les aristocrates ou royalistes : ils se rallièrent aux prêtres insermentés. On afficha la dévotion à Worms et à Coblenz. La discorde divisa en France les villes, les bourgades, les hameaux, les familles. Ce violent orage éclata avec plus de fureur dans les départemens de l'ouest, sur-tout dans celui du Morbihan. Alors furent semés les premiers germes de cette longue et infernale guerre de la Vendée, dont nous n'aurons que trop à rappeler le souvenir douloureux.

Le roi eut l'imprudence de donner asyle dans son palais à des prêtres non-jureurs ; et, afin de venir plus aisément à bout de s'évader du royaume, il se disposa à se rendre à Saint-Cloud, sous le prétexte d'y faire ses Pâques, acte de piété et cérémonie en usage parmi les catholiques. Il faut reprendre ici les choses d'un peu plus haut. Mesdames, tantes du roi, étoient parties les premières et s'étoient rendues à Rome. Peu après arriva la fameuse journée des poignards, dont voici le récit.

Il se réunit au château du roi (les Tuilleries) une foule d'aristocrates, de nobles ses prétendus amis, armés de poignards

d'une forme particulière. Ils devoient crier que sa vie étoit en danger , et percer de leurs poignards ceux qui s'opposeroient à son évaison. Un homme , qui arriva deux heures trop tôt , fut la cause qu'on découvrit le complot. La garde nationale apperçut un poignard sous son habit : il fut arrêté et fouillé ; on lui trouva des pistolets. Deux heures après , la garde , ainsi avertie , vit arriver des hommes suspects : on les fouilla ; on leur trouva des pistolets et des poignards ; on se contenta de les désarmer et de les chasser. M. de Bouillé , à qui le roi avoit donné le commandement de la Lorraine , place dont il abusa depuis lors de l'affaire de Nancy , dont nous avons déjà rendu compte en anticipant un peu sur les événemens , préparoit une retraite au roi sur les frontières du Luxembourg , pays appartenant à l'empereur. Montmédi , place forte de France , étoit la ville où le roi devoit être conduit pour commander la noblesse , et se faire chef de parti contre son peuple ; mais il lui prépara ensuite une retraite plus sûre dans une ville située en terre étrangère à deux lieues de la frontière.

Le roi, toujours indécis, ou peut-être même pour tromper l'œil vigilant de M. de Mirabeau dont il devoit craindre le concert avec M. d'Orléans, avoit cherché à s'assurer de lui. Il le consulta sur les moyens de donner une nouvelle face à la constitution. Mirabeau pensoit qu'une nation ne peut jouir de toute l'étendue de ses droits politiques, ou du moins du plus cher de tous les droits, la sûreté des propriétés et la tranquillité, qu'avec un roi. Il vouloit que la monarchie fut circonscrite dans les bornes constitutionnelles pour la préserver du despotisme ; mais il vouloit qu'elle fût en même tems une sauve-garde contre la licence et les excès de la démagogie. Mirabeau répondit au roi qu'il ne voyoit d'autre moyen que de se placer dans un lieu du royaume d'où il pût en sûreté présenter les modifications qui seroient jugées indispensables. Le roi adopta, quoiqu'avec peine, ce projet, ou feignit de l'adopter. On fit quelques essais d'un plan pour en préparer l'exécution ; mais bientôt après Mirabeau mourut. Il faut observer ici que Mirabeau, qui re-

cevoit de l'argent de d'Orléans , en réçut aussi du roi en cette occasion , quoiqu'il fut bien loin de croire à la possibilité et à la réussite du conseil qu'il donnoit au monarque. C'est ici une de ces circonstances où les deux partis cherchent à la fois à se tromper.

La fuite prochaine du roi ne fut bientôt plus un mystère que pour la multitude , qui sait rarement lire dans l'avenir , dans le présent et dans le passé. Avant d'en venir à cet événement , la célébrité de Mirabeau nous porte à nous arrêter un moment sur les circonstances de sa mort. Ses obsèques ne furent point des funérailles , elles furent un triomphe , et tel qu'aucun héros de l'ancienne Rome n'en obtint jamais un pareil. Les trésors de l'Asie n'y furent point étalés ; on n'y vit point des rois enchaînés et captifs : Mirabeau seul faisoit tout l'ornement de ce triomphe. Le voila au sommet de la gloire , placé au rang des immortels. Son image se présente à tous les yeux , son nom est dans toutes les bouches. C'est dans la superbe basilique de Sainte-Geneviève , au

Panthéon , qu'il va jouir des honneurs divins (1) : on va le placer entre Voltaire et Rousseau , à côté de Descartes. Toute la ville de Paris , un peuple immense , l'armée parisienne , un million d'hommes , la France entière par ses représentans , accompagnent ses obsèques.

Qu'on se rappelle Mirabeau dans les commencemens de sa carrière , échappé des prisons de la France , errant en Hollande , sans asyle et manquant de pain , se mettant aux gages d'un libraire , et entreprenant pour vivre la traduction d'un ouvrage dont il n'entendoit pas la langue , se procurant une grammaire , un dictionnaire , et apprenant l'anglois à mesure qu'il traduisoit l'ouvrage

(1) Il ne faut pas conclure de cette expression , un peu exagérée , qu'on ait tout à fait divinisé nos grands hommes , ou ceux qu'on a proclamé tels : on ne les invoque point , on ne leur rend aucun culte. Au surplus , on verra par la suite de cette histoire , qu'on a autant prodigé les honneurs du Panthéon , qu'on a été prodigue du serment , qu'on a été prodigue de loix et de décrets , presqu'aussitôt révoqués que rendus.

en françois. Il est curieux de rapprocher cette anecdote de sa vie de celle où dernièrement malade il a pu voir et entendre de son lit des citoyens de tous les ordres, des femmes de tous les états, accourir en foule dans la rue qu'il habitoit, y refluer de toute part, envelopper sa maison, fixer sur les murs et les fenêtres de son domicile des regards inquiets, éperdus; entourer, questionner les médecins, les crieurs publics vendre à chaque heure dans les rues de Paris un nouveau bulletin de sa maladie; où il a pu jouir de l'avant-goût de l'immortalité, pressentir, à la chaleur de l'intérêt qu'il inspiroit, à l'effervescence et aux alarmes, que sa fin seroit considérée comme une calamité publique. Rapprochez cet effroi, cette consternation, ces accens de douleur universelle de l'indifférence et du silence profond sous lesquels la gloire éphémère de M. Necker s'est évanouie; rapprochez cette indifférence et ce silence de l'entrée triomphante de ce même M. Necker à Paris; placez ensuite les magnifiques honneurs funèbres de Mirabeau, ces honneurs extraordinaires et presque sur-humains, cette pro-

clamation solennelle de grand homme, cette idolâtrie, cette ivresse du peuple de Paris, de Mirabeau honni, injurié par ce même peuple quelques mois auparavant, lorsque Barnave fut porté en triomphe, de Mirabeau menacé de la lanterne, pour avoir voulu, même d'une main timide, maintenir l'équilibre et prévenir l'anarchie en renforçant le pouvoir exécutif, et en lui donnant l'initiative de proposer et le droit de faire, concurremment avec le corps législatif, la guerre ou la paix ; franchissez ensuite un intervalle d'environ trois ans, et voyez ce même homme, naguère divinisé, chassé du Panthéon par un décret, et puis appréciez cette chimère qu'on appelle bruit, renommée ; et puis dites s'il y a rien de si bizarre, de si capricieux que ce qu'on appelle des réputations ; ajoutez à ces tristes réflexions que l'homme célèbre dans un coin de l'Europe est inconnu à la Chine et dans cent autres climats ; songez qu'après sa mort la gloire qui lui appartient n'est plus la sienne, il n'en jouit plus.

On ne peut penser aux étranges vicissitudes dont nous venons de parler, sans se

souvenir de ce mot échappé de la bouche de Cromwel au milieu des acclamations du peuple qui se pressoit sur son passage: „ Si „ je marchois vers l'échafaud , ils m'applau „ diroient bien davantage. „ Voilà le peu ple , voilà sa vive image: il est toujours pas sif; on le dirige: les exécutions de la Grève , la pompe funèbre d'un grand homme , l'in tressent également. Il auroit porté sa rage sur les corps de Voltaire et de Rousseau si on l'eut excité; il les eût deterrés comme impies , il assista avec transport à leur apothéose. Destinée , circonstance , hasard , fortune , régissent les hommes et les évé nemens et décident les succès.

Il seroit aisé de faire voir que le *veto* , le droit de la guerre et de la paix , et le projet de loi sur les émigrans et les fonctionnaires publics , furent en contradiction avec les principes de Mirabeau. Y auroit-il de la té mérité à en conclure qu'il ne croyoit pas à ses principes , du moins à ceux qu'il pro fessoit publiquement ? qu'il avoit été forcé de les adopter sous peine d'être nul dans la révolution et pour se venger de la noblesse ? qu'enchaîné par le parti auquel il s'étoit

voué, il n'avoit pu, ni osé plutôt manifester ses vrais sentimens pour la royauté limitée par une constitution, et déployer toutes les forces de son génie? qu'il étoit à la veille de leur donner essor lorsque la mort l'a enlevé, et que rien ne le prouve davantage que cet engagement qu'il venoit de prendre à la tribune des jacobins de combattre les factieux de tous les partis et de tous les systèmes? Aussi il courut différentes versions sur les causes de sa mort: les uns dirent que les meneurs des jacobins l'avoient fait empoisonner d'après la déclaration qu'il venoit de faire de ses sentimens; d'autres prétendirent que le duc d'Orléans l'avoit fait empoisonner, parce qu'il avoit été instruit qu'il venoit de se vendre au parti du roi. Cette dernière opinion nous paroît la plus vraisemblable.

Nous allons donner les détails circonstanciés de sa mort. L'abus des forces, le défaut de régime, des méditations continues et des passions fougueuses et extrêmes avoient miné la santé robuste de Mirabeau. Il négligea les avis répétés de son médecin, et si Mirabeau n'a pas été empoisonné, ce qui

n'est que trop à présumer, les causes que nous venons d'indiquer ont été celles de sa mort. Le mal éclata tout à coup. Paris, en apprenant qu'il étoit malade, apprit qu'il étoit mourant. Dans sa longue et douloureuse agonie, il déploya ce même caractère qui l'avoit distingué dans toutes les chances de sa vie orageuse. Tantôt il lui échappoit un trait de plaisanterie originale, et il sembloit badiner avec la mort au milieu de convulsions et de douleurs si aigues qu'elles ne permettent guère de croire qu'il n'est pas mort empoisonné; tantôt il s'attendrissoit avec ses amis; d'autres fois il tonnoit contre ses adversaires. Une sorte de paralysie avoit frappé la moitié de son corps; les extrémités étoient froides: tous les signes extérieurs de la gangrène étoient visibles. Il entendit avec ferméte l'arrêt de sa mort. Il conserva sa raison jusqu'au dernier moment; il suivoit de son lit de mort les débats de l'assemblée nationale; il travailla sur un projet de loi relatif aux successions. „ Il sera „ singulier, disoit-il, d'entendre un ouvrage „ sur les testamens fait par un homme qui „ a dicté le sien la veille. „ Sa langue s'é-

tant embarrassée, il se fit apporter une plame, et pria, par écrit, son médecin de lui procurer de l'opium. Un instant après, la parole lui étant revenue, il prononça un discours fortement conçu et rempli de grandes idées; mais interrompu tout à coup par une douleur vive, il jeta un cri, et expira le 2 avril 1791, à dix heures du matin.

Mirabeau étoit zélé partisan de la monarchie. Il disoit à ses amis que la royauté survivroit peut-être à la révolution, mais non pas la dynastie régnante. On se demande ici comment Mirabeau, qui connoissoit la constitution angloise et celle d'Amérique, ne se décida pas à voter pour une de ces deux constitutions, en y faisant les modifications convenables? On se demande comment il concilioit la liberté avec la royauté héréditaire? Nous répondrons à ces deux questions qu'il eût peut-être soutenu le patriciat et le système d'une chambre haute s'il eut été assez grand pour sacrifier sa vengeance contre la noblesse; et s'il ne chercha pas à acclimater parmi nous la constitution américaine, c'est qu'il crut sans doute

qu'elle ne pouvoit convenir à un peuple corrompu et d'un caractère mobile et impétueux: il ignoroit sans doute que le gouvernement pétrit à son gré le caractère d'une nation; que les François, si légers aujourd'hui, étoient, du tems de Julien, un peuple grave et sérieux, et que les Italiens ne ressemblent en rien aux anciens Romains, quoique ce soit la même nation et le même climat; mais son gouvernement a changé. Disons plutôt que Mirabeau ne pensoit qu'à devenir premier ministre sous d'Orléans; et lorsqu'il s'étoit en dernier lieu, comme nous allons le prouver tout à l'heure, vendu au roi, il borna son ambition à agrandir sa fortune. On verra aussi qu'il s'étoit vendu à la cour long-tems auparavant, et qu'il se tourna vers le duc d'Orléans quand M. Necker lui eut manqué de parole. Ces preuves irréfragables sont consignées dans le rapport fait à la convention le 5 frimaire l'an II, ou 25 novembre 1793 (*vieux style*), par Chénier, au nom du comité d'instruction publique. Voici l'extrait de ce rapport, d'après lequel Mirabeau fut chassé, à juste ti-

tré , du Panthéon ; mais pour y placer , qui , grand Dieu , Marat ! et cela au nom d'un comité d'instruction publique .

„ Je viens , au nom de votre comité d'instruction publique , dit Chénier , remplir un ministère de rigueur Je viens vous entretenir de Mirabeau Vous savez quel hommage umaine obtint sa mémoire . Mort , il eût les honneurs du triomphe Chacun dans ce tems se rappeloit , non plus ses opinions anti-populaires sur la sanction royale , sur le droit de la paix et de la guerre , et sur d'autres questions d'une égale importance ; mais les motions vraiment civiques , animées par son éloquence brûlante , mais les paroles solennelles qu'il avoit adressées à l'esclave Brézé Son souvenir seroit aujourd'hui sans tache , sa gloire seroit inattaquable , si , corrompu d'avance par des besoins de luxe , séduit par les conseils de son ambition , il n'avoit pas conçu le projet insensé d'être à la fois l'homme de la cour et l'homme du peuple . Ignoroit-il que les rois sont déjà vengés des orateurs populaires quand ils ont eu le honteux bonheur de

les corrompus?.... Ce n'est pas sur des
oui-dire, sur des témoignages qu'il seroit
facile d'accumuler, que vous jugerez Mirabeau,
mais sur des écrits dont l'authenticité
ne peut être contestée, et dont vous peserez
l'importance. Ils sont contenus dans le re-
cueil des pièces justificatives de l'acte énon-
ciatif des crimes de Louis Capet, premier
inventaire. Voyez la pièce cotée N.° 7: elle
est datée du 2 mars 1791, adressée au ty-
ran, et signée Laporte: c'étoit l'intendant
de la liste civile. En voici le précis: „Sire,
„lorsque j'ai rendu compte ce matin à vo-
„tre majesté de la conversation que j'ai eu
„hier avec M. de Luchet, je ne croyois
„pas entendre parler aussi promptement
„de cē que j'avois jugé être le véritable su-
„jet de la visite. Je vous envoie, sire; ce
„que je viens de recevoir à deux heures.
„Les demandes sont bien claires; M. de
„Mirabeau veut avoir un revenu assuré
„pour l'avenir, soit en rentes viagères cons-
„tituées sur le trésor public, soit en im-
„meubles.... Quelle assurance de sa con-
„duite pourrai-je lui demander? que puis-
„je

„ je lui promettre pour le moment ? quelle
 „ espérance pour l'avenir (1) ? M. de Mi-
 „ rabeau a déja été trompé ; je suis sûr qu'il
 „ disoit , il y a un an , que *M. Necker* lui
 „ *avoit manqué de parole deux fois* (2). “
 Je termine ce dégoûtant extrait par quel-
 ques lignes de la pièce cotée N.^o 4 , et da-
 tée du 20 avril 1791. Laporte dit dans cette
 pièce , en parlant d'une faction qui s'élève :
 „ Elle sait que votre majesté a ré-
 „ pandu de l'argent qui a été partagé entre
 „ Mirabeau et quelques autres que l'on m'a
 „ nommés . “ En voilà plus qu'il n'en faut
 pour déterminer le jugement de la conven-
 tion nationale. Vainement objecteroit-on
 que dans toutes ces pièces il n'existe point
 une ligne écrite de la main de Mirabeau
 lui-même ; qu'on pèse les circonstances ,
 l'esprit de ceux qui écrivoient , de ceux à

(1) M. de Mirabeau devoit savoir que les rois pu-
 nissent toujours , quand ils n'en ont plus besoin ,
 ceux qu'il leur a fallu corrompre .

(2) Ce trait peint et flétrit à la fois Necker et Mi-
 rabeau , le corrupteur et le corrompu .

qui les écrits étoient adressés, l'intérêt qu'ils avoient mutuellement à garder un profond silence sur ces mystères, et, j'ose l'assurer, il n'est point de jury qui ne déclare unanimement que Mirabeau s'étoit vendu à la cour. . . .

„ Voici le projet de décret que votre comité vous propose : Art. I. La convention nationale, considérant qu'il n'y a point de grand homme sans vertu, décrète que le corps d'Honoré-Gabriel Riquetti Mirabeau sera retiré du Panthéon françois. Art. II. Le même jour que le corps de Mirabeau sera retiré du Panthéon, celui de Marat y sera transféré. „ Ce projet de décret fut adopté à l'unanimité.

Ce rapport apprend à juger les hommes et les assemblées nombreuses. Pas une voix ne s'élève pour empêcher l'apothéose, la panthéonisation de Marat. Et Chénier, qui la propose, est un de ceux qui, changeant d'opinion avec les circonstances, a le plus tonné depuis contre Marat et ses imitateurs.

Il nous reste à peindre le physique de

Mirabeau : il portoit, sur un cou qui s'enfonçoit dans de larges épaules, une tête d'un volume monstrueux : le reste de sa stature étoit une masse lourde et épaisse. Son front qui se déridoit rarement, ses sourcils longs et froncés, un regard à épouvanter, peignoient toute la hideur (1) de son ame. Il fut mauvais fils, mauvais mari, mauvais citoyen. Sa physionomie auroit justifiée l'opinion de ceux qui pensent qu'on peut démêler le caractère d'une personne à travers les traits de la figure, si nous n'avions vu des monstres, des hommes féroces porter une physionomie pleine de douceur. Couthon avoit une figure ouverte et riante : c'étoit le plus faux, le plus cruel, le plus perfide des hommes. Les écarts et l'inconduite de Mirabeau dans sa vie privée étoient de bien plus sûrs présages de son immoralité dans sa carrière politique. Il passa une grande partie de sa jeunesse dans les maisons

(1) Hideur nous a paru un mot nécessaire : laideur n'eût pas dit assez, le mot horreur auroit peut-être trop dit.

de force. Aussi M.^{me} de Mirabeau, sa mère, lui dit un jour en notre présence, à un déjeuner où étoit aussi l'aimable et sémillant chevalier de Boufflers: „ Mon fils, vous avez „ toujours vécu au petit jour, et vous avez „ toujours vu de même “ Ces paroles ingénieuses étoient une espèce de prophétie bien remarquable de la fin déplorable de cet homme plus fameux que célèbre, qui n'eût pour l'éloquence qu'une partie des talents de Cicéron, et qui fut bien loin d'en imiter la moralité. Il falloit, en effet, voir bien petitement, et pour nous servir de l'expression de M.^{me} de Mirabeau, il falloit voir bien au petit jour pour se borner à des promesses que la cour n'auroit pas tenues long-tems, et pour s'imaginer pouvoir servir à la fois, ou tromper impunément, le peuple, le roi et le duc d'Orléans.

La procédure du Châtelet, dont nous avons rendu compte, avoit été, pour Mirabeau, la tête de Méduse: elle le remplit de désespoir, de dépit, et d'un sombre chagrin qui le minoit visiblement. „ Je pour- „ suivrai, s'écria-t-il un jour dans le sein de

„ Passemblée nationale , les juges de ce tri-
 „ bunal jusqu'au tombeau. „ — „ , Et moi ,
 „ lui cria un député , je vous déclare en
 „ leur nom qu'il vous poursuivront jusqu'au
 „ tombereau. „ Ce mot piquant fut uu trait
 empoisonné qui perça son cœur , et y laissa
 peut-être le germe de la mort. Quelque cir-
 conspection qu'il mit dans sa conduite , on
 s'apperçut bientôt qu'il abandonnoit et les
 jacobins , et d'Orléans. Il ne sut plus quelle
 marche tenir. Après bien des vacillations ,
 il se vendit sourdement au parti royaliste.
 Les ministres firent la sottise de l'acheter
 quand il n'avoit plus aucun service à leur
 rendre , puisqu'il avoit perdu la faveur po-
 pulaire : c'étoit , dit très-bien à ce sujet l'aute-
 teur de *l'Histoire de la conjuration d'Or-
 léans* , c'étoit la vipère à qui on vient d'ar-
 racher son dard. D'ailleurs , Mirabeau , com-
 me tous ceux de son espece , se vendoit et
 ne se livroit pas. Il termina , au bout de
 quelques mois , ainsi qu'on vient de le voir ,
 sa carrière d'une manière bien triste. D'Or-
 léans vit de plus en plus qu'il étoit moins
 près du trône que de l'échafaud , où il né

tarda pas à expier ses crimes. Ses agens, les meneurs même des cordeliers, furent immolés à leur tour par les jacobins, et ceux-ci par la réaction thermidorienne. Grandes leçons qui ne corrigeron ni les factions, ni aucun ambitieux, parce que le crime, et sur-tout l'ambition, sont toujours aveugles.

Le corps législatif avoit décerné une statue à l'auteur d'*Emile*. Un homme, peut-être encore plus étonnant, parce qu'il fut vraiment universel, parce qu'il eut tous les dons, toutes les richesses du génie et de l'érudition, et que se frayant, dans tous les genres, des routes nouvelles, il sut approcher dans toutes de la première place, devoit fixer aussi sans doute les regards de l'assemblée nationale. Elle s'empressa d'assigner à Voltaire une place au Panthéon à côté de Descartes, qui avoit aussi opéré une grande révolution dans l'esprit humain. Elle y eût aussi fait transporter les cendres de J. J. Rousseau, mais elle craignit d'affliger le propriétaire qui les avoit recueillies. On verra dans la suite de cette his-

toire que la convention surmonta ce scrupule , très-louable cependant en lui-même , et fit porter au Panthéon les restes sacrés de ce grand homme.

L I V R E X X I.

Evasion de Louis XVI. Détails de cet événement. Calme imposant et majestueux du peuple françois et de ses représentans. Arrestation du roi à Varenne. Il est ramené dans la capitale. Emulation patriotique des départemens. Conférences au château de Pilnitz. Coalition des puissances. Jugement de Louis XVI après son retour de Varennes. Affaire du Champ-de-Mars. Scission de la société des amis de la constitution, titre qu'avoient pris alors les jacobins. Révision de l'acte constitutionnel. Le roi l'accepte. Réflexions sur l'assemblée constituante et sur ses travaux.

On a vu, dans le livre précédent, les dispositions de M. de Bouillé pour favoriser la fuite de roi. Dès que le monarque fut de

retour de Saint-Cloud, il continua de dissimuler plus que jamais. Le 20 juin, une voiture attelée de deux chevaux fut placée, à onze heures, dans la cour des Princes; une chaise, qui fut prise dans la maison de M. le comte de Fersen, que la chronique du tems disoit être très-avant dans les bonnes grâces de la reine, et l'un des principaux agens de cette affaire, fut postée à l'extrémité du pont Royal, sur le quai Voltaire. Pendant tous ces préparatifs, la reine écrivoit à M.^{me} d'Ossun, l'une de ses femmes d'atour: „Je désirerois vous voir hors „de-là. J'ai bien des choses à vous communiquer; mais notre départ précipité ne me „laisse pas un moment. Fuyez cette ville.“

Au premier bruit de cette évasion, Paris montra le même courage qui, deux ans auparavant, lui avoit fait prendre les armes et la Bastille. Au lieu de la consternation, de la fureur à laquelle nos ennemis s'attendaient nous voir livrés, Paris et toute la France restèrent dans un calme imposant et majestueux. Le roi, et la couleuvre couronnée qui lui avoit inoculé sa rage, croyoient nous léguer la guerre civile pour adieux,

et que tout seroit à feu et à sang; tout fut tranquille. Les portraits de la reine et du roi disparurent de toutes les enseignes; leurs noms furent effacés, et dans un instant le mot national fut substitué au mot royal. Le jour même deux maisons nationales furent vendues le double du prix de leur estimation: c'étoit rappeler l'exemple magnanime que donnèrent deux citoyens romains dont l'un mit en vente et l'autre acheta le champ où campoit Annibal.

La famille royale avoit suivi sa route sans éprouver aucun obstacle jusqu'à Varennes; mais MM. Drouet et Guillaume, qui avoient reconnu le roi, ayant pris un chemin de traverse, s'y rendirent les premiers, et arrivèrent presqu'en même tems que lui (1). Il étoit alors onze heures du soir: il faisoit très-obscur. Tout le monde étoit couché à Varennes. Les voitures étoient le long des maisons, attendant la fin d'une dispute qui

(1) Nous donnerons au livre XXIII de cette histoire des détails curieux sur la conduite de M. Lafayette: on verra qu'il n'est pas étonnant que le roi fut reconnu et arrêté.

s'étoit élevée entre leurs conducteurs et les postillons. Drouet et Guillaume courent dans la ville, et mettent leurs chevaux dans l'auberge du *Bras d'or* qu'ils trouvent ouverte. Comme il s'y trouvoit beaucoup de monde, Drouet tire à part l'aubergiste, et lui dit ; „ Camarade ; es-tu bon patriote ? ” — „ Oui, „ n'en doute pas ,“ répond M. Leblanc (c'est le nom de l'aubergiste). — „ Eh bien, „ mon ami , si cela est , cours vite avertir tout „ ce que tu connois d'honnêtes gens ; dis- „ leur que le roi est en haut de Varennes, „ qu'il va descendre , et qu'il faut l'arrê- „ ter. “ L'aubergiste va sur-le-champ pré- venir M. Sausse , procureur de la commu- ne , tandis que Drouet et son compagnon descendant dans la ville. Ils font réflexion qu'il ne falloit pas crier aux armes , ni son- ner l'alarme , avant d'avoir barricadé les rues et le pont par où le roi devoit partir. Ils gagnent donc le pont de Varennes. Précisé- ment tout auprès se trouvoit , en ce mo- ment , une grosse voiture chargée de meu- bles ; ils la placent en travers du pont , et à l'aide de plusieurs autres voitures qu'ils courrent chercher , ils embarrassent tellement

le chemin qu'ils rendent le passage impossible. Cependant les voitures arrivent : il étoit alors près de minuit. Deux frères (MM. Leblanc) avoient arrêté la première, qui étoit un cabriolet où se trouvoient deux femmes. Le procureur de la commune s'approche, demande les passeports ; on lui répond que ce sont les personnes de l'autre voiture qui en sont munies. Il s'avance vers cette seconde voiture. Elle étoit attelée de six chevaux, suivie de trois cavaliers, et portoit sur un siège élevé trois conducteurs habillés de jaune. Paul Leblanc et Joseph Poncin, tous deux gardes nationaux, menacent de tirer dans la voiture si elle ne s'arrête. Le procureur de la commune et le commandant de la garde nationale interpellent les voyageurs de dire qui ils étoient ; la reine montre un passeport. Drouet et Guillaume soutiennent qu'il n'est pas suffisant, parce qu'il n'étoit signé que du roi. Après diverses objections, „ Mesdames, leur dit „ M. Drouet, si vous êtes étrangères, com- „ ment avez-vous assez d'influence pour faire „ partir incontinent après vous un détache- „ ment de dragons qui étoit à Sainte Mé-

„ néhould ? Comment , lorsque vous passâ-
 „ tes à Clermont , aviez-vous encore la mê-
 „ me influence pour vous faire escorter par
 „ le détachement qui étoit dans cette ville ?
 „ Comment , à l'instant où je vous parle ,
 „ êtes-vous accompagnées d'un détachement
 „ de hussards ? „ Au même instant , il re-
 présente qu'il est trop tard pour visiter les
 passeports , que la difficulté des chemins et
 la rumeur qui existe dans la ville , doivent
 engager les personnes qui sont dans la voi-
 ture à descendre , et leur offre sa maison
 qu'elles acceptent .

Le roi , comptant apparemment sur ses
 troupes , ne témoigne aucune inquiétude ;
 la reine et M^{me} Elisabeth acceptent son
 bras , et tous se rendent dans la maison de
 M. Sausse , marchand chandelier , et mon-
 tent dans une petite chambre . Le roi , d'un
 air content , demande à se rafraîchir . Le
 procureur de la commune apporte une bou-
 teille de vin de Bourgogne et du fromage .
 Le roi engage son hôte à lui faire raison ,
 et entame avec lui une conversation fami-
 lière . Il lui demande où est le maire ? „ A
 „ l'assemblée nationale , „ répond Sausse . A

ce mot le roi fait un mouvement d'indignation , le premier qui lui eut échappé. „ Avez „ vous un club ? „ — „ Non , monsieur. „ — „ Ah ! tant mieux : ces malheureux clubs ont „ perdu la France. „ Pendant la conversation , le roi marquoit une espèce d'attention et d'inquiétude , comme d'une personne qui attend impatiemment quelque chose. La reine ne laissoit échapper , par intervalles , que quelques mots insignifiants. „ Ah ça „ , dit le roi , vous avez un pont ici ? „ — „ Oui , monsieur ; mais il est si embarrassé „ de charretes. „ — „ Eh bien , répondit le „ roi , je passerai le gué. „ — „ Ah ! le gué , „ c'est bien pis. Nous craignons les Autri- „ chiens ; je me suis avisé d'y faire mettre „ des piquets , de sorte qu'il n'est pas pos- „ sible aux chevaux d'y passer. „ — „ Eh „ bien , faites donc débarrasser le pont. „ — „ J'y vais donner ordre. „ — „ Vîte , écrit-il „ à la municipalité de Clermont , partez avec „ des armes et des canons ; envoyez de la „ garde nationale. Vîte , le roi est ici avec „ la famille royale. Vîte , vîte. „

Arrive en ce moment un détachement de hussards sorti la veille de Varennes ; il ne

trouvoit alors sur la place que dix à douze hommes, et quelques autres qui accouroient : l'intrépide Drouet jure que si l'on veut enlever le roi, on ne l'aura que mort. Le commandant du détachement menace de faire feu; aussitôt Drouet crie d'une voix énergique : „ Canonniers, à vos rangs. „ Les canonniers font avancer les pièces. Il n'y avoit rien dans les canons ; mais la contenance ferme des hommes qui les servoient en imposa aux officiers. La garde nationale arrive, reconnoît le détachement, l'introduit dans la ville, et fait avancer les deux canons près la maison où étoit le roi. M. Sausse voit cependant les hussards en bataille devant l'ancien palais. Il va leur annoncer qu'il croit que c'est le roi qui est arrêté, et ajoute qu'ils sont trop bons citoyens pour se prêter à son évasion. Le détachement reçoit alors ordre de se ranger en bataille devant la maison du procureur de la commune. M. Goglas, aide-de-camp, qui le commandoit, demande à parler au roi. On l'introduit. „ Quand part-on, „ lui dit le prince ? — „ J'attends vos ordres, „ lui répond l'aide-de-camp. Le roi lui dit alors,

en s'adressant aussi au major de la garde nationale, qu'il ne vouloit que cinquante ou cent gardes nationaux pour l'accompagner. M. Sausse, qui, jusqu'à ce moment, avoit amusé le roi, voyant arriver une multitude immense de gardes nationaux, crut qu'il étoit tems de déclarer au monarque qu'il étoit jour, et qu'il falloit qu'il se disposât à reprendre la route de Paris. Il entre dans sa chambre pour le lui signifier. Il y avoit dans cette chambre un portrait du prince. M. Sausse fait quelques tours avec l'original, puis lui adressant la parole : „ Sire, „ voilà votre portrait. „ Louis XVI, ne pouvant plus se dissimuler qu'il est reconnu, se jette dans le bras du procureur de la commune, et lui dit : „ Je suis votre „ roi; placé dans la capitale entre les poignards et les bayonnettes, je viens chercher en province, au milieu de mes fidèles sujets, la liberté et la paix dont vous „ jouissez tous. „ En même tems il embrasse ceux qui l'environnent. „ Oui, mon ami, „ continue-t-il, c'est ton roi qui t'implore ; „ sauve ma femme, mes enfans ; accompagne-nous, guide-nous : je te promets une fortune

„ fortune immense à toi et aux tiens. „ La reine prend le Dauphin entre ses bras, se met presqu'à genoux, et emploie ce qu'elle croit le plus propre à l'attendrir. „ Non, „ sire, ce que vous me demandez est im- „ possible: j'ai deux choses précieuses à con- „ server, ma vie et mon honneur. N'espé- „ rez rien obtenir de moi qui soit contraire „ aux devoirs de l'honneur. „ Il lui repré- „ sente ensuite avec chaleur l'état où il va li- „ vrer la France.

Le roi persiste à vouloir se rendre à Mont-
médi. On n'étoit pas sûr des hussards aux-
quels on faisoit exécuter divers mouvements
comme pour envelopper les pièces de ca-
non. Un cavalier de la gendarmerie, qui
avoit rencontré le fils du général Bouillé
qui faisoit avancer un second détachement
de hussards, et avoit couru un très-grand
danger, redouble l'inquiétude, et fait sen-
tir la nécessité d'accélérer le départ du roi.
Arrivent en ce moment deux couriers: l'un
étoit un aide-de-camp de M. Lafayette; lau-
tre étoit porteur d'ordres de l'assemblée na-
tionale. Chaque instant augmentoit le pé-
ril. Le nouveau détachement de hussards

veut forcer le passage; il est repoussé. Le départ est aussitôt décidé. Les citoyens fourniscent chevaux et voitures, et l'on se met en marche le mercredi 22, à dix heures du matin.

On apperçoit bientôt sur une hauteur un nombreux détachement de Royal-Allemand. Un peloton se détache, ayant à sa tête le fils du général Bouillé; mais il lui est impossible de traverser la rivière. M. de Choiséuil, que M. de Bouillé avoit envoyé à Varennes, fit passer la rivière à la nage à un de ses cavaliers pour avertir le général de l'arrestation du roi. A cette nouvelle il fait sonner le boute-selle, à trois heures du matin. Mais Mandel, quatrième colonel, fait naître des incidebs, et le régiment ne peut partir qu'à cinq. A une lieue de Sténay, le général, qui marchoit à la tête de Royal-Allemand, fait faire halte. Il annonce aux soldats que le roi est arrêté à Varennes, qu'il doit se rendre à Montmédi, et qu'il les a choisis pour ses gardes-du-corps. Il leur demande s'ils veulent le suivre; tous répondent qu'oui. Le général fait alors distribuer vingt-cinq louis à chaque escadron, et cent

louis au premier qui doit entourer la voiture. Cette inégale répartition occasionne des murmures ; il faut au général le tems de calmer cet orage , et ce fut ce retard peut-être qui renversa tous ses projets. Arrivé près de Varennes , il reçoit un courrier qui lui fait défense de la part du roi de rien entreprendre.

M. de Bouillé retourne sur ses pas avec le régiment de Royal-Allemand. De retour à Sténay , il demande la route de l'abbaye d'Orval , terre de l'empire , où il s'enfuit avec MM. Clinglin et d'Offlyse , maréchaux de camp. Sans les marches mystérieuses des premiers détachemens de cavalerie , qu'on n'auroit pas dû envoyer ou qui auroient dû être beaucoup plus en force ; sans l'affection du roi de rechercher les chemins de traverse , ce qui fit perdre plus de deux heures dans le cours de la poste de Clermont à Varennes , il eût achevé son voyage aussi paisiblement que Monsieur , qui gagna rapidement la ville de Mons sans aucun obstacle. Le retour du roi à Paris fut tranquille. Il étoit escorté par un rassemblement prodigieux de gardes nationales accourues des

départemens voisins. A son arrivée à Paris, une multitude immense se presse sur son passage pour jouir de ce spectacle ; mais cette multitude innombrable étoit silencieuse et immobile.

Il est évident que Louis XVI partit avec le projet de sortir du royaume. On n'avoit rien préparé à Montmédi pour le recevoir ; tous les logemens, au contraire, étoient disposés dans l'abbaye d'Orval, hors la frontière, à douze lieues de Luxembourg, et M. de Condé s'y étoit rendu dans ce moment même.

Tous les jours de nouveaux événemens faisoient voir combien cette conspiration étoit étendue. A Lille, dans la nuit du 18 au 19, les indices les plus forts avoient annoncé un projet de livrer la citadelle et la ville, projet que fit avorter le civisme vigilant des soldats du régiment de Brie. Tous les départemens signalèrent à l'envi leur patriotisme : ils offrirent, dès les premiers momens de l'évasion du roi, leurs bras et leurs trésors pour la défense de la patrie et de la liberté. On admirera sur-tout le laconisme sublimé d'une adresse de la ville de Verdun à l'as-

semblée nationale : „ Nous jurons de mourir „ pour l'exécution de vos décrets. „ Cette ligne étoit suivie de quatre pages de signatures. Et ce fut cette même ville qui depuis ouvrit ses portes aux Prussiens ; et puis comptez sur les adresses et sur les sermens. Les Spartiates tinrent bien autrement leur serment aux Thermopyles , quoique leur mort fut inévitable ; mais c'étoient d'autres tems et d'autres mœurs.

L'arrestation du roi fut un coup de foudre pour les puissances ennemis. L'empereur , le roi de Prusse et l'impératrice de Russie conclurent brusquement la paix avec la Turquie , et la traité de Sistove fut bientôt suivi de la convention de Pilnitz , par laquelle tous les rois de l'Europe regardèrent la cause de Louis XVI comme leur cause propre. Cette convention portoit qu'ils se réuniroient pour demander sa liberté , et venger les attentats ultérieurs qu'on se permettroit contre le roi , la reine et la famille royale.

C'est au milieu de ces circonstances difficiles que l'assemblée nationale avoit à prononcer sur la plus grande question qui eût

encore été soumise à son jugement : elle s'occupa , sans perdre un instant , du grand acte de justice que les événemens exigeoient d'elle. On va voir combien elle fut au-dessous de la tâche qui lui étoit imposée. Quelle moisson de gloire elle auroit recueillie , si , docile au vœu fortement prononcé de presque tout l'empire , elle eût décrété la république basée sur la constitution américaine , celle qui adopte le système des deux chambres , et si elle eût dit au roi : Vous nous „ avez trahi : quittez la France ; nous ne vous „ craignons point.“ Que de maux elle eût épargné à la nation ! l'exécrable décemvirat , ce gouvernement de fer et de feu qui a eu lieu depuis , n'eût jamais pesé sur la France ; n'eût-elle établi que le système d'une chambre haute et d'une chambre des communes , elle auroit évité bien des calamités. Oui , l'assemblée constituante (quelle leçon pour des législateurs !) a été la première cause , sans qu'elle s'en doutât elle-même , de tous les fléaux politiques dont nous avons gémi depuis , et dont la plupart des constituans ont été eux-mêmes les victimes. L'assemblée nationale ne rougit pas de surpasser

l'espoir même de l'aristocratie. Les trente millions de la liste civile , que le corps constituant avoit accordé si liberalement au roi , apparemment pour diminuer le déficit par cette prodigalité si impolitique , servirent à ce monarque , non-seulement pour n'être pas puni , mais même pour être maintenu sur son trône. L'argent répandu dans le corps constituant lui avoit fait accorder cet immense revenu. C'est ainsi qu'au moral comme au physique la corruption engendre la corruption. Nous ne connaissons point dans l'histoire d'autre exemple d'un roi convaincu d'avoir voulu , à diverses reprises , trahir son peuple et allumer la guerre civile , et cependant rétabli sur son trône , sans l'avoir reconquis par la force des armes , et rétabli par cette même assemblée que , par reconnaissance royale , il eût fait égorger s'il eut pu.

Au départ du monarque , les divisions qui régnnoient dans le parti populaire de l'assemblée avoient cessé. Tous s'étoient réunis dans la société des amis de la constitution (les jacobins) ; mais après le jugement qui conservoit la couronne au roi , il s'éleva

une grande scission dans cette société : les uns crurent devoir former comme une ligue pour maintenir cette constitution , qu'ils accusoient , non sans fondement , leurs adversaires de vouloir renverser , les désignant sous le nom de républicains (1). Ils se retirèrent au convent des Feuillans , et ce nom leur demeura. Les jacobins , dont les principes étoient plus exagérés , avoient pour eux la majorité des sociétés populaires. Cependant l'assemblée constituante , voulant mettre un terme à ses travaux , se reprochant elle-même sa foiblesse , et voyant la confiance publique prête à lui échapper , se hâta

(1) Les jacobins étoient composés de patriotes purs , mais exaltés , d'orléanistes ou royalistes voulant d'Orléans pour chef , et de patriotes modérés voulant Louis XVI et la constitution. Ceux - ci étoient assez d'accord avec les royalistes capetiens. En politique comme en physique les extrêmes se touchent. C'est ainsi que nous avons vu depuis les anarchistes , dirigés par Babeuf , employer les mêmes moyens , et se réunir , en quelque sorte , aux royalistes amis de Louis XVIII , quoique tendant vers un but différent. Comme les républicains , les orléanistes vouloient renverser la constitution de 91 , et les partisans de Louis XVI ,

de reviser ses décrets, de distinguer ceux qui n'étoient que des réglemens de détail, et qui, par cette raison, furent appelés réglementaires, et de rédiger l'acte constitutionnel qui devoit être présenté au roi. Il l'accepta au milieu de l'assemblée nationale, où il se transporta à cet effet le 14 septembre 1791, et jura de maintenir la constitution qui venoit d'être décrété. Pourquoi encore ce serment? Nous aurions mieux aimé qu'on eût dit à Louis XVI, et même à chaque fonctionnaire public: „ Nous ne „ vous demandons point de sermens; ils ne „ retiennent point l'homme déloyal, et ce-

de la royauté pure, s'accordoient, pour le moment, avec les vrais soutiens de cette constitution, dans l'espoir que Louis XVI, une fois conservé, la renverseroit bientôt. Une autre preuve que les extrêmes se touchent, c'est que rien n'est plus près du despotisme que l'anarchie, et rien ne conduit plus vers l'anarchie que l'extrême despotisme. Ce seroit ici le cas d'exposer l'affaire du Champ-de-Mars; pour ne pas nous répéter, nous renvoyons le lecteur au mémoire de Bailly inséré à la suite de ce livre: ce qu'il dit sur cette journée est de la plus grande vérité.

„ lui qui est probe et fidèle n'en a pas be-
 „ soin ; d'ailleurs , nous n'avons pas le droit
 „ de scruter les opinions. Votre intérêt est
 „ de bien vous acquitter du devoir qui vous
 „ est imposé et du poste qui vous est con-
 „ fié. Nous vous surveillerons : malheur à
 „ vous si vous nous trahissez. “

Reportons un moment nos regards sur l'espace que nous venons de parcourir. L'assemblée constituante vient d'achever ses longs travaux , et la postérité est née pour elle. Le moment de la juger est venu. Nous ne reviendrons point ici sur les grandes erreurs politiques qu'elle a commises , en décrétant trente millions de liste civile , en croyant la liberté compatible avec une monarchie héréditaire , en établissant ce qu'elle appela constitution civile du clergé , et sur-tout en exigeant un serment par une loi d'intolérance et de persécution , qui fut une des principales causes de la guerre de la Vendée. Nous ne rappelerons pas non plus ici le tort qu'elle eût de ne nous avoir pas donné la constitution angloise ; l'établissement d'une chambre haute eût prévenu l'émigration d'une brillante noblesse , d'une foule de

personnes riches et d'un grand mérite, eût élevé la France au plus haut degré de prospérité auquel il soit possible d'atteindre, et eût empêché la guerre intérieure et extérieure, et cet épouvantable amas de sottises, d'infamies, de crimes et de malheurs, dont nous avons été redevables à la faction d'Orléans, et depuis aux décembvirs. Elle eut un plus grand tort encore, ainsi que nous l'avons déjà dit, de ne nous avoir pas donné le système des deux chambres, tel qu'il a été enfin fixé par la constitution de 1795. Celle-ci est plus conforme aux principes de l'égalité, de la philosophie et de la vraie liberté, et fera davantage le bonheur du plus grand nombre, et sur-tout des générations futures, et eût aussi prévenu les forfaits du décembvirat. La constitution anglaise, même modifiée, n'offroit pas ces grands avantages, mais elle rendoit la génération actuelle plus heureuse en la mettant à l'abri des maux qu'elle a souffert. D'ailleurs, la chose publique n'auroit pas couru cette foule de dangers qu'elle n'a surmontés que par des espèces de miracles. Le corps constituant ne devoit pas l'expo-

ser à des hasards dont il ne pouvoit calculer les résultats. C'est aussi une grande question de savoir , si , même pour procurer un plus grand bonheur futur , on doit sacrifier la génération présente aux générations à venir. Nous pensons pour la négative.

Quant à nous , nous allons nous attacher ici à deux questions qui nous paroissent être d'une solution non moins délicate que la précédente , et nous prendrons en grande partie pour guide le brillant et profond auteur de la *Correspondance d'un habitant de Paris avec ses amis en Suisse et en Angleterre*. La première de ces questions nous semble devoir être posée en ces termes : „ Quel est le rapport de la doctrine de l'égalité avec l'organisation du corps politique et le maintien de l'harmonie sociale , „ sans laquelle il n'y a ni sûreté , ni bonheur ? “ Pour traiter cette question à fond , il faudroit examiner s'il y a des erreurs utiles , des vérités dangereuses , des préjugés salutaires , des voiles politiques qu'il faut bien se garder de lever , jusqu'à quel point l'on doit tromper les hommes pour leur propre avantage , et si un peuple , devenu su-

bitement souverain et raisonnable en métaphysique et en politique, impétueux et facile à s'engouer, n'est pas armé de tout ce qu'il faut pour se détruire lui-même en peu de tems, devenir la proie de toutes les factions, et abuser des meilleures choses, comme un frénétique peut tourner contre lui-même les armes qu'on lui confieroit seulement pour sa défense. Du moins l'assemblée auroit dû mettre l'antidote à côté du poison, et la déclaration des devoirs a côté de la déclaration des droits. Nous pensons même qu'elle a plus fait que divulguer au peuple des vérités dont il étoit évident qu'il abuseroit; nous croyons qu'elle a avancé de grandes erreurs. Suivant nous, l'inégalité est plus dans l'état de nature que dans l'ordre social. Dans l'état de nature, le foible, loin d'être l'égal du plus fort, en dépend entièrement; dans la société, au contraire, le foible trouve un contrepoids à opposer à la force. Enfin, nous aurions voulu qu'on eût dit: „ Les hommes naissent inégaux en force, en santé, en qualité morales, intellectuelles et physiques. Mais leur réunion en société diminue, adou-

„ cit , compense , et fait presque disparaître cette inégalité , par la protection mutuelle des individus , par l'appui que le foible trouve dans le pouvoir tutélaire des loix . “

L'autre inculpation que nous nous permettrons de faire à la première assemblée constituante est d'avoir plus songé à détruire qu'à bâtrir , de s'être entourée de ruines et de mécontens , et de s'être écartée de la maxime des plus grands législateurs , qui a toujours été qu'il faut moins s'occuper de faire des loix , même bonnes , que de faire des loix tenables ; que le moyen de s'assurer de leur durée est de s'écartier le moins possible des antiques habitudes d'un peuple . Le corps constituant a exposé la révolution aux complots de toute espèce , et à l'effusion de sang qu'a occasionné la réforme simultanée et précipitée de tous les abus .

Il est une autre erreur de l'assemblée constituante qui a eu les suites les plus funestes , c'est de n'avoir pas temporisé sur l'affaire des colonies , et de n'avoir pas ajourné jusqu'après notre révolution celle de ces contrées .

Néanmoins , malgré les grands reproches qu'on est en droit de faire à cette première assemblée , il faut avouer que l'histoire n'offre aucune époque où des hommes aient fait , dans un si court espace de tems , de si grandes choses , et plus que les règnes absolus de dix rois successifs n'auroient pu opérer. Il faut convenir aussi qu'aucune assemblée n'a réuni de plus grands talens et une plus grande masse de lumières.

MÉMOIRE

OU

ADRESSE

De l'immortel auteur de l'Histoire de l'astronomie (BAILLY), à ses concitoyens; contenant des détails curieux sur le départ du roi pour Varennes, sur Lafayette et sur l'affaire du Champ-de-Mars.

Nous aurons dans la suite de cet ouvrage occasion de jeter des fleurs sur la tombe du célèbre et infortuné Bailly; nous y rendrons à son innocence, à sa probité, toute la justice que nous devons. Il est bien doux pour nous de pouvoir les faire ressortir davantage par les-

les preuves irréfragables contenues dans la pièce suivante, pièce presqu'entièrement inconnue, quoiqu'imprimée dans le tems sous le titre de *J. S. Bailly à ses concitoyens*, parce que ce mémoire, quoiqu'écrit avec la plus parfaite modération, quoiqu'il n'inculpât personne, et qu'il fut uniquement borné à la défense d'un accusé, ne put paroître: aucun libraire, aucun colporteur, n'eût osé le vendre; et ce n'est pas là un des caractères les moins frappans de l'oppression universelle sous laquelle gémissoit tout un peuple qui ne parloit que de liberté. Hélas! la calomnie n'asseoit que trop souvent son spectre sur la tombe d'un grand homme. On le persécute vivant; on le poursuit encore lorsqu'il n'est plus. Nous avons cru qu'il étoit de notre devoir de prévenir les atteintes que la calomnie pourroit être tenté de porter à la mémoire d'un de nos plus illustres citoyens, de l'homme de la révolution qui fut le plus heureux en honneurs, et dont l'agonie fut la plus douloreuse. Il épousa la féroce de la populace, dont il avoit été l'idole, et fut lâche-

ment abandonné par le peuple qui n'avoit jamais cessé de l'estimér. Il est mort, comme le juste de Platon, au milieu de l'ignominie. On cracha sur lui; on brûla un drapeau sous sa figure. Des hommes furieux et salariés s'approchoient pour le frapper, malgré les bourreaux indignés eux-mêmes de tant de fureur. On le couvrit de boue; il fut trois heures à la place de son supplice, et l'échafaud du président du jeu de paume fut dressé dans un tas d'ordures. Une pluie glaciale, qui tomboit par torrens, ajoutoit encore à l'horreur de sa situation. Les mains liées derrière le dos, il demandoit quelquefois le terme de tant de maux; mais ces paroles étoient proférées avec le calme de l'innocence, avec le calme digne d'un des premiers philosophes de l'Europe. Il répondit à un homme qui lui dit: „ Tu trembles, „ Bailly. „ — „ Mon ami, c'est de froid. „

Sa mort rappelle celle de Condorcet, autre philosophe du plus grand mérite, qui s'occupoit dans les fers de l'amélioration de l'espèce humaine, qui mourut avec le même calme, et qui fut, ainsi que Bailly, une

des victimes des monstres hideux de crimes et dégoûtans de sang par qui nous avons été gouvernés.

La pièce suivante est d'autant plus précieuse qu'elle jette un grand jour sur les événemens qui précédèrent la fuite du roi , sur la conduite tortueuse , perfide et ambitieuse de M. Lafayette , et sur la fameuse journée du Champ-de-Mars.

J. S. BAILLY à ses concitoyens.

J'AI été appelé comme témoin dans le procès de Marie-Antoinette ; je me suis trouvé nommé et inculpé dans l'acte d'accusation dirigé contre elle. Lorsque j'ai déposé on m'a fait des questions sur ce qui s'est passé le 17 juillet au Champ-de-Mars ; on m'a interrogé sur mes liaisons avec Lafayette et Laroche-foucault ; on a cru que j'avois eu avec la ci-devant cour des relations criminelles. On m'a parlé de conciliabules tenus au château. Mes réponses , toutes concluantes qu'elles ont été , n'ont pu être entendues que des citoyens qui ont été présens à l'audience du tribunal.

Celui qui a occupé une place importante doit compte au peuple de sa conduite dans l'exercice des fonctions qu'il lui a confiées... Je viens donc aujourd'hui remplir ce devoir.

L'acte d'accusation de Marie Antoinette porte : „ Il est constant, d'après les déclarations de Louis Charles Capet et de la fille Capet, que Lafayette, favori sous tous les rapports (1) de la veuve Capet, et Bailly, lors maire, étoient présens lors de l'évasion du château des Tuilleries, et qu'ils l'ont favorisée de tout leur pouvoir. “

Il est faux que j'ai été aux Tuilleries dans la journée du 20 juin. Il est faux que j'aie facilité en aucune manière l'évasion de la

(1) Qui ne croiroit, d'après ces mots favori sous tous les rapports, que Lafayette éroit très-avant dans les faveurs de la reine. Elle ne pouvoit le souffrir, et disoit souvent à ses amis : „ Aurai-je toujours ce biondin devant les yeux ? “ C'est ce que nous tenions de personnes dignes de foi. On n'avoit recours à Lafayette que parce que ce commandant de la garde nationale eût pu déranger tous les projets.

famille de Louis. Il est vrai, au contraire, que j'ai fait tout ce qui dépendoit de moi pour la prévenir et l'empêcher.

Instruit du fait de la déclaration de Louis Capet et de sa sœur, j'ai demandé au président du tribunal d'interpeller l'accusée de déclarer : 1^o. à quelle heure Louis et elle étoient sortis des Tuilleries le 20 juin; 2^o. si j'étois présent. Le président m'a répondu que l'accusée dans l'instruction avoit prévenu mes interpellations, et déclaré : 1^o. qu'ils étoient partis entre onze heures et minuit; 2^o. que je n'étois pas présent. Le témoignage de la mère a donc détruit celui des enfans.

Depuis plusieurs mois, on annonçoit une évasion prochaine de Louis. J'avois fait constamment passer au comité des recherches les renseignemens qui m'étoient parvenus. Ces bruits se renouvellèrent dans les journées des 19 et 20. Depuis dix-sept jours, j'étois malade d'une esquinancie; je commençois à me lever. Le lundi 20 au soir, de nouveaux avis me firent rassembler chez moi trois officiers municipaux les plus voisins, afin de ne pas avoir à me décider seul

sur ce que les circonstances pourroient exiger.

J'envoyai chercher le commandant général ; je m'habillai à tout événement. Le citoyen Cochon de l'Apparent, alors membre de l'assemblée constituante et du comité des recherches, vint pour me communiquer ce qu'il savoit, et a été témoin de ce qui s'est passé chez moi : il peut en rendre témoignage. Le commandant général arrivé, nous lui communiquâmes et les avis que nous avions reçus, et nos inquiétudes. Nous lui dîmes que c'étoit à lui qu'appartenoit la garde des Tuileries. Il nous répondit qu'il alloit se rendre au château, qu'il y donneroit les ordres les plus sévères, et quoique le projet annoncé lui parut peu vraisemblable, qu'il sauroit bien en empêcher l'exécution. Lafayette se rendit effectivement au château ; il revint un peu après minuit à la Mairie : il annonça que toutes les grilles étoient bien fermées, qu'il avoit renouvelé lui-même les consignes à toutes les portes : il ajouta (ce sont ses expressions que je me rappelle très bien) qu'une souris ne sortiroit pas. Il nous dit que le major général

Gouvin passeroit lui-même la nuit à la porte de Villequier. Voilà les faits qui sont à la connaissance des personnes que je viens de citer; le concierge, le portier de la maison, Jean-Baptiste Mousson, mon domestique actuel, mon ancien cocher nommé Bellanger, le nommé François, inspecteur de l'allumage, et tous ceux qui étoient alors à mon service peuvent aussi attester que le 20 juin je ne suis pas sorti de chez moi.

On sait que Louis et sa famille partirent avec un passeport délivré chez Montmorin, sous le nom, si je me rappelle, de la baronne de Knoff. Quelques jours avant l'évasion, en me lisant l'extrait de mes lettres, on me dit que M. Simolin, ministre de Russie, me demandoit un passeport pour la baronne de Knoff. J'en avois de tout signés chez moi qui m'étoient délivrés par le ministre. Après un moment de réflexion, je dis: „ Mais pourquoi le ministre de Russie „ me demande-t-il un passeport pour une „ étrangère, il doit s'adresser au ministre „ des affaires étrangères. „ Je le renvoyai à son ministre. On m'avoit tendu un piège

que j'eus le bonheur d'éviter. On sait que Montmorin déclara qu'il en avoit donné deux, sous prétexte que le premier avoit été brûlé.

Il est donc faux que j'ai été présent à l'évasion de Louis et de sa famille, et que j'ai favorisé de tout mon pouvoir ce projet liberticide. Il est, au contraire, de toute vérité, que j'ai fait tout ce qui étoit en moi pour le prévenir et l'empêcher.

On m'a parlé de conciliabules tenus aux Tuilleries. Ces conciliabules étoient, dit-on, formés d'intrigans, et de membres de l'assemblée constituante, Mirabeau, Barnave, Lameth, etc.: on a paru croire que j'y avois assisté. J'affirme que je n'en ai jamais eu aucune connaissance, que je n'y ai jamais assisté, que je n'ai jamais été lié avec aucun de ceux que l'on regardoit comme chefs de parti, tels que Mirabeau, Barnave, les deux Lameth, que mes liaisons avec Lafayette m'avoient été commandées par les rapports de nos places, que la confiance que j'avois eu en lui, sur-tout la première année, m'a-voit été dictée par la France entière; mais

que mes liaisons avec lui n'ont jamais été qu'officielles, et que je n'avois point sa confiance particulière (1).

On a dit qu'entre autres conciliabules il s'en étoit tenu chez LarocheFoucault. J'ai répondu que j'avois, en effet, connaissance que plusieurs députés, et entre autres Lafayette, se réunissoient souvent le soir chez LarocheFoucault, mais que je n'y avois jamais été.

On m'a parlé de la malheureuse journée du Champ-de-Mars; on a dit que c'étoit une conspiration pour faire assassiner les patriotes. J'ai répondu que la municipalité de Paris et moi n'avons eu aucune connaissance

(1) Quel point de contact, quelle union pouvoit-il en effet y avoir, autre que celle nécessitée par leurs places, entre un intrigant, un courtisan, un homme perfide et dissimulé, et un philosophe strictement renfermé dans les devoirs de sa place, étranger à toutes intrigues, mais qui par cela même ne pouvoit les déjouer. Au reste, si Lafayette eut de grands torts les 5 et 6 octobre et le 20 juin, il n'en eut aucun dans la journée du Champ-de-Mars, ni la cour non plus.

ni soupçon d'un complot contre les patriotes. L'assemblée nationale, instruite qu'il se formoit des rassemblemens pour s'opposer au décret rendu la veille, jugeant que tout opposition qui prenoit un caractère de résistance à la loi devenoit repréhensible, ordoona au département et à la municipalité de poursuivre ces rassemblemens par tous les moyens que la constitution avoit remis entre leurs mains. Les procès verbaux qui existent dans les archives de l'assemblée nationale et de la municipalité prouvent que le corps municipal avoit, dès le matin, employé les moyens de persuasion pour parvenir à dissiper les attroupemens. Lorsque ensuite la municipalité en corps est entrée dans le champ de la Fédération, personne n'ignore que les magistrats n'eurent pas le tems de faire les sommations prescrites par la loi; que la municipalité et la garde nationale furent assaillies d'une grêle de pierres, et que l'un des hommes attroupés a tiré un coup de pistolet dirigé contre la municipalité, et dont la balle, après avoir passé derrière moi, a été percer la cuisse d'un dra-

gon de la troupe de ligne, qui s'étoit réuni à la garde nationale, et qui est mort de cette blessure.

On a dit que les hommes auteurs de ces désordres et de ce meurtre n'avoient rien de commun avec les citoyens rassemblés à l'auberge de la patrie. Mais aussi la garde nationale ne fit feu que sur les glacis d'où étoient parties les pierres et les coups de pistolet. On ajoute que les gens qui occupoient ces glacis avoient été envoyés par Lafayette et par moi. Cette inculpation est sans preuve et elle est de toute fausseté. Je l'affirme en ce qui me concerne. Il est d'ailleurs évident que si ces hommes eussent été nos agens, sans doute ils n'auroient tiré ni sur la municipalité, ni sur moi.

Mais, dit on, Lafayette se réconcilia en juin 1791 avec les Lameth et autres, et ils tramèrent tous ensemble la perte de la liberté. J'ignore ce qu'ont pu tramer des hommes avec qui je ne me suis jamais concerté. J'ai vu, en effet, cette réconciliation et j'en ai été surpris (1); mais on ne dira pas que

(1) Aussi Bailly a-t-il dit, un peu plus haut, que

je me suis réconcilié avec les Lameth, parce que je n'étois ni brouillé, ni lié avec eux. Je ne crois pas depuis la révolution leur avoir parlé à aucun deux minutes de suite. Je n'ai jamais eu de relations suivies avec les députés que celles que me donnoient dans les différens comités les affaires de la ville. Si Lafayette s'est lancé dans les intrigues, il connoissoit trop ma loyauté pour m'en rendre le confident.

Quant à mes relations avec la cour, une chose bien propre à prouver mon innocence à cet égard, c'est que dans le grand nombre de pièces trouvées dans les papiers de Louis, ou chez Laporte, ou dans l'armoire de fer, pièces où un grand nombre de personnes sont nommées pour des relations plus ou moins coupables, il n'y en a aucune qui puisse m'attirer le moindre reproche. Bien plus, je suis nommé dans ces pièces, mais c'est pour me traiter en ennemi. Les uns

Lafayette n'avoit eu principalement sa confiance que la première année. Malgré sa bonhomie non soupçonneuse, Bailly ne tarda pas à reconnoître la duplicité de Lafayette.

m'attaquent par des railleries , et cherchent à me donner des ridicules (voyez les lettres de Cazotte) ; d'autres , comme Talon , disent : „ Sire , si vous faites tels sacrifices , „ Bailly viendra vous faire de beaux dis- „ cours. „ D'autres disent , et à la date de 1791 : „ On va travailler le maire de Paris „ de manière qu'il ne pourra plus nous don- „ ner d'embarras. „ Enfin , il y en a qui parlent de la nécessité de faire tomber ma tête.

Je n'ai rien gagné à la révolution : j'y ai perdu des places utiles , et ma fortune est presque détruite. J'ai besoin , mes chers concitoyens , de votre estime : je sais bien que tôt ou tard vous me rendrez justice , mais j'en ai besoin pendant que je vis , et que je suis au milieu de vous. Je l'avois méritée pendant cinquante ans de probité soutenue ; et près de trois ans d'un dévouement entier à vos intérêts , sans autre prix que votre estime , ne peuvent que l'accroître et la consolider.

Signé BAILLY.

Bailly communiqua son mémoire à un

compagnon de captivité, homme d'un talent distingué, et son ami. „ Si on lit ce mémoire, lui dit celui-ci, il est impossible qu'on vous condamne. „ — „ Ils ne le liront pas, répondit Bailly ; et quand ils le liront, ils me condamneroient encore ; ils veulent ma tête, et ils l'auront. Je crois que leur acharnement est tel qu'ils changeront pour moi la nature du supplice : ils ne le trouveront pas assez cruel. „ Puis il ajouta : „ Cette idée m'afflige, non pour moi, mais pour les malheureuses victimes qui seront égorgées après moi ; car la mort de la guillotine est bien douce (1). „

(1) Telle fut la fin de cet homme qui a découvert, non-seulement l'existence, mais même le local où a régné un peuple savant, antérieur à tous les peuples connus, même par la tradition. L'histoire, la mythologie, les monumens, la géographie, l'astronomie, tout s'accorde à prouver sa découverte.

L I V R E X X I I .

A S S E M B L É E L É G I S L A T I V E .

Ouverture de l'assemblée législative. Sa division en deux partis fortement prononcés. Le roi oppose le *veto* aux mesures adoptées par le corps législatif contre les émigrés et les prêtres. Renouvellement du ministère. Défaveur des nouveaux ministres. Troubles dans Avignon. Détails sur la Glacière. Décret d'accusation contre Delessart, ministre.

La France étoit plutôt redressée qu'abattue par les violentes tempêtes qui s'étoient succédées dans son sein ; et si l'assemblée constituante dégénérée étoit tombée comme en caducité ; si elle s'étoit laissé corrompre par l'appât de l'or et par un reste de préjugé servile pour la royauté héréditaire , l'esprit public avoit , au contraire , acquis un tel degré

d'énergie, que son incandescence devenoit peut-être aussi dangereuse que la faiblesse du corps constituant. Le mot de république étoit déjà dans toutes les bouches, son idée dans tous les esprits, sur-tout dans les nombreuses sociétés populaires qui couvraient la surface de France. Mais il étoit bien à craindre, comme l'événement ne l'a que trop prouvé, qu'on ne tombât dans le délire de la démocratie; c'est-à-dire, d'une démocratie basée d'une manière que la multitude a une influence trop forte. Une telle démocratie, sans aucun contrepoids, sans aucun régulateur, est le fléau le plus dévorant. C'est la forme de gouvernement la moins applicable à un vaste, même à un petit état. Aussi Licurgue, interrogé par un particulier qui lui demandoit pourquoi il avoit établi à Lacédémone la balance des pouvoirs, au lieu d'y avoir introduit la démocratie pure, lui répondit: *Commence par l'établir toi-même dans ta maison.* La réponse de ce grand législateur devroit suffire à ceux qui se sont livrés au fol enivrement de la démagogie. Malheureusement la majorité de nos républicains d'alors n'étoit composée que de démagogues.

démagogues délirans. Ajoutez au dissensément (1) des esprits, une constitution imbibée du poison anarchique; joignez-y cette guerre, je ne dirai pas de religion, mais de prêtres, plus fatale encore que toutes les autres divisions, et vous verrez que la France, semblable à une terre qui tremble et fume sans cesse, devoit s'attendre à de nouvelles explosions.

Cependant la première séance de l'assemblée législative paroisoit présager l'union et la paix, et la meilleure harmonie entre les deux pouvoirs. L'acte constitutionnel fut porté dans l'assemblée avec une sorte de culte religieux. Chaque député monta à la tribune, et la main posée sur cet évangile politique, jura de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée pendant les années 1789, 1790 et 1791.

Mais l'orage imprévu qui s'éleva tout à coup porta bientôt l'effroi parmi les amis de la paix, et ranima l'espérance de ceux qui n'avoient cédé qu'à regret aux circons-

(1) *Dissentiment* nous a paru un mot nécessaire pour éviter une circonlocution.

tances. Le roi venoit d'écrire à l'Assemblée pour lui annoncer son intention de venir, dès qu'elle seroit constituée, se réunir aux nouveaux représentans du peuple. Sous prétexte que le corps législatif étoit seul arbitre de sa police intérieure, on institua un cérémonial nouveau: on refusa au monarque les titres de *sire* et de *vos^{re} majesté*; on voulut que les membres de l'Assemblée pussent se couvrir à volonté devant lui; enfin, on retrancha toutes ces démonstrations de respect, et, suivant plusieurs opinions, de servilité, dont la politique angloise a eu la sagesse d'environner le trône, mais qui, dans la ferveur des premiers jours de la liberté, parurent des restes d'idolâtrie et des vestiges de l'ancienne servitude. Cette démarche imprudente et hostile envers le chef suprême du pouvoir exécutif indisposa tous les esprits: l'Assemblée elle-même, effrayée de son propre décret, s'empressa dès le lendemain de le rapporter; mais il fit une impression profonde sur le gouvernement.

L'Assemblée constituante avoit décrété que la révolution étoit finie; mais elle n'avoit pas assoupi les haines, neutralisé les jalousies,

paralysé l'esprit de faction. Une foule d'hommes avoit, ou croyoit avoir le plus grand intérêt à renverser le nouveau gouvernement. Le roi seul en avoit un véritable à le maintenir; mais la cour, ni lui-même, ne le sentoient pas. Son voyage de Varennes avoit laissé sur sa bonne foi des impressions difficiles à détruire: les hommes les plus accrédiés parmi le peuple ne cessoient de répéter, peut-être avec raison, que c'en étoit fait de la constitution, si l'on ne changeoit de dynastie. La faction d'Orléans s'agitoit de plus en plus, et concourroit puissamment à disséminer ce bruit.

L'assemblée constituante, originairement composée des députés des trois ordres rivaux, plutôt que des représentans du peuple, s'étoit trouvée naturellement divisée par la différence des préjugés et des intérêts de ses membres: l'assemblée législative, formée d'élémens homogènes, ne sembloit pas renfermer dans son sein les mêmes germes de dissensions: on ne tarda cependant pas à y voir planer la discorde. La scission des amis de la constitution avoit formé deux centres de réunion, deux points de ralliement pour

les deux partis les plus opposés, les *jacobins*, et ceux qu'on nomma *feuillans*. On n'a pas oublié que parmi les jacobins, les uns vouloient sincèrement la république, les autres d'Orléans; et que parmi les feuillans, une partie vouloit la constitution et Louis XVI, l'autre ne vouloit la constitution que dans l'espoir que, tôt ou tard, Louis la renverseroit. Le schisme que venoit d'éprouver la société mère s'étoit fait vivement sentir dans les clubs affiliés: les uns s'étoient attachés à la nouvelle métropole; mais le plus grand nombre étoit demeuré uni à celle qui s'étoit maintenue dans l'ancien local, aux jacobins. Le nom est tout pour le commun des hommes; et si les scissionnaires, les feuillans, avoient conservé leur nom primitif de jacobins, et le siège de leurs séances, ils l'eussent peut-être emporté sur leurs adversaires: tant est prédominant le pouvoir de l'habitude! tant est puissante la magie des noms!

La majeure partie des nouveaux députés s'étoit empressée, à son arrivée à Paris, de s'aggréger à l'une ou à l'autre de ces sociétés. Toutes deux se disoient amies de la

constitution , et toutes deux cherchoient à la plier au gré de leurs préjugés et de leurs intérêts , ou plutôt au gré des chefs dont la main invisible les dirigeoit. L'exagération des principes qui , aux yeux de la multitude est le cachet du patriotisme , concilia aux jacobins la faveur populaire. De continues dénonciations contre les ministres , les généraux et les magistrats , des déclamations emphatiques , répandoient sur leurs séances un intérêt dramatique propre à leur conquérir beaucoup de spectateurs. La constitution , après laquelle la nation entière avoit si long-tems soupiré , étoit achevée , et cependant les malheurs publics augmentoient. Chaque jour voyoit renouveler les attentats sur les personnes et les propriétés. On avoit cru assurer le dépôt de la liberté publique en déléguant aux juges de paix l'exercice de la police de sûreté ; mais la France n'étoit pas encore mûre pour cette sublime institution. Jamais on ne vit mieux que des états ne se gouvernent pas par des abstractions métaphysiques , et que les loix les plus belles ne sont pas de bonnes loix si elles ne sont appropriées aux circonstances des tems et

des lieux, et à l'état physique et moral du peuple pour lequel elles sont faites.

Le crédit publicachevoit de périr au milieu de nos convulsions politiques. La valeur relative des assignats diminuoit dans une progression alarmante. Un malheur qui est la suite ordinaire des malheurs publics, et sur-tout de l'anarchie, la famine ne tarda pas à se faire sentir au sein même de l'abondance. L'habitant des campagnes, plus susceptible par son ignorance de recevoir l'impression des fausses alarmes, avoit, dès l'origine, témoigné la plus invincible repugnance pour les assignats; il la manifesta encore plus à cette époque. Il faut convenir aussi que l'abus qu'on a fait de la facilité d'émettre des assignats à volonté a prouvé que la cupidité naturelle avoit rendu sur cet objet son instinct aussi sûr que prévoyant. On employa dans plusieurs endroits la force-armée; et la violence, comme il arrive toujours, arrêta le cours du commerce au lieu de l'assurer. Les marchés furent dégarnis, et la petite quantité de blé qui fut mise en vente s'éleva à un prix auquel la classe pauvre ne pouvoit plus atteindre. Des attroupe-

mens se formoient dans les marchés, et le grain étoit arbitrairement taxé par des séditieux, souvent même pillé. Ils forçoient souvent les officiers municipaux de se mettre à leur tête, afin de légaliser leurs violences par la présence des magistrats du peuple. Tout l'hiver se passa dans ces agitations funestes. Le corps législatif harceloit le gouvernement au lieu de le seconder: on ne comptoit pas sur sa sincérité; on cherchoit à le rendre odieux. Les ministres de leur côté ne se conduisoient guère mieux. Au lieu de caresser politiquement les passions de l'assemblée, ils les irritoient par des provocations imprudentes. Ils témoignoient hautement leur mépris pour les opérations du corps législatif. La faction d'Orléans aggravoit les troubles et l'anarchie par ses nombreux et puissans émissaires disséminés dans toute la France. D'un autre côté, les députés avoient apporté de leurs départemens cette fureur de se signaler, souvent par une funeste exagération; fureur si naturelle dans un gouvernement où tous les emplois honorables et lucratifs étant dans la main du peuple, c'étoit faire un pas vers les honneurs et vers la

fortune que d'attacher à son nom quelque célébrité.

Dans la situation où se trouvoit le gouvernement par rapport à l'assemblée nationale, l'activité inquiète de celle-ci eût offert à un ministre plus politique, et sur-tout mieux intentionné, les moyens de se rapprocher d'elle, et de couvrir de son inviolabilité les opérations les plus délicates; mais le conseil du roi vouloit tracer sur-le-champ la ligne de démarcation qui séparoit les deux pouvoirs. Il affoiblit ainsi, au lieu de l'augmenter, son autorité constitutionnelle.

La révocation de la loi contre les émigrés ne produisit aucun des effets qu'on en devoit attendre. A peine les barrières de l'empire furent-elles ouvertes que l'émigration recommença avec une nouvelle fureur. Les routes furent couvertes d'une foule de ci-devant gentilshommes et de mécontens qui se rendoient dans les Pays-Bas, dans les électorats, et sur-tout à Coblenz, devenu leur capitale. La maison militaire du roi y avoit été rétablie, non telle qu'elle existoit à l'époque de la révolution, mais telle qu'on l'avoit vue à l'avénement de Louis XVI à la

couronne. On avoit transporté a Coblenz l'étiquetté de Versailles ; et si les princes avoient perdu leurs grandeurs , ils avoient du moins conservé leur morgue insultante et leur orgueilleuse nullité.

L'assemblée crut devoir prendre des mesures promptes et répressives. Un premier décret attaqua la conjuration des émigrés dans son chef , et requit Louis-Stanislas-Xavier , prince françois , de rentrer dans le royaume dans le délai de deux mois , faute de quoi il seroit censé avoir abdiqué son droit éventuel à la régence. Un décret plus rigoureux suivit de près cet acte du corps législatif ; il déclaroit dès ce moment suspects de conjuration contre la patrie les François rassemblés au-delà du royaume , et ordonnoit que ceux qui seroient encore en état de rassemblement le premier janvier suivant fussent punis de mort. Mais comment constater ce rassemblement ?

Le décret fut porté le jour même à la sanction du roi. Le monarque , qui avoit entamé , ou feint d'entamer , des négociations avec toutes les puissances voisines , en parut effrayé. Léopold de son côté ne décla-

roit pas la guerre, mais ne garantissoit pas la paix. Il se bornoit à des réponses évasives et dilatoires. Le roi usa du droit de suspendre les décisions du corps législatif. Il opposa son *veto* ou refus. Ce premier usage, si mal-adroitemment appliqué, de son pouvoir aliéna de plus en plus le peuple. Un second essai plus malheureux encore fit perdre entièrement au roi, et sans retour, l'affection de la multitude.

On regardoit généralement, et certes avec raison, les prêtres dissidens comme une des grandes causes des désordres de l'état. Tous n'étoient pas coupables, mais le plus grand nombre avoit à cet égard de grands reproches à se faire. Tout ce que l'ambition, l'avarice en fureur et le fanatisme peuvent mettre en usage, l'avoit été par un grand nombre des chefs de ce parti: mais quelles mesures falloit-il prendre contre eux? Nous avons déjà dit combien on eut tort d'exiger d'eux un serment, et quel plus grand tort on eût encore de se mêler d'affaires de religion. Ce mal une fois, il falloit ou déporter tous les prêtres réfractaires à la fois, ce qui peut-être eût été moins barbare que de

les persécuter, massacer illégalement et en détail, comme on l'a pratiqué dans un grand nombre d'endroits (1), ou plutôt suivre les principes de la raison, de l'humanité, de la justice, qui commandoient d'essayer d'abord le voies les plus douces: l'intolérance allume le fanatisme. Mais ce ne fut pas la raison qui fut écoutée. Les membres du département de Paris firent, le 5 décembre, cette fameuse pétition dans laquelle ils développèrent les principes de tolérance que nous venons d'exposer. Mais cette pétition même fut une grande faute en politique: d'un côté, elle autorisoit par un grand exemple ceux qui pourroient être tentés de donner des entorses à une loi dont un corps administratif démontroit l'injustice; d'un autre côté, elle offroit un exemple encore plus dangereux, celui de s'immiscer entre l'assemblée et le roi, et de créer un troisième pouvoir: dans une circonstance aussi

(1) Ce qui paroît le plus cruel au premier coup d'œil l'est souvent le moins. Cette déportations eût empêché, et le massacre d'une infinité de prêtres, et des flots de sang qui ont coulé dans la Vendée.

difficile, les ministres tinrent conseil: on y appela même Alexandre Lameth et Barnave dont l'opinion motiva depuis un décret d'accusation contre eux (1). Il fut décidé que le roi refuseroit encore sa sanction à ce décret.

Les suites des deux actes d'autorité que le roi venoit d'exercer n'étoient pas difficiles à prévoir. Les agitateurs du dedans et du dehors redoublèrent d'activité. Ainsi, dans ces tems malheureux, la sagesse comme la témérité, le respect des loix comme leur infraction, tendoient par la malignité et la malveillance à la dissolution du nouveau corps politique et à une révolution inévitable. Le gouvernement étoit d'autant plus à plaindre qu'il paroisoit avoir provoqué la chute des débris qui l'écrasоient. Les nobles et les prêtres se vantоient hautement de sa protection. Louis XVI n'avoit que le

(1) La cause ou le prétexte de ce décret d'accusation fut une pièce trouvée au château des Tuilleries, sous ce titre: *Projet du comité des ministres concerté avec MM. Lameth et Barnave, 1^o. Refuser la sanction; 2^o. écrire aux princes d'un ton frater-*

choix des précipices, et il tomba dans plusieurs qu'il auroit pu éviter.

Montmorin et Duportail se rétirèrent du ministère, l'un fatigué des orages de la première révolution, et craignant de ne pouvoir lutter avec autant de force et de bonheur contre les nouvelles tempêtes; le second, après quelques efforts impuissans, cédant à la haine que ses liaisons étroites avec Alexandre Lameth avoient suscitées contre lui, et aux soupçon qui commençoient à planer sur sa tête, quitta une place qu'il voyoit bien ne pouvoir plus remplir. La Luzerne avoit déjà renoncé au ministère de la marine. Les remplacementens ne furent pas tous heureux. Le département des affaires étrangères fut donné à Delessart, dont les connaissances administratives et financières auroient été plus utiles au département de l'intérieur. La marine fut donnée à Bertrand, autrefois intendant de Brest, qui, par son caractère et ses talens, auroit

nel et loyal; 3°. nouvelle proclamation sur les émigrés marquant réquisition aux puissances de ne souffrir aucun rassemblement.

pu servir la chose publique, si son opposition à la constitution nouvelle avoit été moins connue et moins réelle. Le ministère de l'intérieur auquel, durant l'administration de Delessart, les finances avoient été réunies, fut divisé en deux départemens. Tarbé, ancien premier commis, dont on connoissoit la probité, l'expérience et les lumières, fut mis à la tête des finances. On confia l'intérieur à Cahier de Gerville, homme d'un patriotisme éprouvé et de vertus antiques, et que ces mêmes vertus peut-être rendoient peu propre à des fonctions qui, affligeant sans cesse son cœur du spectacle déchirant des désordres de l'état, ne lui laissoient ni le sang froid nécessaire pour user de tous ses moyens, ni le triste courage de demeurer impassible spectateur de tant de maux. Enfin, on fit ministre de la guerre Louis de Narbonne, jeune officier général, qui joignoit à un caractère d'audace un esprit fécond en ressources; mais ces qualités brillantes couvraient une ambition profonde.

Le ministère s'étoit maintenu jusqu'alors par l'unité des principes et l'union qui avoit

régné parmi tous ses membres ; la dissension ne tarda pas à s'y glisser. Narbonne vouloit prendre les rênes , et Delessart vouloit les retenir. Il eut deux partis dans le conseil. Les ennemis de la constitution ne manquerent pas de s'en prévaloir pour les perdre l'un par l'autre. Cependant les clubs , la tribune de l'assemblée , les places publiques même , retentissoient de continues dénonciations contre les ministres.

Les diverses puissances de l'Europe auxquelles le roi avoit fait notifier son acceptation de la constitution avoient fait des réponses insignifiantes. Les rassemblemens d'émigrés continuoient. La convention ou le traité de Pilnitz subsistoit toujours , et le roi de Suède s'annonçoit comme l'Agamemnon de la ligue formée contre la France. Les mesures les plus actives furent prises pour résister à ce concert menaçant de tant de rois. Le choix des généraux étoit tel que le peuple Peut fait alors lui-même. La suite a fait voir combien peu cependant ce choix étoit heureux. Les noms de Lafayette , de Lukner , de Rochambeau , commandoient la confiance ; mais les deux premiers sur-

tout répondirent bien mal à l'attente du public. Louis de Narbonne partit lui-même pour visiter les places frontières ; mais ce n'étoit de sa part qu'une vaine ostentation et qu'une démonstration perfide : Narbonne étoit infecté de la plus virulente aristocratie.

Delessart avoit déjà été dénoncé , ou plutôt injurié plusieurs fois. On lui reprochoit d'être l'auteur des massacres d'Avignon et des désastres du Comtat. Ce malheureux pays avoit éprouvé plus qu'aucun autre les secousses de la révolution. Livré , sans force publique , à la fureur des partis , il avoit été vingt fois arrosé de sang : à chaque nouvel orage il avoit vu se renouveler des scènes atroces dont les auteurs seuls avoient changé , mais qui portoient toutes le même caractère du cannibalisme le plus féroce. Presqu'au moment même où la réunion du Comtat à l'empire françois avoit été prononcée , Lescuyer , secrétaire de la municipalité , avoit été égorgé au pied des autels. Peu de jours après , le parti opposé reprit le dessus. L'histoire des crimes du genre humain fut agrandie d'un des forfaits les plus

exécrables dont aucun siècle ait été souillé.

Le dimanche 31 octobre plusieurs citoyens furent arrêtés et enfermés dans le palais. Pendant la nuit, plus de cinquante furent massacrés de sang froid l'un après l'autre, et le mode de l'exécution surpassa en cruauté cette barbare exécution elle-même. Des pères furent immolés sur les corps sanglans de leurs fils, des mères sur ceux de leurs filles : douze femmes furent éventrées ; et toutes ces victimes, après avoir été mutilées, tronquées, hachées, furent entassées dans un trou appelé *Glacière*, qui fut muré sur le-champ. Claude Fauchet voulut plusieurs fois rendre Delessart responsable de ces horreurs qu'il auroit pu prévenir, selon lui, en hâtant l'envoi des commissaires chargés de la réunion du Comtat à la France. „ Je voudrois, dit il, qu'on „ lui laissât la vie, mais pour souffrir, mais „ pour respirer l'odeur des cadavres fumans „ de la *Glacière*. “

Le ministre n'eût pas de peine à repousser cette odieuse accusation ; mais ses ennemis ne se lassèrent pas, et les événemens semblèrent conspirer avec eux.

Cependant Narbonne faisoit tous ses efforts pour que l'on commençât la guerre. Il avoit entamé de son chef une négociation avec le duc de Brunswick, et lui avoit fait offrir le garde de généralissime des armées du peuple françois. Ce prince s'étoit refusé à cette proposition sans cependant ôter tout espoir d'y accéder. L'ambition de Brunswick n'étoit pas moins connue que ses talens : on craignoit qu'il ne se laissât éblouir par l'appat d'une couronne qu'une faction puissante faisoit briller à ses yeux. Les relations du jeune ministre avec Brisson, Carra et plusieurs autres n'étoient pas moins suspectes. Sa disgrâce fut résolue, et M. de Grave fut nommé son successeur. Le même jour, Cahier de Gerville et Bertrand donnèrent leur démission. Delessart paroisoit triomphant ; il étoit au bord du précipice. Tous les amis de Narbonne se réunirent ; l'assemblée décrêta qu'il emportoit ses regrets (1). Le même jour de sa

(1) Un Pichegrus, un Jourdan, un Dagobert, mériteroient un pareil regret. Mais un Narbonne, un jeune homme nouvellement promu au minis-

disgrace ; la perte de son rival fut arrêtée. Brissot monta à la tribune et accusa Delessart d'avoir caché des vérités importantes, les conférences de Pilnitz et les manœuvres des rois nos voisins. Le décret d'accusation fut lancé, et envoyé sur-le-champ au pouvoir exécutif.

terre. Ce décret nous rappelle ce que dit Linguet, que les corps nombreux font ordinairement toutes les sottises que les intrigans veulent qu'ils fassent. Ce décret déshonoreroit l'assemblée sans honorer Narbonne ; car un décret n'honore qu'autant qu'il est mérité.

L I V R E XXIII.

L'assemblée décrète presqu'à l'unanimité la guerre avec les puissances étrangères. Lettre de M. Lafayette. Journée du 20 juin. Marche des armées coalisées vers nos frontières. Journées du 10 août et du 2 septembre. Suspension du roi. Il est transféré avec la famille royale au Temple. Emigration de M. Lafayette. Nouveaux ministres. Papiers trouvés au château des Tuileries. Décret d'accusation contre Barnave et autres. Reddition de Longwy et de Verdun. Baurepaire au Panthéon. Réflexions sur les travaux de l'assemblée législative et sur les colonies.

Dès le commencement de la révolution, la guerre étoit inévitable entre les têtes couronnées de l'Europe et la France : ainsi,

tous les *offices* et *conclusum* de l'empire germanique, toutes les prétendues négociations du roi des François, les débats même du corps législatif sur la question de savoir si on déclarera, ou plutôt si on tiendra la guerre pour déclarée de la part de l'empereur, n'étoient que de ces mesures que chaque parti prend ordinairement pour mettre de son côté les apparences de la réflexion et de la justice. Il étoit inutile d'examiner si nous devions déclarer la guerre: elle l'avoit été par le traité de Pilnitz et les rassemblemens d'émigrés chez nos ennemis, et plus encore par la nature de notre révolution. Les puissances auroient toujours saisi le premier moment qu'elles auroient cru favorable pour attaquer. Il ne s'agissoit donc que d'examiner si nous étions prêts pour commencer cette grande lutte, ou si, sans être même préparés, il n'étoit pas plus avantageux encore d'attaquer que d'être attaqués. D'après le caractère mobile et impétueux de la nation française, nous croyons qu'on fit très-bien de se décider pour l'attaque, quoique nous fussions bien loin d'être prêts, et que nous dussions nous attendre à de fréquen-

tes trahisons. Il étoit de la plus grande politique de profiter de cette première ardeur si aisée à se rallentir. Robespierre s'opposa vainement à la guerre. Elle fut résolue à la presqu'unanimité (1).

Suspendons un moment le récit des événemens de cette campagne, pour jeter quelques fleurs sur la tombe d'un écrivain brillant et philanthropique, Céruti. Ce fut lui qui fit l'oraison funèbre de Mirabeau. Les écrits de Céruti ne sont pas assez marquans pour passer à une posterité reculée ; mais l'amateur curieux et éclairé les distinguera toujours de cette foule d'écrits insignifiants et dénués de verve et de pensées dont nous sommes accablés chaque jour. Une ligne, un vers, un mot de Céruti, font plus penser que des pages entières de tant de chétifs écrivains.

Nous serons dans cette seconde partie de

(1) Je ne sais quel sort auroit eu la révolution si les puissances ne nous avoient donné aucun prétexte pour les attaquer, et n'eussent fondu sur nous que quand nous aurions été fatigués des orages révolutionnaires.

l'histoire de la révolution de France encore plus sobres de détails que dans la première. Il nous falloit initier, en quelque sorte, le lecteur à cette foule de réformes ou d'établissements dont l'assemblée constituante a dû s'occuper sans relâche. Il falloit que la postérité connut toute la grandeur de la tâche que cette assemblée avoit à remplir, toute l'étendue des obstacles et des complots que ces réformes ont occasionné, et qu'il a fallu surmonter. Les révolutions qui nous restent à décrire renferment des événemens si grands, si importans qu'ils laissent peu de place à des détails d'un moindre intérêt. Ainsi nous n'allons pas suivre tous les changemens arrivés dans le ministère, encore moins toutes les marches et contre-marches des armées, tous les combats, ceux sur-tout qui n'offrent rien de particulier, rien de décisif. Nous ne nous arrêterons qu'aux batailles qui, par leur importance ou leur singularité, méritent d'être transmises à la postérité.

Dans tous ces fréquens et nombreux changemens de ministres, symptômes d'un gouvernement versatil et mal organisé, nous ne

pouvons passer sous silence la retraite de trois ministres vraiment patriotes , et dont les talens et la probité ne peuvent être soupçonnés , Servan , Rolland et Clavière. L'assemblée décréta qu'ils emportoient les regrets de la nation. On verra dans la suite de cette histoire la fin tragique de Rolland et Clavière ; car il est une triste remarque à faire , c'est que l'historien de la révolution ne parle de presqu'aucun personnage important dont il n'ait ensuite à raconter la fin funeste. Une autre réflexion non moins triste , c'est qu'il y a eu peu d'hommes purs: Rolland étoit la créature de Bressot , Servan celle de Pétion. Le renvoi de ces ministres décela de plus en plus les mauvaises intentions du roi , ou plutôt prouva jusqu'à quel point il étoit obligé de céder à cette faction d'Orléans , dont les meneurs des jacobins et des cordeliers (ces deux sociétés n'étant pas alors divisées dans leur but comme elles l'ont été depuis) , les Marat , les Robespierre , les Dumouriez et autres agens , despotisoient à la fois la cour et l'assemblée nationale.

Nous devons placer ici une réflexion qu

nous a échappé quand nous avons attribué à la corruption seule l'indulgence dont usa le corps constituant envers le roi à son retour de Varennes. La crainte de donner trop d'ascendant au parti d'Orléans n'y contribua pas peu ; et certes ce motif étoit très-louable. Quand à cette faction d'Orléans , une des plus vastes qui ait jamais existé , et à laquelle nous devons presque toutes les calamités qui ont pesé sur la France , faction qui éut réussi dans tous ses projets si le chef qu'elle mettoit en avant avoit eu de l'énergie et du courage , le duc d'Orléans n'en étoit que l'objet et non le vrai chef : c'étoit un prince vindicatif , mais lâche , incapable de former une conspiration qui demandoit tout le génie de la scélérité ; mais il avoit pour conseil des hommes profondément pervers. Il faut mettre à leur tête Mirabeau et Laclos , l'auteur du roman si intéressant des *Liaisons dangereuses* , ouvrage dans lequel il s'est peint lui-même , sans s'en douter. Lorsque , dans la suite , Robespierre se détacha du parti d'Orléans pour penser à sa propre élévation , le club des cordeliers se divisa et fut en guerre ou-

verte avec les jacobins. Les meneurs des cordeliers, les Danton et autres, restèrent attachés à la faction d'Orléans. Ce fut une des causes de la perte de Danton. Pétion se rangea aussi du côté d'Orléans, après avoir été du parti du roi, car on verra qu'au 10 août ce monarque comptoit sur lui. La révolution de France a cela de particulier qu'elle a été dirigée par plusieurs factions rivales, aussi acharnées à s'entre-détruire qu'à faire naître en leur faveur l'opinion publique par toutes les illusions qui peuvent circonvenir et égarer le peuple; son intérêt seul étoit oublié. On verra le royalisme même emprunter en vendémiaire le langage populaire et prêcher la souveraineté du peuple pour égorger en son nom la convention nationale.

Il faut encore observer une fois pour toutes que les élémens du crime se rapprochent souvent; les cordeliers, même après leur désunion réelle d'avec les jacobins, s'accordaient avec eux quand il étoit question de se soutenir contre leurs ennemis communs. On verra, après le 13 vendémiaire, et même avant, en prairial, les royalistes et les

anarchistes se réunir pour opérer l'égorgement de la convention , et ensuite du directoire et du corps législatif , ou des égorgemens partiels dans les départemens. Delà il résultoit pendant le cours de la révolution une telle ambiguïté dans l'action de chaque mouvement révolutionnaire qu'il présentoit souvent un labyrinthe inextricable à ceux qui n'avoient pas le fil d'Arienne , c'est-à-dire , les yeux assez fins ou assez exercés pour reconnoître la marche particulière de chaque parti. C'est à déterminer avec précision le point de contact et la ligne de séparation des factieux que nous nous sommes attachés autant qu'il nous a été possible de le faire dans un dédale aussi tortueux ; car presque tous les mouvemens révolutionnaires , ou plutôt contre révolutionnaires , l'anarchie qui en étoit la suite menant directement à la contre-révolution , étoient mi-parti royalistes , mi-parti orléanistes , autre sorte de royalisme , mi-parti républicanistes (qu'on nous pardonne ce mot) et toujours entièrement anarchistes. Il ne faut pas oublier dans ce nombre de factions celle des constitutionnels. Si l'on est étonné d'enten-

dre nommer les partisans d'une constitution factieux, on cessera de l'être si l'on fait attention que les uns vouloient la constitution pour en venir au pur royalisme ; d'autres se sont opiniâtres à soutenir celle de 1791, après que la république eut été proclamée, après même qu'on eut décrété la constitution de 1793 : ajoutez à cela que les mêmes hommes changeoient souvent de parti ; Mirabeau et Pétion furent tour à tour pour d'Orléans et pour Louis XVI.

Reprenez le cours des événemens. Dumouriez remplaça Servan. Tandis que l'armée de Lukner étoit campée sous Lille et celle de Lafayette sous Maubeuge, on fut bien étonné de recevoir tout à coup une lettre de M. de Lafayette, du 16 juin 1792. Elle portoit que la France étoit en péril et que ses représentans seuls pouvoient la sauver : il y avoit ensuite une déclamation contre les clubs, dont M. Lafayette demandoit l'abolition ; il vouloit que l'assemblée se tint étroitement serrée contre la constitution, qu'on respectât le roi et le pouvoir royal, et il appuyoit les loix qu'il sembloit dicter à l'assemblée sur des espèces de menaces ;

ajoutant que son armée étoit brûlante de patriotisme, ennemie de la licence, respectant les propriétés. Il donnoit à entendre qu'il étoit sûr de son armée. „ Pensez-vous, „ dit alors M. Guadet, que Cromwel eût „ écrit autrement au parlement de la Grande- „ Bretagne lorsque la liberté angloise a été „ détruite? „ On verra bientôt que Lafayette, ainsi que Dumouriez, qui a voulu depuis suivre son exemple, se trompoient singulièrement sur les dispositions de leur armée. Ce dernier avoit cependant un tout autre génie militaire, et de plus grands talens que Lafayette.

Nous voici parvenus à cette trop mémoreable journée du 20 juin, qu'on peut regarder comme le prélude des insurrections qui ont eu lieu depuis, sur-tout en germinal et prairal 1795. Le roi avoit apposé son *veto*, toujours avec la même imprudence, au décret sur l'exportation des prêtres séditieux, et sur la formation d'un camp de vingt mille hommes près Paris. Le 20 juin, anniversaire du serment et de la retraite au jeu de paume, les habitans des faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine défilent au sein

de l'assemblée, au nombre de quinze mille hommes tous armés de piques et de haches. Ils se transportent au château, et demandent au roi de lever le *veto* ou refus suspensif, et de rappeler les ministres patriotes. Tout se passe sans trouble, sans effusion de sang; mais le peuple, ou plutôt une portion du peuple, s'accoutume ainsi à s'insurger. Guadet et les autres patriotes qui appuyèrent l'admission de ces pétitionnaires armés au sein du corps législatif, cédèrent beaucoup trop aux circonstances: ils ne prévinrent pas que le 31 mai suivant ils en seraient les victimes.

M. Lafayette ne se contenta pas d'écrire la lettre impérieuse et menaçante dont nous avons déjà rendu compte; il se présenta le 29 juin à la barre de l'assemblée pour demander qu'on poursuivit les instigateurs du 20 juin, et la destruction des jacobins. Quelque tems après le roi annonça à l'assemblée que le roi de Prusse venoit aussi d'armer contre nous, et faisoit marcher cinquante-deux mille hommes vers nos frontières. Si M. Lafayette s'étoit montré lâche ou perfide le 6 octobre, il faut avouer qu'il eut même

de la témérité de se présenter au sénat, et l'on ne conçoit pas comment il ne fut pas mis en arrestation : il falloit qu'il fut soutenu par-tout par un parti très-puissant, et les jacobins et orléanistes laissèrent échapper un beau moment pour se défaire de leur ennemi commun. Dumouriez n'eut pas la même audace.

Notre armée étoit revenue au camp de Famars. Le corps législatif déclara le 12 juillet que la patrie étoit en danger. Mais dans ce tems de première ferveur révolutionnaire, c'étoit plutôt un appel au courage qu'un cri d'alarme. L'assemblée ne négligeoit pas non plus les finances. Elle fixa au cinquième du revenu net la contribution foncière de 1791. Elle avoit précédemment ordonné la fabrication d'assignats de cinq livres.

Cependant le défaut de confiance dans le roi et ses ministres, les justes soupçons qu'inspiroit Lafayette, les premiers revers de nos armées, tout concourroit à aigrir les esprits. Plusieurs sections de Paris, c'est à-dire, les meneurs de plusieurs sections (1),

(1) Le vœu prétendu d'une section n'est ordina-

demandoient qu'on déclarât le roi déchu de la couronne. Il avoit déjà été suspendu de la royauté, et de la suspension à la déchéance le chemin étoit d'autant plus court que les orléanistes-jacobins la provoquoient pour éléver d'Orléans sur le trône, et les vrais républicains, soit jacobins, soit du sein de l'assemblée, la désiroient également pour en venir à l'établissement de la république.

Voilà un de ces points de contact où les partis les plus opposés se réunissoient naturellement, quoique dans des vues très-différentes. Il ne falloit au duc d'Orléans pour parvenir à son but dans des circonstances aussi favorables qu'une hardiesse commune et un léger élan de courage; mais il en manqua, comme il avoit fait le 6 octobre. Cependant ses partisans même étoient embarrassés; ils ne savoient trop que répondre aux royalistes qui leur disoient: „ Si vous obtenez le décret de déchéance, que mettrez-vous à la place du gouvernement actuel? „

rement que celui de quelques meneurs: l'homme probe et sage est timide et s'y montre rarement.

On

On ne vouloit pas convenir que c'étoit d'Orléans. Ce fut alors qu'on jeta dans le public l'idée d'une république ; idée qu'avoient déjà adopté un grand nombre de patriotes purs des jacobins et des sociétés affiliées. Mais le parti alors dominant étoit dévoué à d'Orléans. Sieyes fit imprimer une lettre qu'on trouve dans *le Moniteur*, par laquelle il déclare qu'il préfère la monarchie. „ Je la préfère , dit il , parce qu'il m'est démontré qu'il „ y a plus de liberté pour le citoyen dans la „ monarchie que dans la république.“ Il étoit donc royaliste. Il demandoit cependant la distitution de Louis XVI : qui vouloit il donc pour roi ? D'Orléans. Tel est pourtant l'homme à deux faces qui nous assure qu'il n'a pas été plus orléaniste que robespierriste. Il est aussi peu croyable dans cette asser-tion que lorsqu'il assure aujourd'hui avoir été toute sa vie républicain , même avant la révolution (1). Sieyes s'est tenu caché der-

(1) Sieyes , penseur profond , est d'ailleurs un très-médiocre littérateur. Nous l'avons vu dans une con-versation , mépriser ceux qui vantoient la littéra-ture angloise. Avons-nous eu cependant un génie

rière le rideau tant qu'il a vu une ombre de danger. Il s'est montré toutes les fois qu'il a cru un parti le plus fort, et n'a pas manqué de s'y attacher. Plus lâche, plus foible que Barrère, qui du moins accepta un poste public, il a, comme lui, traversé toutes les factions, en les secondant tour à tour.

Jamais d'Orléans ne s'étoit vu plus près du trône. Tout à coup il se fait, comme par miracle, la plus forte diversion dans son propre parti. Les méchans, dit Fénélon, craignent les méchans. Ils les redoutent encore plus quand ils les voient près de devenir vraiment puissans ; ils connoissent trop leur profonde scélératesse pour se fier à eux. Barnave se mit à la tête des dissidens. On dit qu'il avoit été attendri et gagné dans le long trajet de Varennes à Paris lorsqu'il ramena la famille royale. Ce nouveau parti se réunit à Lafayette et à Bailly, aux prétendus impartiaux ou modérés, et aux roya-

aussi étendu, aussi inventeur que Bacon ? un homme qu'on puisse comparer à Newton ? un poète épique tel que Milton ? un romancier tel que l'auteur de Clarisse ? etc. etc.

listes. Mais les jacobins qui restèrent fidèles à d'Orléans ne s'apperçurent pas d'abord de cette défection. Ils ne la connurent que lorsqu'il fut question de juger le roi à l'occasion de sa fuite, et lorsqu'on lui rendit sa liberté, sa couronne et l'éducation de son fils. Ce fut alors que les orléanistes, ainsi que nous l'avons déjà dit, occasionnèrent par une pétition séditieuse la journée du Champ-de-Mars. Il restoit encore un puissant parti à la maison d'Orléans : Dumouriez, Silléry, Pétion, Carra, Brissot, Marat, Danton, Robespierre, Fauchet, Sieyes, Manuel, en étoient les principaux soutiens.

La journée du 20 juin, où l'insurrection populaire n'avoit produit qu'un mouvement sans effet, avoit beaucoup rechaussé l'espoir des partisans de la famille royale. Danton, qui, sans avoir les talens de Mirabeau, en vouloit copier les manières ; Carra (1), et quelques autres orléanistes, organisèrent la

(1) Carra se tourna ensuite vers le duc de Brunswick ; Brissot, Fauchet et Condorcet devinrent républicains.

journée du 10 août. D'Orléans avoit assuré qu'il feroit Danton premier ministre, et Péition gouverneur de son fils. On va voir cependant, par la conduite de ce dernier, qu'il se ménageoit aussi alors la faveur de la famille royale. Le but de l'insurrection du 10 août étoit, comme à la journée du 20 juin, d'obtenir la déchéance du roi. Les républicains et les orléanistes étoient d'accord en cela; mais ces derniers avoient un motif secret, ou plutôt très-connu, et prouvé par les détails même de cette journée. Ce motif étoit de faire égorger la famille royale.

Les conjurés devoient agir dès le 1^{er}. août. Louis XVI, depuis la journée insurrectionnelle du 20 juin, ne se couchoit plus qu'habillé, et chaque nuit il s'attendoit à se voir égorgé. Les conjurés furent obligés de reculer jusqu'au 10 acût, parce qu'ils attendoient un plus grand nombre de soi-disant Marseillois, c'est à-dire, de brigands, et même de patriotes égarés du Midi. Dès le 7, Sillery étoit venu prendre un logement au faubourg Saint-Antoine pour être plus à portée de le soulever. La fermentation étoit

extrême à Paris : on disoit que le roi avoit fait venir des Suisses pour égorgier les patriotes , et qu'il tenoit un dépôt d'armes caché dans le château. On en avoit visité l'intérieur ; on l'avoit seulement trouvé plein de malles toutes prêtes pour un voyage : mais le procès-verbal qui en avoit été dressé ne rassuroit pas.

Louis XVI passa sur pied toute la nuit du 9 au 10 , entendant le bruit effrayant du tocsin et de la générale , qui depuis minuit ne cessèrent de retentir sur plusieurs sections. Il avoit auprès de lui quatre cents personnes résolues à le défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang : elles étoient armées de pistolets et d'épées. On avoit placé dans la cour du château une partie du régiment des Suisses ; l'autre partie étoit restée à Courbevoie : ce qui prouve qu'on ne vouloit que se défendre et non attaquer. Il est certain qu'il n'y avoit point de canons au château qui avoit déjà été visité par les magistrats du peuple : il est du moins certain qu'on n'en fit aucun usage s'il y en avoit. Les Suisses étoient au plus au nombre de neuf cents. Le roi s'étoit entouré des

membres des corps administratifs pour n'être pas soupçonné d'être agresseur (1). Il avoit mandé au château Pétion alors maire. Au son du tocsin, les Bretons, et les Marseillais, restés depuis la fédération du 14 juillet, et autres nouvellement venus du Midi, se mettent à la tête de l'insurrection : c'étoit un mélange d'hommes vendus à d'Orléans et de républicains exaltés qui ignoroient les projets des orléanistes. Plusieurs citoyens se rendirent en armes sur la place de la Maison Commune, où le conseil général étoit assemblé. Pétion ne revenoit point du château ; son absence donnoit de vives inquiétudes. Plusieurs groupes se détachèrent pour se rendre à l'assemblée nationale, où déjà siegeoient plusieurs membres éveil-

(1) On verra ci-après que les journaux soi-disant patriotes ont parlé de canons titrés, de batteries masquées : il n'y eût qu'un feu roulant de quelques minutes de la part des Suisses, soit qu'on ait commencé à tirer sur eux, soit excès de zèle de leur part, soit par quelqu'ordre secret de la cour, c'est ce qu'on n'a pu éclaircir : peut-être même le roi ignoroit ces ordres, s'ils ont existé.

lés par le bruit du tocsin. On envoya chez les autres députés. Pétion ne sortant point du château, et le nombre requis pour ouvrir la séance étant complet, les tribunes demandèrent et obtinrent un décret pour obliger le roi à laisser sortir Pétion qu'on croyoit retenu par force au château. Le maire parut enfin à la barre : on le ramena à la commune. Les assemblées de sections en activité arrêtèrent qu'il seroit consigné dans la salle du conseil avec une garde d'honneur de quatre cents citoyens qui répondroient de ses jours. On nomma Santerre commandant-général de la garde nationale parisienne, à la place du nommé Mandat qui avoit outragé d'une manière odieuse Pétion lorsqu'il descendoit du château des Tuilleries pour se rendre au corps législatif : Mandat fut mis en prison. On réorganisa l'état-major de la garde nationale. L'ancien corps municipal et le conseil général de la commune, à l'exception du maire, de Manuel, procureur de la commune, furent renouvellés. Cependant l'insurrection devenoit universelle. Les bataillons se fornoient, les canons à leur tête. La cour n'attendit pas

que le rassemblement fut complet : on croit que ce fut Roederer, procureur-général syndic du département, qui sauva ce jour-là la vie à Louis XVI et à la famille royale, en leur conseillant de se retirer au sein du corps législatif. Cette mesure prévint un grand crime, et déconcerta une partie des projets des orléanistes.

Cependant l'assemblée nationale se hâta de décréter, sur le rapport de Vergniaud, la suspension de Louis XVI. Un bruit s'étoit répandu que la déchéance venoit d'être décrétée par acclamation : il n'en étoit rien. Louis XVI n'étoit que suspendu. Il assista, pour ainsi dire, à la délibération de ce décret, qui ne fut pas longue, placé avec sa famille dans la loge des tachygraphes. Tout à coup en entend plusieurs coups de canon.

„ Nous sommes trahis, s'écrie-t-on de toutes tes parts; aux armes ! les Suisses tirent sur les citoyens : ils ont déjà couché par terre cent Marseillois. „ Le combat s'étoit, en effet, engagé vers les dix heures du matin. Il n'est pas aisé d'établir de quelle manière précisément cela commença ; suivant les journaux soi-disant patriotiques de ce

tems là , les Suisses auroient reçu , accueilli , fêtés les Marseillois et les Parisiens , et les auroient ensuite assaillis par un feu roulant qui partit de droite et de gauche , et même des croisées du château , suivi d'une décharge de canons à mitrailles et masqués. Ce récit paroît d'autant plus invraisemblable qu'il ne périt pas mille Parisiens à cette fusillade , puisque les Marseillois qui étoient à la tête ne perdirent que deux cents hommes. Louis XVI ne fut point agresseur , puisque la faction d'Orléans fit insurger le peuple comme elle avoit fait le 20 juin. Mais il est probable aussi que l'ordre fut donné par la cour de faire feu sur les Parisiens s'ils s'avançoient. Un bon prince auroit été se refugier au sein de l'assemblée , comme fit Louis XVI ; mais il eût en même tems ordonné aux Suisses de se retirer et de ne pas attendre les Parisiens , ou de baisser les armes devant eux. Mais on crut que cette leçon dégoûteroit le peuple des insurrections. La cour crut avoir le dessus et pouvoir se venger. En ce cas , il y avoit bien de la lâcheté de ne pas se mettre à la tête des combattans. Quand Charles IX canardoit les

protestans avec une arquibuse , il s'exposoit du moins à la représaille. La cavalerie de la gendarmerie nationale accourt avec impétuosité , fond sur les casernes des Suisses , et y met le feu. Quarante chevaux et vingt-cinq cavaliers restèrent sur la place. Les piques mêlées avec les bayonnettes furent très-utiles. Les Suisses avoient du canon , mais celui des Parisiens parfaitement servi balaya beaucoup d'ennemis. Le carnage devint horrible dans l'intérieur du château. Autant le Parisien avoit montré du courage et de l'énergie , autant il montra dans son triomphe de fureur et de cruauté. Il est vrai que dans cette immense multitude il y avoit beaucoup de brigands étrangers soudoyés par d'Orléans ; et puis le peuple est toujours peuple , c'est-à-dire , un animal doux quand il est calme , plein de férocité quand il est irrité ou excité. Le vestibule du château , le grand escalier , la chapelle , toutes les anti-chambres , tous les corridors , la salle du trône , celle du conseil , inondées des flots d'un peuple immense , furent teintes du sang des Suisses et des domestiques du prince , et jonchées de leurs

cadavres. La vengeance populaire se montra dans toute son horreur. Un abbé, précepteur du fils de Louis XVI, avoit généreusement, héroïquement récéle huit Suisses dans son appartement, s'exposant, s'ils étoient découverts, à partager avec eux une mort certaine et cruelle. Il avoit caché ces malheureux Suisses au fond d'une grande armoire. Il fut impitoyablement massacré avec eux. M. de Clermont-Tonnerre fut atteint et périt rue de Sèves.

Le peuple ne fit grâce à aucun des habitués du château. On frappa de mort depuis les chefs-d'office jusqu'au dernier marmiton. On chercha jusque dans les caves, où l'on trouva plusieurs milliers de torches. Il est à présumer qu'elles étoient destinées à incendier Paris, si la cour avoit eu le dessus. Soixante Suisses furent jugés prévôtalement et exécutés sur la place de la Maison-Commune. On porta la rage jusqu'à égorger les Suisses de portes dans leurs loges.

Il y avoit des citoyens dans ce vaste rassemblement, honnêtes, humains et probes; mais leur voix ne pouvoit se faire entendre.

On trouva au château des lettres de M. Lafayette qui ne sont point à sa décharge.

Quel tableau offroit alors Paris et sur-tout le lieu de la scène ! une insurrection dirigée par une infame et atroce faction ; soutenue par des citoyens bien intentionnés , mais égarés , les chefs de l'insurrection , d'Orléans , Pétion , Robespierre , Danton , se tenant éloignés du danger , une cour résolue , non pas à attaquer , mais à se venger de l'attaque au prix même du sang des citoyens , et cette même cour se tenant aussi cachée pendant le massacre. Quel tableau offre encore cette journée , des cadavres , et encore des cadavres. Le lendemain se ressentit des fureurs de la veille ; le peuple se porta aux prisons de l'Abbaye pour immoler d'Affri , colonel des Suisses , qu'on y avoit enfermé pour le soustraire à la fureur populaire. Tous les Suisses qu'on rencontra les jours suivans furent massacrés avec une férocité froide et réfléchie que rien ne peut excuser. Cette journée du 10 août , doit , malgré tant d'horreurs , être à jamais chère aux républicains puisqu'elle renversa le trône ; elle doit être encore immortelle par la

valeur que montrèrent les Parisiens , et surtout les Marseillois. Enfin , d'Orléans ayant échoué , ainsi que le 20 juin précédent et aux journées des 5 et 6 octobre , à faire égorger la famille royale , perdit peu à peu de son crédit. Le crime qui ne réussit pas fatigue bientôt ses partisans même. Pour relever le parti des orléanistes , comprimer ses ennemis par la terreur , Danton , Pétion , Marat et Manuel , organisèrent la boucherie du 2 septembre. L'assemblée législative donna , en quelque sorte , sans le vouloir , le signal du carnage ; elle décréta qu'il seroit fait des visites domiciliaires ; elles se firent dans l'ombre de la nuit. On enleva ceux que la faction avoit désignés : les prisons furent engorgées. Manuel , jusqu'au terme marqué pour le massacre , ne passa pas un jour sans aller compter ces malheureuses victimes. Si quelqu'une d'entre elles écrivoit à cette bête féroce , ou au tigre Pétion , il recevoit cette réponse atrocement ambiguë : *Vous sortirez le 2 septembre.* Ce jour-là , en effet , les assassinats commencèrent. Il s'établit dans l'intérieur de chaque prison une sorte de tribunal qui livroit les victimes aux bourreaux.

Dans l'intérieur du palais de la Justice , l'y avoit un autre tribunal de sang qui influoit sur les exécutions ordonnées par ces tribunaux particuliers. Robespierre et Coffinhal , Lullier , Réal et autres composoient ce tribunal. On avoit en outre formé un comité , un directoire auquel on recourroit dans les cas où l'on doutoit si un prisonnier étoit , ou n'étoit pas , anti-orléaniste. Cet infame comité étoit présidé tour à tour par Marat Sergent et Panis beau-frère de Santerre. Danton envoya des émissaires à Lyon , à Meaux , à Rheims: on écrivit dans les départemens ; le sang coula dans plusieurs à la même heure et de la même manière. Nous aurons occasion de revenir sur ces égorgemens que la postérité ne pourra croire ; ils furent le prélude de ceux qu'on a commis depuis , et on ne peut dire lesquels ont été les plus atroces.

Quelques personnes rachetèrent leur vie à prix d'argent. Manuel avoit dans sa scélérité une sorte de loyauté; il tenoit fidèlement ce qu'il avoit promis ; il relâchoit les prisonniers dont il avoit touché la rançon : il reçut pour celle de la princesse Lamballe 50 mille écus , et sur-le-champ il donna des

ordres et prit des mesures pour qu'on lui rendit la liberté ; mais ici son génie fut moins fort que le génie de d'Orléans. Ce prince étoit dévoré de haine contre l'infortunée Lamballe , soit parce qu'elle étoit la confidente et l'amie intime de la reine , soit parce qu'elle avoit sévèrement défendu , dès le 5 octobre 1789 , au duc d'Orléans toute communication avec elle : de plus , ce prince gagnoit par sa mort un donaire de 100 mille écus qu'elle touchoit sur la fortune de la duchesse d'Orléans sa belle-sœur. Le duc d'Orléans , instruit du pacte qui avoit été fait avec Manuel , se hata d'envoyer à l'hôtel de la Force une bande d'assassins. Un Italien , nommé Rotondo , qui depuis deux ans visoit dans la plus grande intimité avec le prince , se mit à leur tête. La princesse perdit la vie dans d'affreuses et longues tortures.

La ville de Versailles fut ensanglantée comme celle de Paris. On y transféra tous les prisonniers détenus à Orléans , sous le prétexte que les juges étoient des royalistes qui ne les jugeroient jamais. On les massacra sur la charette même qui les portoit ; on vit renouveler alors ces repas d'antro-

pophages dont notre révolution n'a donné que trop d'exemples : ces cannibales dévorèrent des membres palpitans cuits à la hâte sur des charbons ardens. Manuel dès cet instant déclara une guerre à mort à d'Orléans. Il ne peut y avoir d'union solide entre des scélérats.

Les démarches de M. Lafayette auprès de son armée et des lettres de ce général trouvées au château des Tuileries n'ont laissé aucun doute sur ses perfidies ; mais il a échappé au décret d'accusation qui a été rendu contre lui ; il a émigré avec son état-major, l'armée ayant refusé de seconder ses vues. Les Prussiens, chez qui il a été chercher un asyle, l'ont enfermé par ordre du roi de Prusse dans une fortresse appartenant à l'empereur, et de l'agrement de celui-ci : il y gémit prisonnier depuis environ quatre ans, juste châtiment d'un ambitieux qui a trahi tout à la fois, et le corps législatif, et le roi. Il est reconnu qu'il fut instruit du départ de ce monarque pour Varennes, et qu'il le laissa évader pour se faire un mérite de son arrestation. Cela est prouvé par deux réflexions bien simples : l'une qu'il ne fit courir

rir après ce prince fugitif que sur cette seule route, l'autre que le roi étoit gardé et surveillé de manière à ne pouvoir s'enfuir qu'autant que M. Lafayette y auroit consenti. Drouet, qui prétendit avoir reconnu le roi à Varennes d'après son effigie gravée sur un assignat de 50 livres, auroit peut-être été prévenu et averti par M. Lafayette. Enfin, sa prison en Prusse est le châtiment de sa conduite pendant les premiers dangers que courut la famille royale dans la nuit du 5 au 6 octobre ; aussi la première parole que le roi auroit dit à Lafayette après le massacre du 6 octobre, fut ce mot si remarquable : *A votre place je n'aurois pas dormi.* On a même été jusqu'à dire que M. Lafayette auroit conseillé au roi son départ pour Varennes, afin de lui faire ensuite accepter sincèrement la constitution quand il auroit reconnu le voeu des François et l'impossibilité de sortir du royaume. Si M. Lafayette a donné ce conseil, il auroit aussi pour but de se débarrasser de Monsieur, frère du roi. On ne courut pas en effet sur ses traces. Monsieur n'aimoit, ni n'estimoit Lafayette ; et Monsieur, depuis la révolu-

tion, étoit un de ceux dont Louis XVI suivoit plus volontiers les conseils.

Outre plusieurs lettres de M. Lafayette, on trouva au château divers écrits adressés au roi sur la conduite qu'il devoit tenir pour écraser le parti des patriotes que l'on confondoit alors avec le parti jacobite ou orléaniste. On remarqua une note où les lettres initiales des noms des frères de Louis se reconnoissoient parfaitement : cette note annonçoit une correspondance suivie entre les trois frères. Une autre note est du ministre Délessart ; elle est apostillée par le roi : c'est un projet concerté par les ministres, avec Barnave et Alexandre Lameth. Nous en avons rendu compte. L'assemblée les décréta à l'instant d'accusation.

Les armées coalisées avançoiient toujours sur notre territoire, et si elles avoient échoué devant Thionville, dont la France n'oubliera jamais la fidélité et l'honorable résistance, elles réussirent à entrer dans Verdun, qui avoit imité la perfidie des habitans de Longwi, et ouvert, comme eux, ses portes aux Prussiens. Le commandant, l'immortel Beaurepaire, fut si indigné de

cette lâcheté qu'il se brûla la cervelle en plein conseil, lorsqu'il vit l'infame résolution qu'on prenoit de se rendre. L'assemblée lui a décerné les honneurs du Panthéon.

La famille royale fut enfermée dans la prison du Temple après la journée du 10 août. Il est, comme nous l'avons déjà remarqué en d'autres occasions, bien étonnant que les jacobins, ou orléanistes, s'étant trouvés dans tant de circonstances où ils pouvoient tout oser, n'aient cependant pas opéré le changement de dynastie. La raison en est qu'il n'y eût jamais un accord parfait parmi eux, que la lâcheté du duc d'Orléans, et le mépris universel dont il étoit couvert, refroidissoient ses partisans les plus forcénés parce qu'ils sentoient bien que si on le proclamoit hautement roi, régent, lieutenant-général ou protecteur, la masse entière de la nation se souleveroit contre un pareil choix, enfin, c'est qu'ils craignoient pour eux mêmes la scéléritesse et la perfidie du due d'Orléans; ils vouloient plutôt troubler l'état, et le gouverner eux-mêmes pendant l'anarchie que se donner un maître aussi dangerenx. D'ail-

leurs la plupart de ces factieux étoient aussi lâches que féroces ; ils mettoient le peuple en avant, et se tenoient cachés : il étoit naturel qu'alors le peuple n'allât pas aussi loin qu'ils l'auroient voulu. Robespierre et Danton ne parurent point pendant la journée du 10 août : Pétion se fit garder à vue ; et cependant tous ces lâches eurent l'impudeur de se glorifier à la tribune de l'assemblée nationale d'avoir été à la tête des Parisiens le 10 août ; et, ce qui n'est pas moins étonnant, aucun membre de l'assemblée ne releva ces mensonges. Nous avons déjà dit que Manuel avoit juré une guerre à mort à d'Orléans. L'abbé Fauchet changea aussi et fit un journal contre ce parti. Le surplus des jacobins se divisa de même ; mais n'anticpons pas sur les événemens de la troisième assemblée nationale.

La législature se trouvant dans des circonstances où ses pouvoirs n'étoient pas assez grands, reconnaissant aussi qu'elle n'avoit plus l'opinion publique pour elle, céda la place à la convention. Il paroît que la liste civile avoit gagné un grand nombre de membres de cette assemblée, ainsi que de la pre-

mière : il paroît aussi que l'ancien préjugé de la royauté et le motif plus louable de ne pas approcher davantage d'Orléans du trône , portèrent cette législature à se décharger d'un fardeau devenu trop pesant pour elle.

On peut reprocher à la législature d'avoir imité le corps constituuant dans ces mesures de persécutions si propres à allumer le fanatisme. Quant aux colonies , elle fut infinitéimement moins versatile dans ses principes que ne l'avoit été l'assemblée constituante qui causa les malheurs des colons en les favorisant trop , en les flattant trop de l'idée qu'ils pourroient continuer d'asservir , d'opprimer les gens de couleur. Les colons firent la même faute qui a perdu la noblesse en France ; ils opposèrent une résistance impolitique aux premières demandes des gens de couleur lorsqu'elles n'étoient pas encore outrées. Nous reviendrons sur cet objet intéressant.

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

LIVRE XVI.

Terreur de plusieurs députés qui s'évadent. MM. Lally-Tolendal et Mounier sont du nombre. Proclamation des droits de la nation françoise. Tableau détaillé des travaux de l'assemblée, de toute l'organisation intérieure de l'empire et de toutes les réformes. pag. I

LIVRE XVII.

Nouveaux complots. Comité autrichien. Massacre d'un boulanger. Conjuration et mort héroïque du marquis de Favras. Décret qui prononce l'égalité des

peines pour toutes les classes des citoyens. Beau trait du district Saint-Honoré envers les parens des deux frères Agasse. Mot remarquable de M. l'évêque d'Autun dans un projet d'adresse aux François. Couronne civique décernée à un jeune Anglois.

pag. 13

LI V R E X V I I I .

Suite des opérations de l'assemblée nationale. Finances. Réflexions sur M. Necker. Présentation à l'assemblée d'un centenaire du Mont-Jura. Décret qui rejette la motion insidieuse de déclarer la religion catholique nationale. Beau mouvement d'éloquence de Mirabeau à ce sujet. Inscription sublime mise par Frédéric à l'église catholique de Berlin. L'assemblée décrète quatre cents millions d'assignats. Du livre rouge. Détails curieux sur cet objet. Bureau de trésorerie proposé par M. Necker. Ses scrupules sur les assignats.

43

LI V R E X I X .

Démarches des Brabançons auprès des représentans de la nation françoise. Réunion de la Corse et d'Avignon à l'empire françois. Affaires des colonies. Troubles de Nancy. Dévouement héroïque du jeune Desille. Honneurs rendus par l'assemblée nationale à la mémoire de Franklin. Discours de Mirabeau à ce sujet.

Portrait de Marat. Troubles de Lyon. Décret en faveur des non-catholiques émigrés lors de la révolution de l'édit de Nantes. Autre décret en faveur des juifs. Du droit de faire la paix ou la guerre. Fanatisme allumé dans Toulouse; ses fureurs et ses crimes dans Montauban et dans la ville de Nîmes. Conspiracy de M. de Maillebois. 57

L I V R E X X.

Constitution civile du clergé. Dispositions générales pour la fédération du 14 juillet. Retour de M. d'Orléans. Fédération du 14 juillet. Lettre d'un témoin oculaire de cette fête. Camp de Jales. On sollicite les puissances à se coaliser contre la France. Tableaux de l'Europe à cette époque. Retraite de M. Necker. Expulsion et remplacement des autres ministres. Des principaux clubs. Décret impolitique pour astreindre les prêtres à jurer de maintenir la nouvelle organisation du clergé. Suites funestes de cette fausse mesure. Commencement de la guerre de la Vendée. Journée des poignards. Voyage du roi à Saint-Cloud. Ses tentatives auprès de Mirabeau. Mort de ce célèbre orateur. Honneurs qui lui sont décernés. Rapport d'après lequel il a été depuis ôté du Panthéon. Hommage rendu à la mémoire de Jean-Jacques Rousseau. Apothéose de Voltaire. 77

L I V R E X X I.

Evasion de Louis XVI. Détails de cet événement. Calme imposant et majestueux du peuple françois et de ses

représentans. Arrestation du roi à Varennes. Il est ramené dans la capitale. Emulation patriotique des départemens. Conférences au château de Pilnitz. Coalition des puissances. Jugement de Louis XVI après son retour de Varennes. Affaires du Champ-de-Mars. Scission de la société des amis de la constitution, titre qu'avoient pris alors les jacobins. Révision de l'acte constitutionnel. Le roi l'accepte. Réflexions sur l'assemblée constituante et sur ses travaux.

page 120

Mémoire ou adresse de l'immortel auteur de l'*Histoire de l'astronomie* (Bailly), à ses concitoyens; contenant des détails curieux sur le départ du roi pour Varennes, sur Lafayette et sur l'affaire du Champ-de-Mars.

144

L I V R E X X I I .

A S S E M B L É E L É G I S L A T I V E .

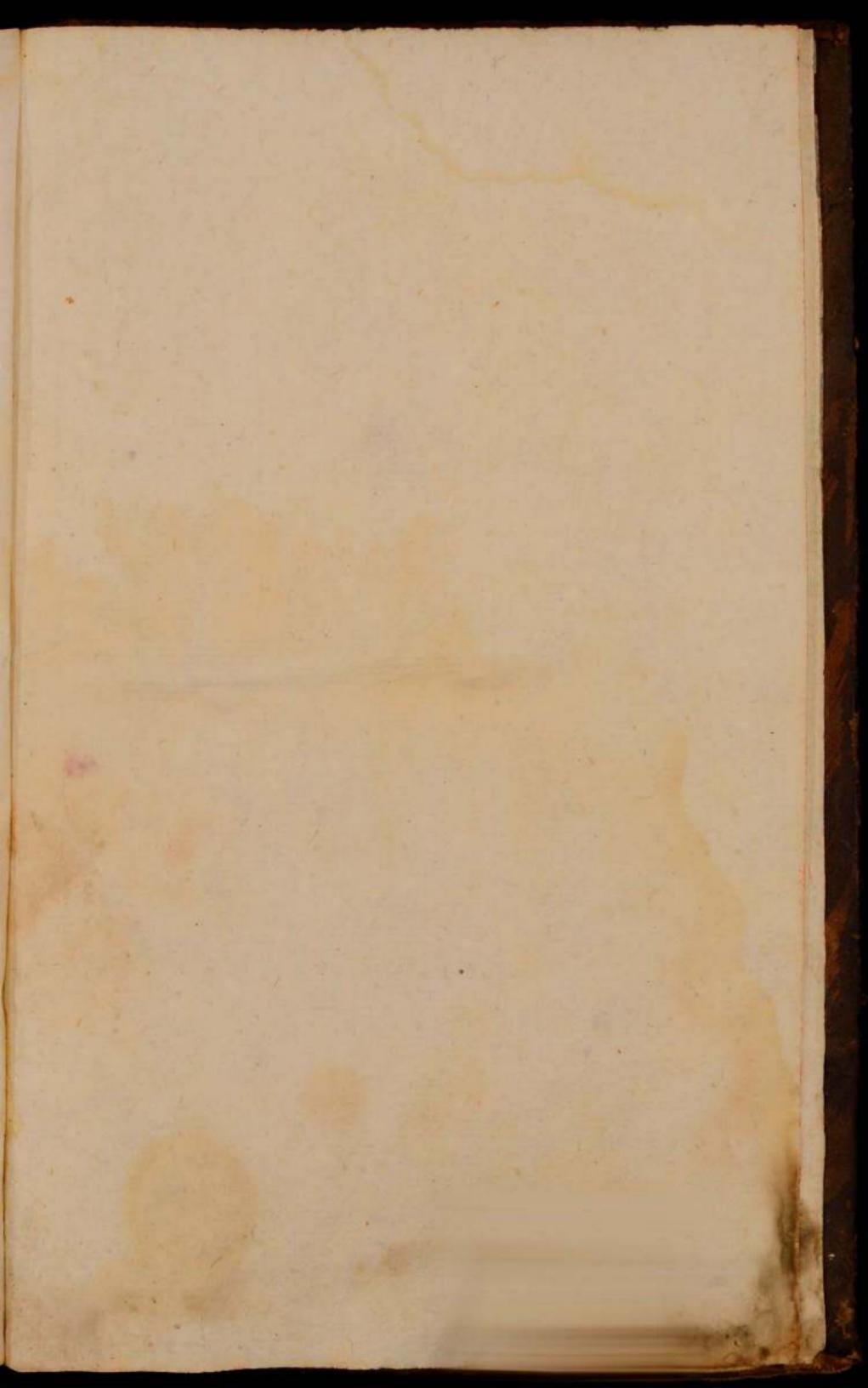
Ouverture de l'assemblée législative. Sa division en deux partis fortement prononcés. Le roi oppose le *veto* aux mesures adoptées par le corps législatif contre les émigrés et les prêtres. Renouvellement du ministère. Défaveur des nouveaux ministres. Troubles dans Avignon. Détails sur la Glacière. Décret d'accusation contre Delessart, ministre.

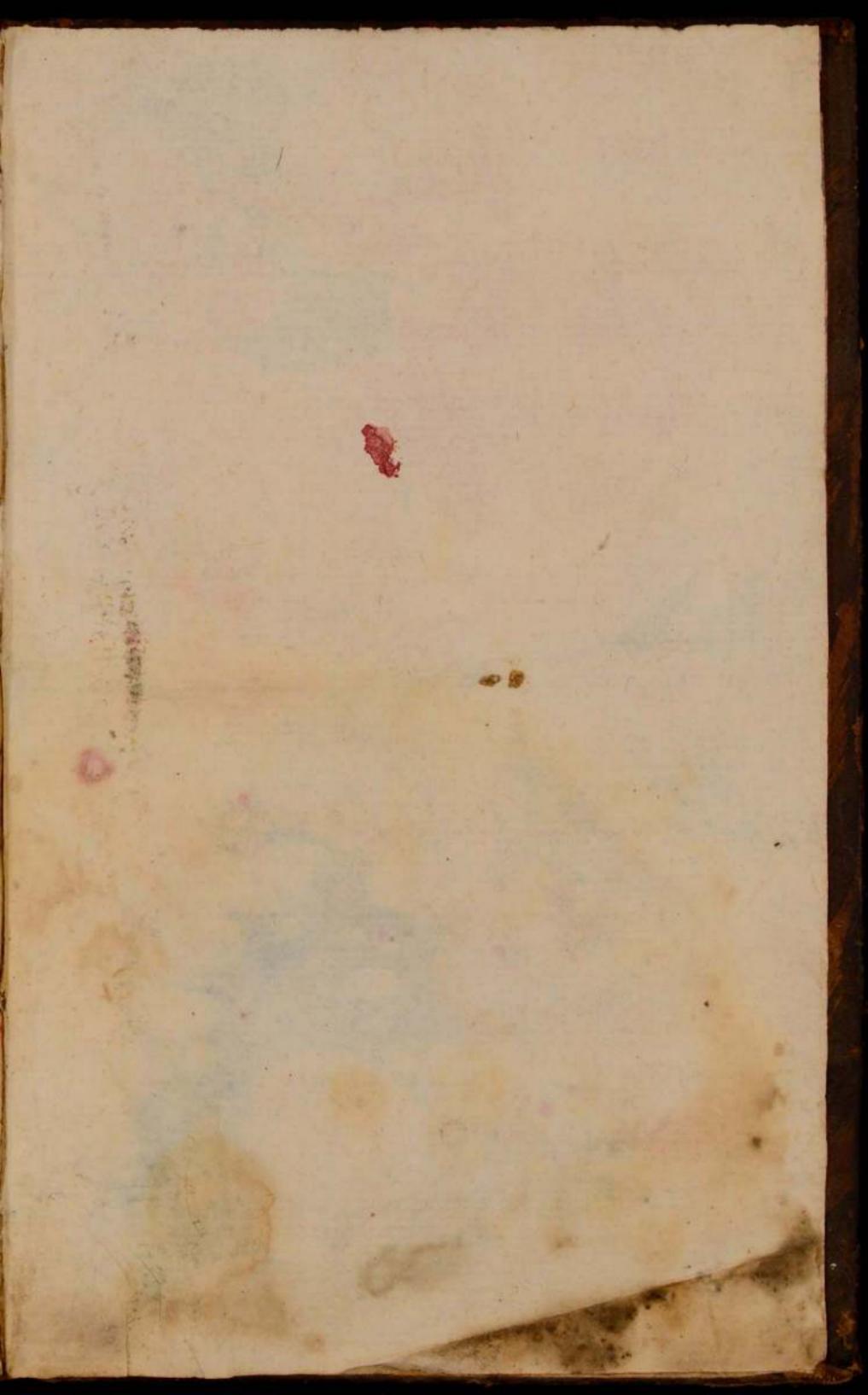
159

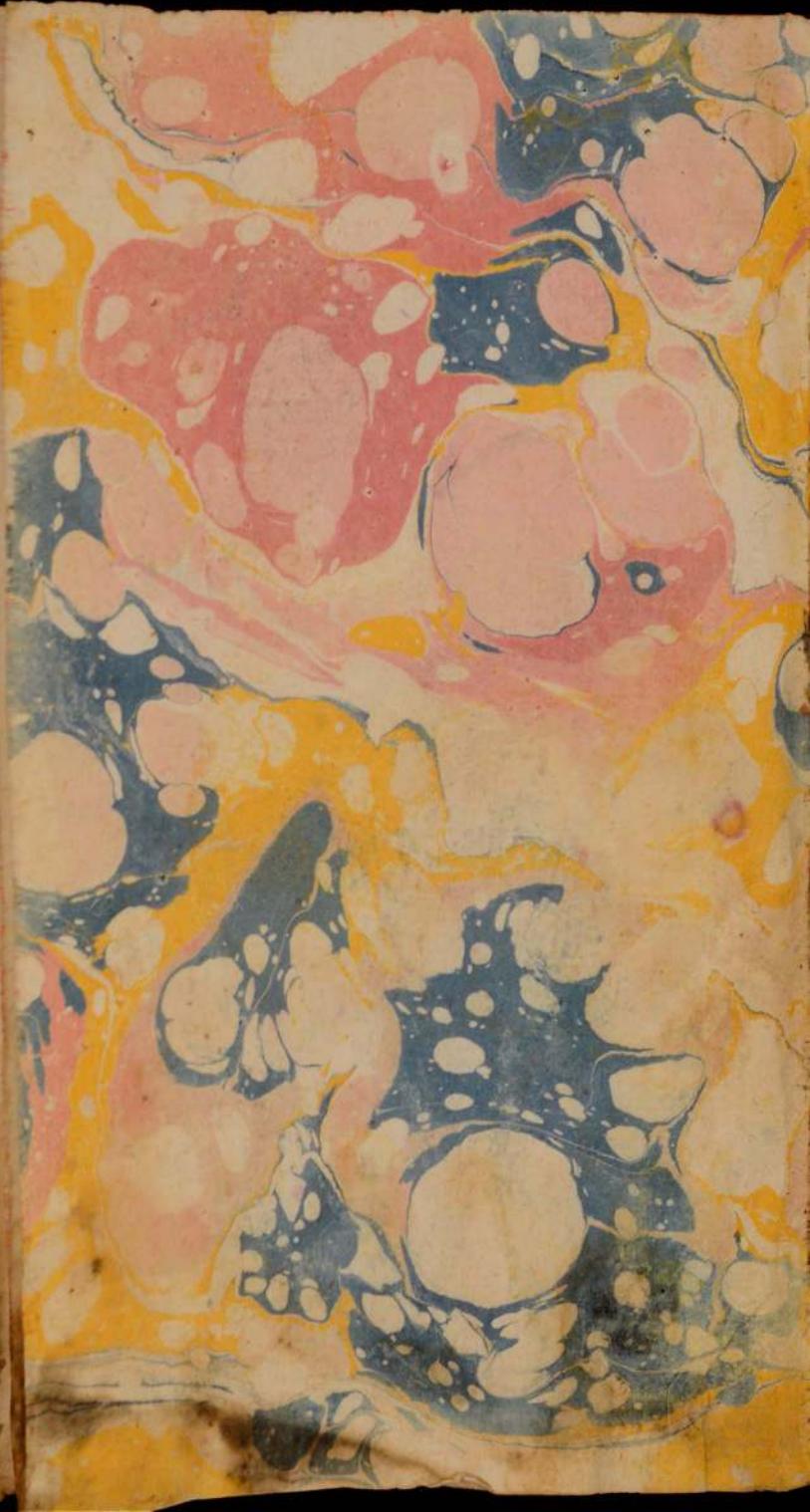
L I V R E XXIII.

L'assemblée décrète presqu'à l'unanimité la guerre avec les puissances étrangères. Lettre de M. Lafayette. Journée du 20 juin. Marche des armées coalisées vers nos frontières. Journées du 10 août et du 2 septembre. Suspension du roi. Il est transféré avec la famille royale au Temple. Emigration de M. Lafayette. Nouveaux ministres. Papiers trouvés au château des Tuilleries. Décret d'accusation contre Barnave et autres. Reddition de Longwy et de Verdun. Baurepaire au Panthéon. Réflexions sur les travaux de l'assemblée législative et sur les colonies.

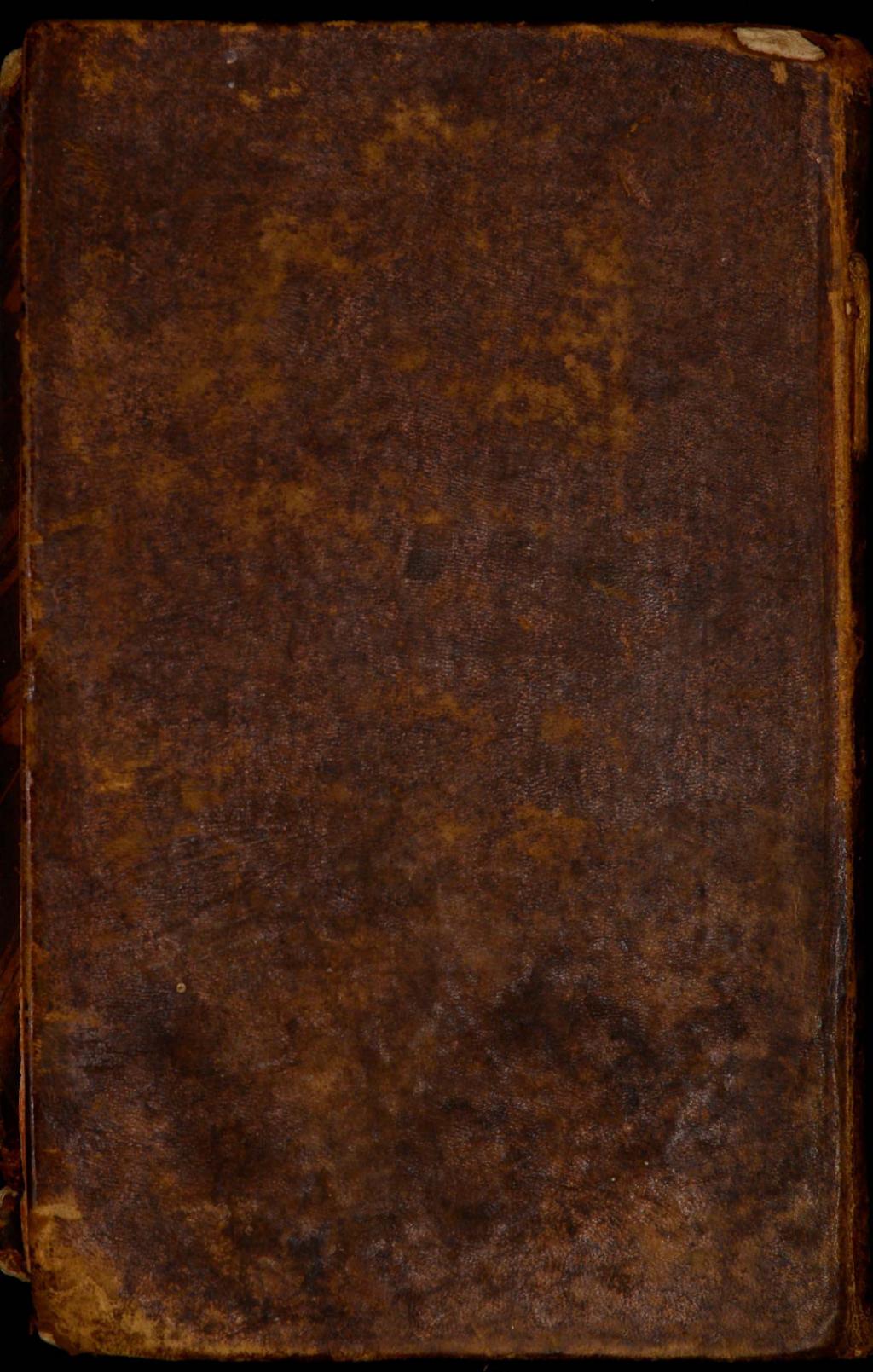
FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.











HISTOIRE
DE LA
REVOLUTION
FRANCOISE

I

troupes. Quoique la plupart de ces ministres fussent des hommes anti-populaires et très immoraux, l'histoire doit rejeter absolument des inculpations dont on ne fournit aucun indice.

Dès qu'on sut à Versailles et à Paris que le roi avoit réfusé le 11 de renvoyer les troupes, et que le 12 M. Necker avoit recu l'ordre de donner sa démission, tous les yeux se dessillèrent; on ne douta plus de ce qu'on soupçonoit; on prévit tout ce à quoi l'on devoit s'attendre. Le mouvement fut surtout immense à Paris. Le François dont les passions inflammables, vives et légères, s'exhalent plus au dehors en actions et en paroles, qu'elles ne se concentrent en lui pour produire une fermentation sourde, fut en ce moment dissemblable à lui-même; tant ces nouvelles l'avoient frappé, pétrifié d'étonnement. Celui qui les porta le premier ne fut pas cru, et faillit payer cherement son zèle. On se détache les uns des autres; on se sépare; on se disperse insensiblement sans mot dire. Enfin, la fatale nouvelle se répand dans cette ville populeuse, et vole de bouche en bouche. On

apprend en même tems la nomination d'un ministre principal, odieux par ses principes arbitraires et son caractère violent. On s'assemble; on afflue au Palais-Royal par toutes les portes; les cafés se remplissent; les orateurs s'exhaussent sur des chaises, se suspendent aux arbres de ce jardin, et élèvent leurs voix. Alors commence à s'opérer, sans chefs, sans dessein, sans projets, par la seule force des circonstances, la plus incroyable, la plus étonnante des révolutions, la plus féconde en merveilles politiques, tant en bien qu'en mal, révolution qui changera tôt ou tard la face du globe, qui hâtera la liberté de l'Asie, chassera les Anglois de l'Inde, régénérera les Musulmans, brisera les fers de ces malheureux habitans de l'Afrique que nous torréfions lentement et sans remord, parce qu'ils sont noirs, au pied de nos cannes à sucre, affranchira l'Indien du Pérou et celui du Mexique, et pénétrera jusqu'aux extrémités du Chili et de la Terre de-feu.

Les premiers accens qui se firent entendre au Palais-Royal furent des accens de tristesse et de deuil. Du milieu de tous ces

